DERNIÈRE ÉDITION

Le Monde

QUARANTE-CINQUIÈME ANNÉE – N° 13628 – 6 F Fondateur : Hubert Beuve-Méry Directeur : André Fontaine DIMANCHE 20–LUNDI 21 NOVEMBRE 1988

Les tensions nationalistes dans les pays de l'Est

Plusieurs centaines de milliers de Serbes manifestent à Belgrade

Plusieurs centaines de milliers de Serbes devaient participer, le 19 novembre, à Belgrade, à un meeting de solidarité, d'unité et de fraternité. Le chef de la Ligue des communistes de Serbie, M. Slobodan Milosevic, devait prendre la parole au cours de ce rassemblement. Au Kosovo, pour la première fois depuis 1981, les Albanais de souche sont descendus en masse dans les rues de Pristina, jeudi et vendredi.

La situation est de nouveau tendue en Yougoslavie, après la période de calme relatif qui avait suivi la réunion du comité central de la Ligue des communistes, au mois d'octobre, à Belgrade.

Cette fois encore, c'est le conflit qui oppose la Serbie à ses deux provinces autonomes, la Voïvodine et surtout le Kosovo, dont elle désire reprendre l'entier contrôle, qui est à l'origine de l'agitation.

A Pristina, capitale du Kosovo, les Albanais de souche, qui représentent près de 90 % de la population de la région, se sont mobilisés, jeudi et vendredi, par dizaines de milliers pour manifester leur solidarité avec deux de leurs dirigeants révoqués par le comité central local, Mme Kacusa Jasari et M. Azem Vlasi. Ils se sont également élevés contre les projets d'amendement de la Constitution fédérale de 1974 qui éroderaient leur « autonomie ».

Le chef du parti serbe, M. Slobodan Milosevic, qui s'est fait le porte-parole d'une politique de fermeté de sa république à l'égard du Kosovo, devait prononcer, samedi 19 novembre, un discours important lors d'un meeting de masse à Belgrade.

Près d'un million de personnes devaient participer à cette manifestation, la plus imposante jamais organisée en Yougoslavie depuis la guerre.

(Lire nos informations page 3.)

Du Kosovo aux pays baltes

Du Kosovo aux pays baltes et aux républiques caucasiennes, en passant par la minorité hongroise en Transylvanie roumaine, l'Europe de l'Est connaît actuellement de graves tensions nationalistes. Elles sont d'origines et d'intensités diverses, mais le pouvoir socialiste doit faire face à des situations éminemment explosives.

C'est tout spécialement le cas à Belgrade, où un million de Serbes étaient invités à manifester, samedi 19 novembre, pour défendre les intérêts de « leur » République face aux revendications autonomistes de deux de ses provinces. La veille, plus de cent mille Albanais du Kosovo – l'une de ces provinces – étaient descendus dans les rues de leur capitale, Pristina, pour protester contre l'exclusion de la direction régionale du parti de deux de leurs compatriotes. C'est la première fois qu'une manifestation albanaise de cette importance a lieu au Kosovo depuis les troubles de 1981, qui avaient fait plusieurs morts. Il ne semble pas qu'il y ait eu cette fois de violences, mais l'on conçoit l'inquiétude que ce précédent inspire aux autorités yougoslaves.

La Yougoslavie, à vrai dire, est un cas à part. Les tensions ethniques s'y développent sur un fond de crise à la fois économique et institutionnelle, dont le contrôle échappe de plus en plus aux héritiers de Tito. Le Kosovo est la région la plus déshéritée de la fédération. Le pouvoir central ne dispose ni des moyens financiers ni de l'autorité politique nécessaires pour exercer efficacement ses responsabilités, et reste ballotté entre les exigences contradictoires des différentes républiques.

Tout autre est évidemment la situation de M. Gorbatchev face aux nationalismes arménien et balte. Ces derniers contestent l'autorité absolue du Kremlin et, au nom de la « restructuration » prônée par le numéro un soviétique, réclament la reconnaissance d'un certain droit à l'autodétermination – pour les Arméniens du Haut-Karabakh, par exemple, qui souhaitent se détacher de l'Azerbaïdjan – et en tout cas une plus large souveraineté. Si les Lituaniens modèrent pour l'instant leurs revendications, les Estoniens n'ont pas hésité à demander un droit de veto sur l'application des lois édictées à Moscou.

La prudence observée par M. Gorbatchev face à ces différents mouvements a, jusqu'à présent, été payante. A l'affrontement le chef du PC soviétique préfère le dialogue, et c'est sagesse compte tenu des risques courus. Mais l'exercice est périlleux, car la recherche des compromis suppose des concessions, que tout le monde, dans les pays baltes, dans les républiques caucasiennes, aussi bien qu'à Moscou, n'est pas prêt à accepter.

De passage à Belgrade au printemps dernier, M. Gorbatchev, que l'on interrogeait sur les événements du Caucase, demandait qu'on lui cite un pays où il n'existe pas de tensions nationalistes. Mais il n'imaginait peut-être pas alors que celles-ci prendraient une telle dimension.

M 0146 - 1121 0 - 6,00 F
3790146006000 11210

Les suites de l'enquête sur les attentats de 1986

L'inculpation du juge Boulouque secoue la magistrature

La magistrature manifeste un vif émoi après l'inculpation, le 18 novembre, pour violation du secret de l'instruction dans l'affaire des attentats de septembre 1986, du juge Gilles Boulouque. Après cette décision, l'avocat de Fouad Ali Salah, l'un des inculpés, envisage de déposer une requête en suspicion légitime. S'il était fait droit à cette requête, le dossier serait retiré au magistrat instructeur parisien.



Lire nos informations et l'article de GEORGES MARION page 16

Les experts face à la conjoncture internationale

Une bonne année, pleine de risques

Alors que le dollar connaît un accès de faiblesse depuis l'élection de M. Bush à la présidence des Etats-Unis, les hauts fonctionnaires des pays industriels se sont retrouvés à Paris pour la première fois depuis le 8 novembre. En réunion du « groupe des Dix », mercredi 16 novembre, en comité de politique économique à l'OCDE les deux jours précédents, ils ont dressé un bilan de la situation économique. Décidés à prouver leur bonne entente à des marchés financiers très nerveux, ils sont tombés d'accord pour se féliciter d'une vive croissance. Mais un double souci demeure, l'inflation qui risque de s'accentuer et les déséquilibres mondiaux qui perdurent.

La douce euphorie née après deux années de vive croissance comporte un risque majeur : endormir les esprits et faire oublier les dangers qui pèsent sur la conjoncture internationale. En quelques mois, les économistes sont passés d'une analyse morose où le ralentissement de l'activité pouvait se transformer en récession pure et simple à un tableau des plus engageants. L'OCDE (1) en offre le plus récent exemple. Il y a un an, les experts de l'Organisation annonçaient une modeste expansion de 2,5 % pour cette année. Ils envisagent désormais 4 % en moyenne dans les pays industriels et au moins 3 % l'an prochain.

On peut ironiser sur des spécialistes plus à l'aise dans l'analyse *a posteriori* que dans les prévisions. Reconnaissons que certains éléments sont difficiles à quantifier. Quelle part accorder aux efforts, réels ces dernières années, pour réduire les subventions, déréglementer, alléger le poids de l'impôt, favoriser la flexibilité de la main-d'œuvre ? Persuadés de l'importance de tels éléments dans la poursuite de la croissance, certains gouvernements préconisent l'introduction dans le tableau de bord de surveillance mis en place avec le Fonds monétaire international (FMI) d'indicateurs d'« *ajustement structurel* ». Un terme barbare qui retiendra l'attention et mobilisera l'énergie des stastiticiens avant de trouver une définition acceptable.

FRANÇOISE CROUIGNEAU.

(Lire la suite page 13.)

(1) Organisation de coopération et de développement économique réunissant vingt-quatre pays industriels.

Accord d'impression «le Monde»-Amaury-Hachette

Un pari gagné

par ANDRÉ FONTAINE

PROPRIÉTAIRE de longue date de ses moyens d'impression, la société éditrice de notre journal ne tire pratiquement aujourd'hui, dans ses deux imprimeries de la rue des Italiens et de Saint-Denis, que *le Monde* et les autres publications, périodiques ou pas, du groupe. Autrement dit nos rotatives ne tournent guère plus qu'au tiers de leur capacité. Ce n'est évidemment pas assez pour une entreprise qui a fait de sa totale indépendance financière un article essentiel de son credo. Il faut donc marquer d'une pierre blanche l'accord qui a été conclu le 18 novembre entre *le Monde*, le groupe Amaury et Hachette.

Cet accord, qui jette les bases d'un véritable partenariat industriel entre trois des principaux groupes de presse français, permettra en effet aux rotatives de l'usine dont nous achevons la construction à Ivry-sur-Seine de tourner pratiquement à temps complet. Pour commencer, dès que sera achevée, au printemps prochain, l'installation de la seconde rotative commandée à la société suisse Wifag, 400 000 exemplaires du *Parisien* y seront tirés chaque jour en plus de la totalité de la production du *Monde* et de ses périodiques.

A elle seule cette décision suffirait à justifier le pari que nous avons pris à l'été 1986, alors que nous émergions à peine de la grave crise financière et morale où notre journal avait failli sombrer.

(Lire la suite page 7.)

Le prochain vol spatial franco-soviétique

Des robots et des hommes

Dans une semaine, le cosmonaute français Jean-Loup Chrétien doit rejoindre la station spatiale soviétique Mir pour un séjour de près d'un mois. Cette mission pose à nouveau la question de l'utilité des vols habités.

M. Hubert Curien, ministre de la recherche et de la technologie, présidait le CNES en 1980, quand il fut envisagé de renoncer à l'envoi d'hommes dans l'espace et de s'en remettre à des robots.

Il explique pourquoi l'homme est indispensable en orbite pour certaines missions actuelles, mais aussi pourquoi, avec de nouvelles missions, sa présence pourrait devenir une nécessité permanente.

par Hubert Curien
ministre de la recherche et de la technologie

Très bientôt, Jean-Loup Chrétien sera lancé dans l'espace pour la deuxième fois, en compagnie de cosmonautes soviétiques. Patrick Baudry a navigué naguère à bord de la navette spatiale américaine. Ces événements ne passent pas inaperçus : sont-ils aussi utiles que spectaculaires ?

J'ai eu le devoir et le plaisir de négocier assidûment avec les responsables des programmes spatiaux en Union soviétique tout autant qu'aux Etats-Unis d'Amérique ces excursions spatiales françaises et d'apporter ainsi la preuve d'une conviction que je me suis attaché à fonder sur un faisceau d'arguments tout autant scientifiques et techniques que politiques.

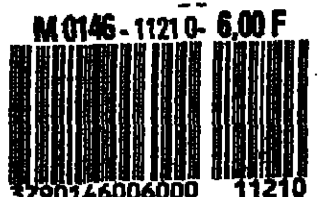
Le temps n'est plus aux enthousiasmes spatiaux inconditionnels. Il faut raisonner, comparer, compter ses écus. L'homme dans l'espace est-il plus efficace ou moins onéreux que le robot ?

La réponse n'est pas si simple, car les tâches qui peuvent être confiées aux cosmonautes sont en fait de natures fort diverses : travailler dans une station-laboratoire, réparer des satellites déficients, observer la terre ou les astres, ou encore assembler en orbite de grandes structures.

Un laboratoire habité dans l'espace ? L'homme y sera quasi irremplaçable aussi longtemps qu'il s'agira de mettre au point un processus nouveau par essais successifs et intelligemment corrigés, mais dès que pourra commencer une production plus routinière, le robot sera sans doute un opérateur sûr et plus économique.

(Lire la suite page 9.)

A L'ÉTRANGER : Algérie, 4,60 DA ; Maroc, 6 dir. ; Tunisie, 700 m. ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 20 sch. ; Belgique, 40 fr. ; Canada, 1,75 $; Antilles/Réunion, 7,20 F ; Côte-d'Ivoire, 315 F CFA ; Danemark, 10 kr. ; Espagne, 175 pes. ; G.-B., 60 p. ; Grèce, 180 dr. ; Irlande, 80 p. ; Italie, 2 000 L. ; Libye, 0,400 DL ; Luxembourg, 40 f. ; Norvège, 13 kr. ; Pays-Bas, 2,50 fl. ; Portugal, 130 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 14 cr. ; Suisse, 1,80 f. ; USA, 1,50 $; USA (West Coast), 2 $.



Dates

Le Monde
7, RUE DES ITALIENS,
75427 PARIS CEDEX 09
Tél. : (1) 42-47-97-27
Télex MONDPAR 650 572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81

Edité par la SARL *le Monde*

Gérant :
André Fontaine,
directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)

Durée de la société :
cent ans à compter du
10 décembre 1944.

Capital social :
620 000 F

Principaux associés de la société :
Société civile
« Les rédacteurs du *Monde* »,
Société anonyme
des lecteurs du *Monde*,
Le Monde-Entreprises,
MM. André Fontaine, *gérant*,
et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Administrateur général :
Bernard Wouts.

Rédacteur en chef :
Daniel Vernet.

Corédacteur en chef :
Claude Sales.



Le Monde
PUBLICITE
SA
5, rue de Monttessuy, 75007 PARIS
Tél : (1) 45-55-91-82 ou 45-55-91-71
Télex MONDPUB 206 136 F



Imprimerie
du « Monde »
7, r. des Italiens
PARIS-IXe
1987

Commission paritaire des journaux
et publications, n° 57 437
ISSN : 0395 - 2037
Microfilms et index du Monde
Renseignements au (1) 42-47-99-61.

Le Monde
TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez *LEMONDE*

ABONNEMENTS
BP 507 09
75422 PARIS CEDEX 09
Tél. : (1) 42-47-98-72

Tarif	FRANCE	BENELUX	SUISSE	AUTRES PAYS voie normale
3 mois	354 F	399 F	504 F	687 F
6 mois	672 F	762 F	972 F	1 337 F
9 mois	954 F	1 089 F	1 404 F	1 952 F
1 an	1 200 F	1 380 F	1 800 F	2 530 F

ÉTRANGER :
Par voie aérienne
tarif sur demande.
Pour vous abonner
RENVOYER CE BULLETIN
accompagné
de votre règlement
à l'adresse ci-dessus
ou par MINITEL
3615 LEMONDE
code d'accès ABO

Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

BULLETIN
D'ABONNEMENT

DURÉE CHOISIE

3 mois ☐ 6 mois ☐ 9 mois ☐ 1 an ☐

Nom : ____________
Prénom : ____________
Adresse : ____________
____
____
Code postal : ____________
Localité : ____________
____
Pays : ____________

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Il y a vingt-cinq ans

L'assassinat de John Fitzgerald Kennedy

LE ciel lui-même avait fini par se lever, comme s'étaient levés, un à un, les multiples obstacles suscités par cette « tournée texane » de John Fitzgerald Kennedy. Le Texas ! Un Etat qui avait fait bloc, tout d'abord, à l'élection en 1960 de ce tout jeune sénateur, parachuté par la *gentry* bostonienne et ses intellectuels méprisants, ceux que le véritable enfant du pays, Lyndon Johnson, appelait, avec dégoût, les *« Harvards »*. Trois ans après, presque jour pour jour, c'est en président, cette fois, que John Kennedy parcourait les rues de Dallas. Bien que têtu comme une vieille mule de Texarcana, « l'Etat de l'étoile solitaire » se sentait-il gagné à son tour par le charisme juvénile de celui qui faisait rêver l'Amérique en lui promettant de reculer *« ses frontières »* jusque dans l'espace ? Toujours est-il que, ce 22 novembre, la foule était compacte pour accueillir le cortège présidentiel. Prête à tout pardonner, l'espace d'une matinée ensoleillée, à la silhouette un peu raide, tassée dans la grande limousine au côté d'une jeune femme vêtue de rose pâle qui agitait la main, sa femme, *« Jackie »*, une éclatante « first lady » de trente-quatre ans, vite devenue aux yeux du monde entier la plus sûre des ambassadrices de charme.

Oubliées les craintes des puissants pétroliers de voir s'instaurer les réformes fiscales tant redoutées et pourtant promises par le nouveau président ; oubliés aussi les préjugés et les haut-le-cœur d'un Etat conservateur devant les mesures libérales en cours qui prétendent émanciper encore davantage les *« negroes »* et les encourager à voter : ce matin, le Texas se veut bon enfant, et cela se voit. Soulagé, John Connally, le gouverneur de l'Etat, sourit. Son idée longtemps débattue d'un défilé dans les rues était, finalement, une réussite. A la télévision, si omniprésente dans cette présidence sophistiquée qui affiche le « style direct », la séquence serait parfaite avec tous ces ballons et ces drapeaux. Mme Connally, assise comme son mari sur les strapontins de la limousine présidentielle, se penche vers John Kennedy : *« Vous ne pourrez plus dire qu'on ne vous aime pas à Dallas ! »* Dire que, quelques heures auparavant, un peu tendu, le président a confié à son conseiller spécial Kenneth O'Donnel : *« Si quelqu'un voulait tirer sur le président des Etats-Unis, ce ne serait pas trop difficile. Tout ce qu'il devrait faire serait de monter dans un immeuble élevé, avec un fusil muni d'une lunette téléscopique, et personne ne pourrait empêcher un tel attentat. »* Boutade ! Les services de sécurité veillent.

L'horreur en direct

Justement, à l'intersection des rues Houston et Elm, l'agent Rufus Youngblood, posté sur le marche-pied de la limousine qui emmène le vice-président Lyndon Baines Johnson, jette un coup d'œil machinal sur la masse de briques rouges du dépôt de livres scolaires. L'horloge marque juste midi trente. L'heure prévue normalement pour arriver au banquet qui attend. Il faudrait revoir l'horaire. Mais le vice-président lui-même a l'air de prendre tellement à cœur cette parade « unitaire » dans un Etat où les démocrates passent plus de temps à régler leurs comptes entre eux qu'à préparer la prochaine échéance électorale, dans tout juste un an.

Lyndon Johnson avait bien enterré, lui, la hache de guerre – du moins officiellement – avec le « clan Kennedy ». Et il n'avait pas été facile pour le rude Texan d'oublier certaine soirée de juillet 1960, à la convention démocrate de Los Angeles, quand, la mort dans l'âme, le « clan » lui avait offert la vice-présidence comme un os à un vieux chien qui fait encore peur. John Kennedy, *« Jack »* pour ses amis, avait cru bon d'ajouter pour calmer la fureur de ses conseillers : *« J'ai quarante-trois ans, et je ne vais pas mourir à la tâche. Aussi la vice-présidence ne veut-elle rien dire... »* En guise de réponse, Johnson avait griffonné un mot avec cette simple phrase : *« LBJ signifie à présent Let's back Jack (soutenons Jack). »* Il n'empêche, à présent LBJ était dans la place, et les *« Harvards »* auraient bien besoin de lui pour se faire réélire.

Sur Elm Street, le cortège venait de virer brusquement pour amorcer la pente qui menait au pont de chemin de fer qu'il faudrait traverser. Réveillé dans ses rêveries, LBJ *« eut l'impression d'entendre des pétards ! »*. Devant, dans l'immense voiture inondée de soleil, le président qui salue porte la main à son cou. Il vient d'être atteint d'une balle dans la nuque, aussitôt ressortie par la gorge. Il chancelle. Face à lui, le gouverneur Connally sursaute, atteint dans le dos, alors qu'il s'était retourné pour saluer la foule lui aussi. Le projectile lui a également traversé le poignet, avant de le blesser à la cuisse.

Et c'est soudain l'horreur, l'horreur « en direct », devant l'œil automatique des caméras qui ne perdent aucun détail, une seconde balle frappe John Kennedy à la tête, provoquant une blessure énorme, irrémédiable. Avec le jeune président qui s'affaisse sur les genoux de sa femme, c'est tout un pan de cet impalpable rêve américain qui s'effondre. Et les images, repassées jusqu'à l'écœurement, de cet instant fatal deviendront dans l'inconscient collectif le symbole de la faille, et la porte inéluctablement ouverte au déclin. En quelques secondes, le destin du pays le plus puissant du monde semble ne plus tenir qu'à un fil, le fil ténu de la vie de John Kennedy, dont le pouls disparaît entre les mains des médecins du Parkland Memorial Hospital, où il a été transporté dans la plus grande confusion. A 13 heures, sa mort est officielle. Et les caméras de se détourner en un instant pour se porter sur l'aéroport de Love Field, où la tragédie nationale que traverse l'Amérique s'efforce de trouver une fin officielle : choqué, le vice-président vient de prêter serment dans le compartiment central du Air Force One présidentiel. Le juge qui l'assiste est un magistrat fédéral du district, c'est aussi une femme, Sarah T. Hughes. A bord se trouve une autre femme au regard vide, les mains crispées sur son tailleur taché de sang. Officiellement, elle n'est plus que *« Jackie »* Kennedy, la veuve, qui a tenu à ramener avec elle le corps de son mari assassiné, qui fut le trente-cinquième président des Etats-Unis d'Amérique.



KARSH/IMAPRESS

Chasse à l'homme

Et tandis que, à 17 h 58 – rien n'est plus précis que la comptabilité d'un mythe, – le nouveau président atterrit à la base militaire d'Andrews, commencent et l'énigme et l'enquête qui, vingt-cinq ans après, n'a toujours pas répondu avec satisfaction à la plus simple des questions : qui a tué John Fitzgerald Kennedy ?

D'abord l'enquête. Dans les minutes qui suivirent les coups de feu, plusieurs témoins oculaires dirent avoir remarqué une silhouette armée d'un fusil au sixième étage du dépôt de livres scolaires. Un quart d'heure plus tard, la police diffusait un signalement : l'assassin présumé était un homme élancé, mesurant environ 1,75 mètre et âgé d'une trentaine d'années.

Les soupçons se portèrent très vite sur un employé du dépôt décrit comme *« taciturne »* et plutôt *« esseulé »* : Lee Harvey Oswald. D'ailleurs, n'a-t-il pas été aperçu quittant le dépôt trois minutes après les coups de feu ? L'arrestation d'Oswald donnera lieu à une véritable chasse à l'homme. D'autres témoins affirmèrent que, intercepté par un agent de la police de Dallas, l'agent J.-D. Tippit, tout près de la pension de famille où il résidait, Oswald l'avait blessé mortellement en tirant sur lui à bout portant. Prenant la fuite, il s'engouffre sans payer dans un cinéma voisin, le Texas Theatre, où il est finalement arrêté après une brève bagarre.

En dépit d'un interrogatoire serré, – plus de dix heures – Oswald niera tout en bloc : le meurtre de Tippit comme celui de Kennedy, allant jusqu'à affirmer farouchement qu'il n'est pas le propriétaire de la carabine Mannlicher Carcano retrouvée entre deux boîtes de livres justement au sixième étage du dépôt de livres. Alors que, dans l'enquête qui commence, l'appartenance de cette arme à Oswald est une des rares certitudes acquises.

La presse, qui campe en permanence dans les locaux de la police, n'a pas été la dernière à réagir. Elle s'acharne sur cet assassin présumé, si commode pour rassurer l'opinion en état de choc : orphelin, Oswald est le parfait rejet d'une certaine société conformiste et bien pensante. Enfance difficile, scolarité difficile, instabilité qui lui vaut des passages fréquents entre les mains des psychiatres. Oswald croit avoir trouvé sa voie un temps chez les *marines*. En décembre 1956, au cours d'une période d'entraînement à San-Diego, il se fera même féliciter pour avoir marqué un record de 210 tirs avec un fusil M1, soit deux points au-dessus du minimum requis pour être classé tireur d'élite.

Mais tandis que l'Amérique s'interroge sur ce jeune assassin de vingt-quatre ans, converti au marxisme au point d'avoir émigré en Union soviétique et d'avoir tenté de se suicider parce qu'on le menaçait d'expulsion, un nouveau coup de théâtre éclatait : le 24 novembre au matin, alors que, peu après 11 heures, Oswald sort du bureau de la prison municipale pour monter dans la voiture qui doit l'amener à la prison du comté, où il avait été jugé plus prudent de le transférer, un petit homme vêtu de sombre surgit dans la lumière des caméras, là encore au rendez-vous. A la main, il tient un Colt 38, il tire. Grimaçant, Oswald s'effondre. Au Parkland Hospital, où il est transporté à son tour, il ne reprendra pas connaissance. Son meurtrier, Jack Ruby, tenancier de boîte de nuit, rubicond et jovial, qui ne refuse jamais un verre aux amis, surtout s'ils sont de la police, dira simplement : *« J'ai tué Oswald dans un moment de dépression à la suite de la mort du président »*.

L'énigme, après l'enquête. Se chevauchant et s'obscurcissant l'une l'autre, elles ne se dénoueront jamais. Au point de susciter, on l'a vu récemment en Grande-Bretagne avec la piste hypothétique de « tueurs français » de la petite mafia marseillaise, une myriade de légendes plus navrantes ou pathétiques les unes que les autres.

La commission Warren, puisque tel était le nom du président de la Cour suprême chargé de la superviser, a enquêté pendant plus de dix mois. Le résultat, contenu dans une vingtaine de volumes, était le fruit de vingt-cinq mille interrogatoires, auxquels, bon gré, mal gré, le FBI du redoutable Edgard Hoover, qui détestait le trop autoritaire John Kennedy, a collaboré. Ses conclusions parurent bien simplistes, pour ne pas dire « téléphonées » par un pouvoir trop déstabilisé et fragile encore pour se permettre de faire des révélations peut-être gênantes : oui, concluait le rapport, Oswald a agi seul, et l'existence d'un complot n'a pu être prouvée. De même que Rugby a réagi *« seul »* sans être manipulé.

Le rêve brisé

C'était faire peu de cas de nombreuses invraisemblances : les témoins d'abord, qui avaient vu *« d'autres tireurs »* postés dans *« d'autres endroits »* ; les photos de l'autopsie qui ne correspondaient pas nécessairement aux impacts des balles, tels que la télévision avait permis de les observer sur le coup. De plus, était-on bien sûr que le trop influençable Oswald, dont les fréquentations cubaines étaient au moins aussi prouvées que ses anciennes amours soviétiques, n'avait pas été utilisé à son insu ? Après tout, la tentative ratée de la baie des Cochons pour envahir Cuba avait laissé des cicatrices. Y compris parmi les exilés cubains de Floride, qui rêvaient d'en découdre. Sans parler de la Mafia, liée jusqu'au cou à la CIA dans les tentatives de déstabilisation du régime castriste, et qui, sous l'influence de l'intransigeant Robert « Bob » Kennedy, le nouvel attorney général, se savait promise à court terme à une chasse aux sorcières. Enfin pourquoi n'avait-on pas vraiment fouillé dans le passé du débonnaire Jack Ruby, un « minable », certes, mais aussi un ancien de Chicago, où il avait partie liée avec deux lieutenants de Sam Giancana, un des « parrains » les plus puissants du moment ? Et que faisait-il dans les sous-sols de la prison de Dallas ?

A toutes ces questions, aucune réponse n'a été apportée, et il fallut deux commissions spéciales de la Chambre des représentants pour reconnaître à la fin du mois de décembre 1978 que l'assassinat de John Fitzgerald Kennedy *« avait probablement été le résultat d'une conspiration »*. Le crime était parfait.

Et même si cette *« tragédie téléplanétaire »*, selon les mots d'Edgar Morin, ne trouve jamais son épilogue, elle aura permis aux Américains de sublimer, quitte à le faire un peu trop, dans leurs souvenirs le rêve brisé de ce jeune président assassiné. D'oublier des années plus tard, en regardant les photos souvenirs de ces funérailles grandioses et « mondialement » télévisées où d'aucuns crurent voir le hiératique général de Gaulle pleurer sur le passage du pur-sang noir sellé sans cavalier – hommage au guerrier foudroyé – qui accompagnait le cercueil tiré par six chevaux, qu'ils allaient connaître peu après leurs pires émeutes raciales, les affres du Vietnam et la honte du Watergate.

Au soir du 22 novembre, attentif près de son vieux poste de radio qui égrenait, seconde par seconde, les péripéties du drame de Dallas, un homme en particulier se sentit abandonné, un homme qui avait « rêvé » lui aussi : Martin Luther King. A son fils de six ans, « Marty », en larmes, qui s'étonnait de l'épouvantable injustice faite *« à notre meilleur ami le président Kennedy »*, le pasteur King, resté longtemps silencieux, finit par répondre *« C'est ce qui va m'arriver à moi aussi... »*.

MARIE-CLAUDE DECAMPS.

Etranger

La visite à Paris du numéro un hongrois

M. Mitterrand poursuivra ses contacts avec l'Europe de l'Est en se rendant prochainement à Prague et à Sofia

Le président François Mitterrand entend se consacrer davantage à l'« *autre Europe* » : il était donc naturel qu'il choisisse l'occasion de la visite à Paris du numéro un hongrois, M. Karoly Grosz, pour annoncer officiellement qu'après Moscou, la semaine prochaine, il se rendrait en visite officielle à Prague les 8 et 9 décembre, puis à Sofia, les 18 et 19 janvier.

« *Le rapprochement des Europes séparées est l'une des grandes affaires de la fin de ce siècle et du début de l'autre* », a estimé au cours d'une conférence de presse conjointe, vendredi 18 novembre, M. Mitterrand. On peut s'étonner que ces efforts de rapprochement commencent par la Tchécoslovaquie et la Bulgarie, deux pays qui ne se sont pas précisément fait remarquer ces derniers temps pour leur volonté d'ouverture, mais le président n'a pas exclu de retourner « *en Hongrie par exemple* », où il est déjà allé en 1982. La Roumanie, qui détient actuellement la palme d'or en Europe en matière de violation des droits de l'homme, ne figure pas au programme. « *Je refuse d'admettre d'autres interdits que ceux que je me fixe à moi-même de me rendre dans un pays ou dans un autre* », a toutefois précisé M. Mitterrand.

Le président a indiqué que la question de la Transylvanie et des minorités nationales en Roumanie avait été abordée avec M. Grosz, un sujet qui déchaîne les passions des Hongrois depuis plusieurs mois. M. Mitterrand a laissé deviner « *dans quel état d'esprit* » le dirigeant magyar l'avait entretenu de cette affaire et n'a pas jugé « nécessaire » de rendre compte du contenu de leurs conversations. Mais, a-t-il reconnu, « *le problème peut se poser de la défense des droits de l'homme et de celle des minorités qui doivent être traitées comme toute communauté humaine doit l'être. Aujourd'hui, je n'ai pas l'intention de rentrer dans ce débat, mais il ne m'est pas indifférent* ».

Quant aux relations bilatérales franco-hongroises, les deux dirigeants ont souhaité voir se développer leur modeste niveau, particulièrement dans le domaine économique et commercial. « *Tout dépend de l'élan qu'on y donne* », a noté M. Mitterrand, après avoir fait attendre son hôte près de trois quarts d'heure pour cause de tournée dans la Nièvre.

« *On part de loin, donc il y a beaucoup à faire et on peut faire beaucoup. Mais il faut faire l'Europe, et je suis donc optimiste.* » Le secrétaire général du PC hongrois a renchéri en soulignant la volonté de la Hongrie de « *participer à cette Europe* ». « *Sur les questions fondamentales, nos positions sont très rapprochées, voire identiques* », a ajouté M. Grosz, qui devait quitter Paris samedi soir après avoir notamment reçu, à l'ambassade de Hongrie, la communauté émigrée, une formule inaugurée lors de sa visite à New-York et renouvelée à Vienne au début du mois.

Par ailleurs, M. Karoly Grosz s'est déclaré « *très impressionné* » par les entretiens qu'il a eus vendredi 18 novembre au CNPF. Evoquant les perspectives de coopération commerciale franco-hongroise (voir encadré), il a notamment mentionné les « *capacités intellectuelles importantes* » qu'offre la Hongrie.

SYLVIE KAUFFMANN.

HONGRIE

Budapest proteste contre l'interpellation d'un de ses diplomates en Roumanie

Le ministère hongrois des affaires étrangères a protesté vendredi 18 novembre contre la « *sérieuse provocation* » de la police roumaine dont a été victime, selon lui, un diplomate hongrois en poste à Bucarest, a annoncé la radio hongroise.

Selon la radio, la police roumaine a arrêté le conseiller commercial hongrois à Bucarest, M. Karoly Gyoerfy, dans la soirée du 14 novembre, et l'a retenu dans un commissariat de cette ville jusqu'à l'aube du 15 novembre. M. Gyoerfy a été accusé par les autorités roumaines d'avoir « *distribué des tracts contre les dirigeants roumains* », d'avoir volé la voiture qu'il conduisait et d'avoir provoqué un accident de la circulation, a indiqué la radio. Selon le ministère hongrois des affaires étrangères, toutes ces accusations « *sont dénuées de tout fondement* ».

Le diplomate hongrois, dont le véhicule a été fouillé, a été libéré après une intervention du consul puis de l'ambassadeur de Hongrie à Bucarest, a encore indiqué la radio. – *(AFP.)*

URSS : les revendications nationalistes baltes

Le Parlement lituanien a opté pour la prudence

Vilnius *(AFP, AP)*. – Les députés du Soviet suprême (Parlement) lituanien ont opté pour la prudence et rejeté, vendredi 18 novembre, à l'unanimité trois articles d'un projet de nouvelle Constitution pour la Lituanie allant tous dans le sens d'une plus grande souveraineté de cette République balte par rapport à Moscou.

Suivant les recommandations des dirigeants du Parti communiste local, ils ont notamment refusé le projet d'article 70, qui était presque identique à celui adopté par le Parlement estonien mercredi soir. Ce dernier s'arrogeait un droit de veto sur l'application des lois soviétiques en Estonie. Son vote avait aussitôt entraîné la saisie par le Kremlin de la commission des lois du Parlement soviétique. Il est jugé « inconstitutionnel » à Moscou. Les députés lituaniens ont finalement refusé de suivre les Estoniens dans leur épreuve de force avec le pouvoir central. L'article 70 prévoyait que les lois soviétiques n'entreraient en vigueur en Lituanie que lorsqu'elles ne contrediraient pas la Constitution lituanienne « *ou quand elles* [auraient] *été confirmées par le Soviet suprême local* ».

Le rejet de ces trois articles a entraîné le départ de la salle du Parlement des représentants de la direction du Sajudis, présents comme observateurs, qui cachaient difficilement leur dépit. Ils ont exprimé leur intention de « *s'adresser au peuple et de se consulter avant de prendre une décision* ». Le Sajudis est le mouvement de tendance autonomiste constitué légalement le mois dernier pour soutenir les réformes. C'est lui qui avait présenté ce projet de nouvelle Constitution. Les projets d'articles 11 et 37 ont également été rejetés à l'unanimité à main levée. Le premier concernait la propriété de la République sur les principaux moyens de production, le second affirmait que tous les citoyens de la Lituanie devaient pouvoir jouir de leurs droits constitutionnels.

Les parlementaires lituaniens ont, en revanche, adopté un arrêté prévoyant la création d'une commission dirigée par le premier secrétaire du parti communiste local, M. Alguirdas Brazauskas, et qui sera chargée d'examiner le projet de Constitution de la Lituanie avant de la présenter au « *jugement de la communauté* » en janvier ou février. Les députés demandent, d'autre part, que le Soviet suprême de l'URSS crée une commission composée de représentants de toutes les Républiques fédérées afin de préparer de nouveaux amendements à la Constitution de l'URSS. La nouvelle Constitution soviétique doit, en principe, être votée le 29 novembre à Moscou.

Seuls sujets de satisfaction pour le Sajudis : l'adoption de la langue lituanienne comme langue d'Etat et la reprise comme drapeau national du drapeau rouge, vert et jaune de la Lituanie indépendante de l'entre-deux-guerres. Ce drapeau a aussitôt été hissé à la façade du Parlement.

● **Condamnation à mort d'un des meurtriers de Soumgaït.** – Akhmed Akhmedov, vingt-quatre ans, l'un des trois Azeris accusés d'avoir participé aux massacres antiarméniens de Soumgaït de février, et jugés à Moscou, a été condamné à mort vendredi 18 novembre par la Cour suprême d'URSS, a annoncé à l'AFP un porte-parole arménien, M. Kouren Nagapetian. A Erevan, capitale de la république d'Arménie, plusieurs centaines de milliers de personnes ont manifesté dans les rues, vendredi, réclamant notamment que soient jugés *« les vrais coupables »* du massacre de Soumgaït. – *(AFP.)*

Cerveaux bon marché

Pour implanter son entreprise, Michel Karady hésitait entre *« les pays méditerranéens »*, l'Irlande et la Hongrie. Il lui fallait une main-d'œuvre intellectuelle de bon niveau, francophone et bon marché. C'est finalement la Hongrie qui l'a emporté, avec une différence de un à huit, voire de un à dix, entre les salaires des intellectuels hongrois et français.

Pour Michel Karady, professionnel français du marketing et lui-même d'origine hongroise, l'aventure de Mediagnozis RT (SA en français), société mixte franco-hongroise destinée à devenir à la fois une banque de données sur la publicité de la presse française et une banque de données rédactionnelles, *« gigantesque index de six cents titres français »*, a commencé ainsi fin 1987. Son raisonnement était simple : *« En France la main-d'œuvre compétente pour éplucher les publications et informatiser les données n'est pas disposée à accepter ces emplois, sauf les étudiants qui, par définition, ne restent pas. En Hongrie, nous avons recruté des professeurs de faculté qui gagnaient 10000 forints* (moins de mille francs) *par mois. Nous les payons de 20 à 25000 forints »*.

A quelques semaines de la finalisation des contrats, Mediagnozis, société anonyme au capital de 7,5 millions de francs, française à 51 % et hongroise à 49 %, emploie déjà de 150 à 160 personnes, dont une centaine de diplômés, tous acquis à la pratique du français, *« tantôt par le biais de séjours de coopération en Algérie ou dans d'autres pays, tantôt par tradition francophone familiale »*.

Le partenaire hongrois, la société publique Comporgan, finance les salaires. Le partenaire français, Félicité-Investissement (composé à 25 % de l'UEI, banque d'affaires du Crédit agricole, et à 75 % d'un investisseur privé, Gilles Berthuis de la Salle), apporte l'équipement informatique (Macintosh et Bull), qui doit être payé en devises. En vertu de la législation hongroise, la nouvelle société mixte est exempte d'impôt pendant cinq ans. *« Nous faisons nos affaires en devises, puisque nous vendons le produit exclusivement sur des marchés occidentaux. Quant aux bénéfices, nous en faisons ce que nous voulons »*, affirme M. Karady, quarante-sept ans, directeur général de Mediagnozis.

S. K.

YOUGOSLAVIE : plus de cent mille personnes dans les rues de Pristina

Les Albanais du Kosovo manifestent leur soutien à deux de leurs dirigeants évincés

BELGRADE
de notre correspondant

La situation dans la province autonome du Kosovo s'est considérablement aggravée les 17 et 18 novembre. A Pristina, la capitale régionale, des dizaines de milliers d'Albanais ont défilé dans les rues pour exprimer leur soutien à Mme Kacusa Jasari et à M. Azem Vlasi, deux de leurs représentants évincés de la direction du Parti du Kosovo. A l'issue d'une réunion mouvementée, le comité central avait décidé, en effet, de relever Mme Jasari de ses fonctions de présidente et d'écarter M. Vlasi du bureau de la présidence. On leur reprochait d'être « *objectivement* » responsables des menées « *nationalistes et séparatistes* » albanaises qui ont contraint plus de trente et un mille Serbes et Monténégrins à quitter le Kosovo depuis 1981.

Les décisions du comité central ont suscité immédiatement de vives protestations au sein de la communauté de souche albanaise, qui représente entre 85 % et 90 % de la population totale du Kosovo. Dans la matinée du 17 novembre, trois mille mineurs étaient déjà arrivés de Kosovska-Mitrovica à Pristina pour réclamer le maintien des deux dirigeants à leurs postes respectifs et manifester leur attachement à la Constitution de 1974 qui reconnaît au Kosovo de larges pouvoirs et en fait pratiquement un Etat autonome dans le cadre de la République de Serbie.

Les manifestations se sont poursuivies toute la journée du 18 novembre. Vers midi, cinquante mille personnes – ouvriers, paysans et élèves – se sont réunies dans le grand stade de la ville. Mme Jasari et M. Vlasi y ont brièvement pris la parole, pour remercier la foule de la sympathie témoignée à leur égard. Mais ils ont aussi déclaré que ce genre de rassemblement n'était pas « *bon* » et exhorté leurs compatriotes à rentrer chez eux. Toutefois, dans l'après-midi, il y avait plus de cent mille personnes dans les rues de Pristina, brandissant des drapeaux de la Yougoslavie, de la Ligue des communistes ainsi que des drapeaux albanais. Une fois de plus, Mme Jasari et M. Vlasi ont été acclamés.

Une intervention de M. Milosevic

Dans la soirée de vendredi la direction collégiale de l'Etat s'est réunie à Belgrade en séance extraordinaire pour examiner la situation. Elle a pris des « *mesures relevant de ses compétences* » qui n'ont pas été précisées et a invité la direction du Kosovo « *à en faire autant* ». Tard dans la nuit, les manifestants étaient encore nombreux dans les rues de la capitale régionale et l'atmosphère était tendue.

Le ministère fédéral de l'intérieur est arrivé ensuite à Pristina, où est stationnée depuis plusieurs mois une unité spéciale de la milice. Jusqu'à présent, ce détachement n'est pas intervenu. Les événements sont constamment diffusés en direct par la télévision.

Vivement intéressé par l'agitation au Kosovo, la population de Belgrade connaît un véritable climat de fièvre, en raison du meeting dit de « *solidarité, d'unité et de fraternité* » qui devait avoir lieu samedi 19 novembre à partir de midi dans la capitale. Préparé depuis plusieurs semaines, ce rassemblement doit se dérouler sur une immense pelouse, située entre la rive droite du Danube, la rive gauche de la Save, et l'autoroute Belgrade-Zagreb, près du siège du comité central de la Ligue des communistes et du bâtiment du conseil exécutif fédéral. Plusieurs centaines de milliers de personnes devaient participer à cette manifestation, la plus importante jamais organisée depuis la guerre. D'une tribune spécialement construite pour cette occasion, la foule devait entendre plusieurs orateurs, dont M. Slobodan Milosevic, le président du Parti serbe.

PAUL YANKOVITCH.

TURQUIE : grève de la faim dans les prisons

Les détenus politiques demandent l'abrogation du nouveau règlement disciplinaire

ISTANBUL
de notre correspondant

La grève de la faim menée par quatre mille prisonniers « politiques » dans différentes prisons de Turquie pour l'amélioration de leurs conditions de détention a atteint, pour certains d'entre eux, son trente-quatrième jour. L'état de santé de plusieurs grévistes hospitalisés – seize à Eskishir, foyer du mouvement, quinze à Diyarbakir – est inquiétant. En 1984, un mouvement semblable s'était terminé par la mort de quatre détenus, et en février de cette année une autre action déclenchée pour obtenir l'autorisation de parler kurde, la langue maternelle de la plupart des détenus dans la prison de Diyarbakir, avait coûté la vie à un gréviste de la faim.

Les détenus demandent l'abrogation du règlement disciplinaire du 1er août 1988, en particulier la suppression de l'uniforme carcéral et des chaînes utilisées pour lier les prisonniers entre eux lors de leurs transports, la fin de l'arbitraire dans l'application des peines et des sanctions, l'arrêt des passages à tabac, le droit de parler kurde et l'amélioration des soins médicaux. Regroupés en association depuis l'année dernière, des parents de grévistes se sont joints au mouvement dans les locaux du Parti populiste social-démocrate (opposition) à Diyarbakir.

L'attitude du gouvernement dans cette affaire tranche avec le libéralisme dont le premier ministre avait fait preuve lors de la grève de février. La dureté du règlement du 1er août a été d'autant plus vivement ressentie qu'elle semblait contraire aux promesses de dialogue faites antérieurement. Il semble toutefois que les protestations et les mises en garde contre « *une attitude qui risque de transformer les prisons en fosses communes* » émanant des différents barreaux du pays, de l'Association turque des droits de l'homme, de l'ordre des médecins, aient commencé à infléchir l'attitude gouvernementale : le ministre de la justice s'est engagé, vendredi 18 novembre, à apporter des améliorations au règlement disciplinaire incriminé, en particulier en rendant facultatif le port de l'uniforme.

MICHEL FARRÈRE.

SUISSE

Attentat à Genève contre l'Aéroflot : cinq blessés

Genève. – Une bombe de fort calibre a explosé, vendredi 18 novembre, devant les bureaux de la compagnie aérienne soviétique Aéroflot, en plein centre de Genève. L'explosion a blessé cinq passants, dont trois grièvement.

La police genevoise n'a retenu jusqu'à présent aucune piste, mais a pu fournir le portrait robot d'un suspect. La télévision suisse romande a reçu un appel d'un homme revendiquant l'attentat et se réclamant d'un mouvement inconnu, le Front socialiste nationaliste ; il a indiqué que ce groupement allait s'en prendre à des objectifs « *communistes, capitalistes et juifs* »... On suppose à Genève qu'au cas où il ne s'agirait pas de l'acte d'un déséquilibré, l'engin aurait pu avoir été déposé par l'un des groupuscules néonazis qui tentent de se manifester actuellement en Suisse. – *(Corresp.)*

A TRAVERS LE MONDE

Afghanistan

Nouvelle mise en garde soviétique

Le commandement militaire soviétique a indiqué, vendredi 18 novembre à Kaboul, qu'il avait pris des *« mesures additionnelles »* contre les moudjahidins après l'attaque lancée dimanche par la guérilla contre l'aéroport de Kaboul et celle de mercredi dans l'est de l'Afghanistan, au cours de laquelle huit journalistes avaient été blessés. *« Dans le cas où l'opposition armée poursuivrait son escalade militaire, le commandement devra utiliser d'autres possibilités militaires à sa disposition »*, a déclaré sans autre précision le général Lev Serebrov.

Par ailleurs, huit personnes ont été tuées et quatorze autres blessées lors de deux attaques dans l'ouest et le nord de l'Afghanistan, a annoncé vendredi Radio-Kaboul. – *(AFP.)*

Italie

Elections régionales dans le Haut-Adige

Près de sept cent mille Italiens se rendent aux urnes, le dimanche 20 novembre, pour renouveler le conseil régional du Trentin-Haut-Adige (Parlement local). Vingt-deux attentats à l'explosif ont été commis depuis le début de l'année dans cette région frontière avec l'Autriche, au centre de vives polémiques sur l'ampleur des statuts d'autonomie. Ils ont été revendiqués par un groupe indépendantiste, Ein Tyrol (un seul Tyrol).

Les problèmes du Haut-Adige se situent au niveau de la coexistence quotidienne entre les communautés germanophone (majoritaires) et italienne. L'Italie de l'après-guerre a conféré un statut spécial d'autonomie à la région. Le système prévu permet d'équilibrer les disparités des deux communautés : les élus de la province de Bolzano (trente-cinq aujourd'hui) et ceux de la province de Trente (majorité italophone, trente-cinq également), se retrouvent dans le conseil régional.

L'accord entre Rome et Vienne – défenseur traditionnel des germanophones – prévoyait *« des dispositions spéciales destinées à sauvegarder le caractère ethnique et le développement culturel et économique des populations de langue allemande »*. Rome a parachevé cet été les détails ultimes de l'autonomie, approuvant la cent trente-septième disposition spéciale (bilinguisme pour les tribunaux) et déclarant que la question était désormais réglée – et attend le satisfecit de Vienne.

Sauf imprévu, le Süd Tyroler Volkspartei, parti germanophone majoritaire en Haut-Adige, devrait l'approuver à son prochain congrès, prévu en décembre. Mais le parti compte, aussi, une aile « dure », qui se déclare insatisfaite. Des insatisfaits se trouvent aussi, du côté italien. Ceux-ci affirment être victimes de l'« apartheid » pratiqué par les germanophones. Les électeurs appelés à voter dimanche et lundi devraient dire si la région poursuit dans la coexistence ou vers la radicalisation des extrêmes – italiens et germanophones. – *(AFP.)*

RFA : nouveau président du Bundestag

Mme Rita Süssmuth est une vedette de la vie politique allemande

BONN
de notre correspondant

Il aura fallu une semaine de consultations, d'approches et de refus successifs pour trouver un remplaçant à M. Philipp Jenninger à la présidence du Bundestag. Le choix du chancelier Kohl s'est finalement porté sur Mme Rita Süssmuth, ministre de la jeunesse, de la famille et de la santé. Cette universitaire de cinquante et un ans, titulaire d'une chaire de pédagogie à Dortmund, poursuit sa carrière d'étoile filante dans le ciel politique ouest-allemand.

Nommée en 1985 par le chancelier Kohl, sa désignation avait fait sensation. Son passé de militante chrétienne-démocrate dans les organisations périphériques de la CDU (Union des femmes et commission pour la famille) n'avait jamais attiré sur elle les feux de la rampe. A Bonn, personne ne la connaissait. Elle devait son portefeuille à M. Rainer Geissler, secrétaire général du parti chrétien-démocrate, qui l'avait précédée au ministère de la famille. Ce stratège de la formation de M. Kohl avait eu du flair : en quelques mois, Mme Süssmuth réussit à s'imposer comme un membre clé et un des atouts du gouvernement Kohl.

Au baromètre de la popularité, elle figure dans le groupe de tête des personnalités politiques de la République fédérale. Elle bénéficie d'une cote élevée auprès des femmes et des jeunes grâce à des prises de position courageuses. Depuis qu'elle dirige son ministère, elle a dû se battre, en première ligne, sur des sujets de société brûlants tels que l'avortement ou la prévention du SIDA. Elle s'en est sortie avec habileté et persuasion, non sans puiser dans son registre de pédagogue professionnelle.

On l'a vue notamment se livrer à de violentes passes d'armes avec l'ex-secrétaire d'Etat bavarois, M. Peter Gauweiller, à propos de la lutte contre le SIDA. Tandis que la Dame de Bonn misait sur l'information et appelait à la raison et à la mesure, son contradicteur munichois préconisait la répression et l'exclusion. La stratégie de Mme Süssmuth a finalement payé puisque les mesures qu'elle recommandait sont entrées en vigueur au niveau national, obligeant les ultras de Bavière à faire cavalier seul dans leur région.

Même schéma sur l'avortement : le ministre de la famille a repoussé les assauts des milieux conservateurs, qui voulaient multiplier les obstacles pour les femmes désirant avorter.

L'issue du scrutin paraît acquise

« *C'est une décision difficile que de quitter la fonction qui vous plaît*, a commenté Mme Süssmuth vendredi soir, *mais présider le Bundestag est un grand honneur.* » Son élection à la tête du Parlement ouest-allemand aura lieu mardi prochain. L'issue du scrutin est d'ores et déjà acquise.

« *C'est une proposition acceptable* », a déclaré M. Hans-Jochen Vogel, président du groupe social-démocrate, à l'annonce de la nomination de Mme Süssmuth par les députés CDU. A ses yeux, elle partait de toute façon avec un *a priori* favorable puisque son époux est membre du SPD. Peut-on imaginer candidate plus consensuelle ? – *(Intérim.)*

Proche-Orient

IRAN : la poursuite de la répression

Onze personnalités proches de l'ayatollah Montazeri ont été exécutées

Contrairement à ce à quoi on aurait pu raisonnablement s'attendre, le cessez-le-feu dans le Golfe n'a pas mis fin en Iran à la politique de répression.

Les exécutions de Moudjahidins du peuple commencées en août après l'échec de l'incursion en territoire iranien de l'Armée de libération nationale de Massoud Radjavi, financée et équipée par l'Irak, se poursuivent sans relâche. Elles semblent même s'être récemment intensifiées, un communiqué de l'organisation publiée à Bagdad évoquant des *« centaines de prisonniers politiques fusillés ou pendus ces dernières semaines »*. La répression, qui vise également les organisations de gauche – Toudeh ou Fedayins du peuple, – s'est étendue depuis le début d'octobre aux religieux non conformistes du sérail islamique proches de l'ayatollah Montazeri, le successeur désigné de l'imam.

Des dizaines d'arrestations ont eu lieu début octobre dans les cercles religieux et politiques de Qom et de Téhéran, sans qu'aucune raison ait été fournie pour justifier ces mesures qui d'ailleurs n'ont pas été annoncées officiellement. Onze des personnes arrêtées, dont cinq religieux et six laïcs liés aux centres théologiques de Qom, ont été exécutées sans autre forme de procès. Parmi les suppliciés figure un ancien député du Majlis, l'hodjatoleslam Fathollah Oummid Nadjafabadi, l'un des principaux conseillers politiques de l'ayatollah Montazeri.

Très actif parmi les déshérités (moustazafines), il avait occupé, après la révolution de 1979, les fonctions de juge auprès du tribunal révolutionnaire d'Ispahan, où il s'était distingué par son action en faveur des couches défavorisées. Il s'était alors attiré l'hostilité des anciens représentants du régime du chah en organisant l'expropriation systématique de leurs biens. Arrêté en 1986 avec Mehdi Hachemi, le frère du gendre de l'ayatollah Montazeri et principal chef de file d'une *« révolution islamique mondiale »* pure et dure, exécuté en septembre 1987, il n'avait eu la vie sauve que grâce à l'intervention personnelle du dauphin de l'imam.

Les quatre autres religieux exécutés, les hodjatoleslam Husseini Arab, Charufeddine Machkour, Ghayour et Khavari Langeroudi, faisaient également partie du cercle des intimes de l'ayatollah Montazeri, ainsi que les six laïcs, pour la plupart d'anciens commandants des gardiens de la révolution, limogés à la suite de l'affaire Mehdi Hachemi.

Ces exécutions semblent constituer une mise en garde du pouvoir à l'ayatollah Montazeri, qui, prenant au sérieux son rôle de successeur désigné de l'imam, avait adressé le 1er octobre une série de directives aux principaux responsables du pays où il dressait un réquisitoire sévère contre l'action gouvernementale depuis l'entrée en vigueur du cessez-le-feu. Il se faisait ainsi l'écho des doléances d'un public déçu que la paix avec l'Irak n'ait pas entraîné un assouplissement du régime.

Dans ces directives, dont la publication fut censurée par les médias officiels, Montazeri attribuait la stagnation dans le pays aux responsables de Téhéran, qu'il accusait d'*« intransigeance, d'incapacité et de manque d'imagination »*. Il mettait en cause l'action des gardiens de la révolution, de la Fondation des martyrs et autres institutions révolutionnaires *« responsables de la paralysie et de la désorganisation de la vie économique »*. L'ayatollah prônait une certaine libéralisation de l'économie, affirmant que *« même les pays socialistes se sont rendus compte de leurs erreurs et ont opté pour une politique d'ouverture dans ce domaine »*. Plus grave encore, il suggérait que les responsables du pouvoir, *« tous ceux qui ont fait de l'étatisme un dogme stérile »*, soient démis de leurs fonctions et remplacés par de nouvelles personnalités susceptibles de faire preuve d'*« ouverture d'esprit »*.

La « transparence »

Le dauphin de l'imam s'en prenait également aux services de renseignement, aux comités et autres organes de sécurité, soulignant que *« rien ne peut être obtenu par une répression aveugle et la multiplication des peines de mort »*, autant de mesures opposées à l'islam, *« la religion du pardon et de la tolérance »* et qui sont en train d'*« aggraver l'isolement politique du pays »*. Il proposait en outre une amnistie générale *« sans équivoque »* qui permettrait aux deux millions d'Iraniens qui ont fui leur pays après la révolution de regagner l'Iran *« afin qu'ils puissent participer à la reconstruction de l'économie en lui insufflant un nouveau dynamisme »*.

Le successeur désigné de l'imam suggérait enfin la *« transparence »* de l'action gouvernementale, affirmant que les Iraniens constituent un *« peuple adulte »* et *« ont le droit de savoir ce qui se trame en haut lieu »*. *« Les responsables iraniens,* ajoutait-il, *doivent cesser d'agir comme s'ils étaient au-dessus des lois. Les journaux doivent refléter les points de vue des différentes tendances qui existent dans le pays et les opposant légaux devraient avoir leur mot à dire dans les affaires du pays. »*

Autant d'exigences apparemment jugées inacceptables par le pouvoir, qui, une fois de plus, semble avoir choisi la répression arbitraire pour réduire au silence les voix discordantes.

JEAN GUEYRAS.

LIBAN

Le gouvernement chrétien apporte « son appui » à l'Etat palestinien

Le gouvernement israélien a poursuivi, vendredi 18 novembre, son offensive politique contre l'OLP. Après la presse étrangère *(le Monde* du 19 novembre), c'est l'ensemble du corps diplomatique que M. Shimon Pérès a convoqué pour lui expliquer le rejet israélien des décisions prises à Alger par le Conseil national palestinien. Celui-ci, a estimé le ministre des affaires étrangères, n'a *« fait que compliquer les choses dans la région »*. Parallèlement, le nombre de pays ayant officiellement reconnu l'Etat palestinien proclamé à Alger n'a cessé de croître pour atteindre trente-quatre vendredi. – *(AFP.)*

BEYROUTH
de notre correspondant

Le gouvernement libanais, du moins l'un des deux, a accordé *« son appui »* à l'Etat palestinien proclamé par l'OLP, *« conformément au principe de l'autodétermination, notamment au droit du peuple palestinien à un règlement équitable de sa cause »*. Mais la dualité du pouvoir exécutif à Beyrouth empêche que le Liban ne soit répertorié parmi les pays ayant, à ce jour, reconnu le nouvel Etat. Des deux gouvernements, ce n'est d'ailleurs pas celui qu'on pense qui a, le premier, procédé à cette reconnaissance, puisqu'il s'agit du gouvernement du général Aoun, qui exerce le pouvoir dans le secteur chrétien.

Opérant en secteur musulman, le gouvernement prosyrien de M. Selim Hoss s'est, jusqu'à présent, cantonné dans une prudente expectative, bien que Damas ait approuvé le principe de l'établissement de l'Etat palestinien.

Bien qu'apparemment paradoxale, cette double attitude cadre parfaitement avec les positions actuelles des deux parties antagonistes au Liban. Après avoir été, durant de longues années, l'ennemi acharné des Palestiniens, le camp chrétien s'est retrouvé, à partir de 1984, en état d'alliance objective avec M. Arafat contre l'adversaire commun syrien.

Cela étant, force est de souligner que l'Etat palestinien, qui fixerait politiquement et militairement, sinon démographiquement, les Palestiniens sur leur terre, donc hors du Liban, a, dès le début, été une revendication et un leitmotiv des chrétiens du Liban, qui ont tout de suite considéré avec faveur et admiration la révolte des territoires occupés, quels que soient leurs propres liens avec Israël. De plus, l'approbation de l'initiative palestinienne est à rapprocher de l'appui que reçoit le gouvernement du général Aoun de la part des régimes arabes antisyriens, notamment de l'Irak.

Quant au camp musulman, son attitude n'est pas homogène. La masse des chiites est profondément hostile aux Palestiniens de tous bords, tandis que M. Joumblatt, d'une part, les sunnites, de l'autre, ne renient pas vraiment leurs liens avec M. Arafat, en contradiction avec la politique de leurs protecteurs syriens.

LUCIEN GEORGE.

Asie

SRI-LANKA : insurrection au Nord, terrorisme au Sud

Un pays pris en otage

A la veille des élections qui se déroulent samedi 19 novembre dans l'est du Sri-Lanka, les autorités, redoutant de nouvelles violences, ont décrété une série de mesures de couvre-feu, variables selon les régions. Ces mesures interviennent après le meurtre, vendredi, de trois policiers par des membres du mouvement extrémiste cinghalais, le Janatha Vimukti Peramuna (JVP). Les élections en cours sont conformes à l'accord de paix indo-srilankais de juillet 1987 et visent à constituer un conseil autonome qui donnerait des pouvoirs à la minorité tamoule. Le JVP et le mouvement séparatiste des Tigres sont opposés à cette consultation. – *(AFP.)*

Déjà secoué au nord, et maintenant à l'est, par le sanglant mouvement séparatiste des Tigres tamouls, avec son lot de massacres quotidiens, le Sri-Lanka doit aujourd'hui faire face à une autre insurrection, tout aussi violente, et qui menace le cœur même du pays. Le sud de l'île, où vit la majorité cinghalaise, est quasiment pris en otage par une organisation terroriste extrémiste cinghalaise, le JVP (Janatha Vimukti Peramuna, Front de libération populaire).

S'imposant par la terreur, le JVP et son chef Rohana Wijeweera exécutent de sang-froid ceux qui font obstacle à leurs ambitions, forcent à la pointe du fusil les populations désarmées, un jour à faire grève ou à manifester, un autre à boycotter les élections sous peine de mort. Les forces, dites de l'ordre, sont incapables de le maintenir ; pis, elles portent une lourde part de responsabilité dans le sang qui coule.

Un mois à peine avant l'élection présidentielle du 19 décembre, qui doit désigner un successeur au président J.R. Jayewardene, au pouvoir depuis 1977, le Sri-Lanka est à la dérive, plongé dans la crise la plus grave depuis son indépendance. Le régime a donné la preuve de son impuissance, au début du mois, en invitant les touristes étrangers à quitter au plus vite le pays en raison des menaces que fait peser le JVP.

Or le tourisme demeure l'une de principales ressources en devises de Colombo. Disposant déjà d'un impressionnant arsenal répressif, le gouvernement vient de décréter que l'incitation à la violence ou au meurtre, l'organisation de réunions illégales, les violences physiques pour contraindre des tiers à participer à un mouvement, voire la possession de tracts allant dans ce sens, seront désormais punis de la peine de mort.

Mais toutes ces mesures ne suffisent pas face à un terrorisme bien implanté et déterminé. Comme il y avait été contraint l'an dernier pour faire face à l'insurrection tamoule, le gouvernement de Colombo devra compter sur l'assistance des forces indiennes pour tenter de maintenir l'ordre pendant la campagne qui opposera trois candidats, le premier ministre actuel, M. Ranasinghe Premadasa, l'ancien chef du gouvernement et leader du Parti de la liberté (SLFP), Mme Sirimavo Bandaranaïke, et un représentant de la gauche.

La campagne a toutefois mal commencé : menacés de mort par le JVP s'ils assistaient aux meetings ou s'ils se rendaient aux urnes, les électeurs boudent. Les employés, ouvriers et fonctionnaires, sont soumis au même mortel chômage, qui les a contraints à se croiser les bras pendant plusieurs jours, paralysant l'économie du pays.

Infiltrés partout

Qu'est-ce qui fait courir le JVP ? En 1971, il avait lancé une insurrection gauchiste réprimée dans le sang par « Mme B ». Libéré après son arrivée au pouvoir par M. Jayewardene, qui espérait pouvoir utiliser à son profit la haine qu'il vouait à « Mme B », M. Wijeweera reprit son lent grignotage de la société sri-lankaise. La signature, en 1987, de l'accord indo-sri-lankais permettant le stationnement des troupes indiennes au nord de l'île pour lutter contre les Tamouls fut mis à profit par le JVP, qui avait troqué son idéologie de « gauche » pour l'ultranationalisme cinghalais. Il effectua alors un rapprochement tactique avec son ennemie d'hier, Mme Bandaranaïke, elle aussi opposée à l'intervention indienne.

Depuis cette époque, le JVP est responsable d'au moins six cents assassinats, essentiellement de partisans du gouvernement – ayant même réussi il y a un an à lancer une bombe en plein conseil des ministres, – mais aussi de militants de gauche favorables à un accord avec les Tamouls. Leur chef, M. Vijaya Kumaranatunga, l'acteur le plus célèbre du pays et le propre gendre de « Mme B », fut abattu en février.

Menant un jeu diabolique, Rohana Wijeweera a ainsi manipulé les politiciens traditionnels des deux bords qui s'étaient crus assez habiles pour l'utiliser. Le SLFP et l'UNP (parti gouvernemental) vivent désormais sous la hantise des tueurs du JVP. Petite organisation d'environ deux mille membres, le JVP s'est infiltré partout dans le clergé bouddhiste, l'administration, la police et même l'armée, et il utilise la pègre pour ses basses œuvres.

Il sait aussi se servir de la population comme d'un pion, soulevant un jour son indignation devant les atrocités auxquelles se livre la police contre ses partisans, la terrorisant un autre pour parvenir à ses fins – c'est-à-dire obtenir la démission des tenants du système actuel afin de s'emparer du pouvoir.

Il n'y a plus de « voie démocratique » possible, vient de déclarer M. Wijeweera au *Sunday Times* de Colombo. Le rapport des forces est tel que le JVP n'a guère de chances de renverser le régime. L'Inde voisine risquerait en outre d'intervenir militairement, comme elle l'avait déjà fait en 1971. Mais ce mouvement clandestin, prêt à tout, est en train de conduire le Sri-Lanka au bord de l'anarchie.

PATRICE DE BEER.

JAPON

Tandis que l'empereur agonise...

TOKYO
de notre correspondant

Au début, ils étaient en chemise et en costume léger. Aujourd'hui, ils sont emmitouflés et se protègent de la pluie ou du froid de la nuit dans de petites tentes de campeurs : deux mois sont passés. Mais vingt-quatre heures sur vingt-quatre, une centaine de journalistes, photographes et cameramen restent en faction aux portes du palais impérial, attendant la nouvelle.

Depuis le 19 septembre, date du premier vomissement de sang, l'empereur Hirohito est dans un état désespéré : il a reçu près de 20 litres de sang et ne pèserait plus que 25 kilos. La dernière hémorragie remonte au 9 novembre. Avec son laconisme habituel, l'agence impériale a admis, vendredi 18 novembre, que l'empereur était *« faible »*. En fait, il ne parlerait pratiquement plus, ou de manière inaudible, et il serait désormais, selon certaines rumeurs, dans un état de demi-conscience.

En termes financiers, la « couverture » de la maladie de l'empereur est un gouffre, compte tenu du peu d'informations recueillies par les médias : de laconiques bulletins de santé à partir desquels les journalistes n'essaient même plus de tirer un commentaire original, tant ils se répètent, ou des photographies des allées et venues aux portes du palais qu'aucun journal ne publie tant elles se ressemblent.

Au bord du trottoir, les journalistes discutent entre eux ou lisent des bandes dessinées, tandis que dans les voitures les chauffeurs, assoupis, font tourner le moteur pour se chauffer, ce qui a provoqué des protestations de l'agence de l'environnement, car les gaz d'échappement font dépérir les plantes des jardins avoisinants. Par rotation, quelque mille journalistes et reporters sont mobilisés. La plupart ne rentrent pas chez eux et habitent dans les hôtels des environs du palais.

La chaîne de télévision nationale, NHK, maintient en permanence une équipe de cent cinquante personnes, une vingtaine de voitures et six cars de transmission autour du palais, ce qui lui revient à plus de 10 millions de yens par jour (500 000 F). Les frais des cinq chaînes privées de la région de Tokyo sont un peu inférieurs mais néanmoins considérables. Les journalistes des quotidiens et agences de presse ont à leur disposition des voitures, qui forment de longues files près des portes du palais. La plupart appartiennent à des sociétés de location avec chauffeur : coût, 80 000 yens (4 000 F) par vingt-quatre heures.

La longue veille des journalistes qui bivouaquent aux portes du palais de l'empereur et à celles du palais du prince héritier s'est soldée en deux mois par deux morts (crises cardiaques) et deux dépressions nerveuses.

PHILIPPE PONS.

PAKISTAN

Mme Benazir Bhutto aurait reçu des assurances de l'armée

Pour la seconde fois en quatre jours, 48 millions d'électeurs pakistanais se rendent aux urnes samedi 19 novembre. Il s'agit, cette fois-ci, d'élire les représentants des quatre assemblées provinciales du pays. Ce vote, tout comme celui intervenu mercredi dernier pour le renouvellement de l'Assemblée nationale, oppose principalement le Parti populaire pakistanais de Mme Benazir Bhutto à l'Alliance démocratique islamique.

KARACHI
de notre envoyé spécial

Cette fois, *« l'essai »* de Benazir Bhutto semble être *« transformé »* : le général Aslam Beg, chef d'état-major de l'armée, a téléphoné jeudi 17 novembre au chef du Parti du peuple pakistanais (PPP) pour la féliciter de sa *« victoire électorale »* et affirmer que le pouvoir sera transféré pacifiquement au nouveau Parlement.

Cette information n'a pas été confirmée par le PPP, mais, dans la journée de vendredi, au cours d'une nouvelle conférence de presse, Benazir Bhutto a elle-même indiqué qu'elle avait reçu des assurances. A la question de savoir si elle était maintenant convaincue que les chefs de l'armée l'accepteront comme premier ministre, elle répondait : *« Oui. Je ne peux pas en dire plus actuellement. »* Mme Bhutto a, d'autre part, affirmé que le chef de l'Etat par intérim, M. Ghulam Ishaq Khan, était *« tenu par la Constitution »* et qu'il ne pouvait faire autrement que de l'appeler à former un gouvernement. *« Il n'a pas le choix »*, a-t-elle ajouté.

Enfin, s'agissant de la majorité à l'Assemblée nationale, Benazir Bhutto a indiqué que le PPP disposait maintenant d'une majorité absolue (115 sièges) non pas en ayant passé des accords avec tel ou tel candidat, mais parce que plusieurs d'entre eux ont rejoint le PPP.

L. Z.

Amériques

CANADA : l'accord de libre-échange avec les Etats-Unis au cœur du débat électoral

La grande croisade du libéral John Turner

M. John Turner, le leader libéral de l'opposition canadienne, a accusé, vendredi 18 novembre, le premier ministre britannique, Mme Margaret Thatcher de « *néo-colonialisme* » pour avoir défendu le traité de libre-échange américano-canadien contre lequel il a basé toute sa campagne. Défendant l'accord, Mme Thatcher avait déclaré au *Washington Post*, lors de sa visite à Washington, cette semaine, que la non-ratification du traité « *serait un très grave revers* ». Propos interprétés par les libéraux canadiens comme « *une ingérence* » intolérable dans les affaires intérieures de leur pays.

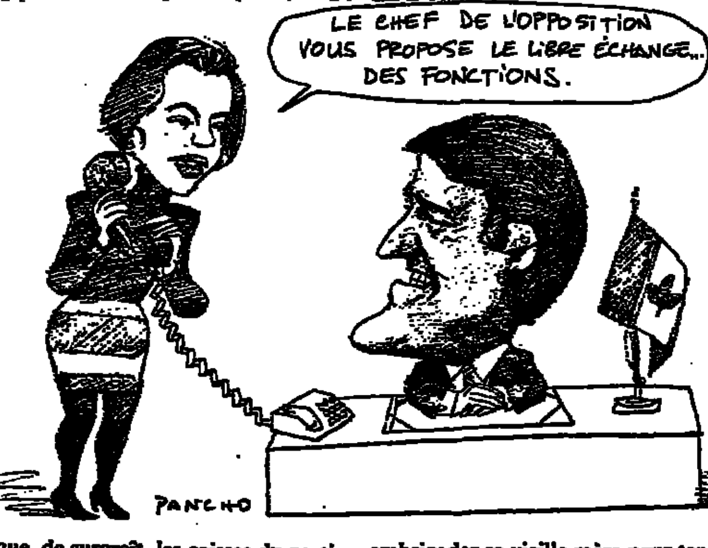
OTTAWA
de notre envoyé spécial

Le Canada est en proie à un phénomène d'« *angoisse de masse* ». Tel est le diagnostic à peine ironique d'un journaliste qui, durant un mois, vient de parcourir les dix provinces de son pays avant les élections législatives du 21 novembre. A la une de l'*Ottawa Citizen*, jeudi 17 novembre, il a résumé ainsi son point de vue sur les réactions de l'électorat : « *Un matin, nous nous sommes dressés dans le lit, dégoulinant d'effroi à l'idée que nous n'étions pas préparés à la grande question : personne ne nous avait dit que le libre-échange était si important.* »

Est-ce si grave ? L'opposition libérale a, en tout état de cause, réussi à le laisser croire. Selon elle, si les Canadiens reconduisent Brian Mulroney et les conservateurs au pouvoir lors des législatives du 21 novembre, ils auront, dans un référendum déguisé, voté oui à l'accord de libre-échange conclu par le premier ministre avec les Etats-Unis et ils auront opté de ce fait pour une politique d'« *abandon* », mettant en péril l'indépendance du pays. Acceptant bon gré mal gré le défi d'un pareil référendum, les conservateurs répliquent en affirmant que l'accord avec le grand voisin va, selon leur devise « dans le bon sens », et représente la seule chance d'assurer « *l'avenir du Canada* ». Mais depuis les dates fatidiques des 24 et 25 octobre dernier, les conservateurs sont, en fait, sur la défensive.

En deux soirs, au cours desquels ont eu lieu les deux seuls débats télévisés (l'un en anglais, l'autre en français) opposant les principaux protagonistes, tout a basculé. A la surprise générale. D'où un réveil étonné de M. John Turner, le leader libéral, donné quasiment « *battu* » jusque-là, qui s'est livré contre l'« *accord Mulroney-Reagan* » à une furieuse entreprise de démolition, parvenant à ébranler à la fois l'assurance du premier ministre et la relative quiétude de l'électorat. Après des semaines d'une campagne sans vraie passion, M. Turner a fait mouche : les libéraux ont opéré une remontée spectaculaire dans les sondages, au point de devancer un moment les conservateurs, qui jusque-là dominaient confortablement la situation. Depuis, M. Mulroney et son parti se sont ressaisis et les deux principales formations seraient à égalité. Le nouveau Parti démocrate de M. Edward Broadbent (social-démocrate) étant, pour sa part, en position d'arbitrer le duel, probablement en faveur des libéraux, s'il devient nécessaire de former un gouvernement minoritaire ou de coalition.

Quel revirement inespéré pour M. Turner ! Jamais les libéraux n'avaient été aussi divisés, tandis



que, de surcroît, les caisses du parti, couvert de dettes, étaient presque vides. M. Turner, que l'on disait à court d'idées, s'est retrouvé subitement à la tête d'une croisade. Préalablement, l'« accord » n'avait pas suscité d'intérêt majeur et voilà que soudain lui est consacré l'essentiel des déclarations des hommes politiques et des commentaires de la presse.

Une bouffée d'anxiété

Et la discussion déborde largement le cadre de l'économie puisqu'on ne cesse de lire ou d'entendre des mots comme « *patriotisme* », « *valeur nationale* », « *âme* »... Une telle terminologie était apparemment réservée aux francophones, si soucieux de préserver leur identité propre ; or, cette fois, c'est au tour des anglophones de l'employer et eux-mêmes n'en reviennent pas. Il est vrai que se montrer patriote n'est pas très canadien. De Terre-Neuve à Vancouver, on n'a pas coutume, comme on le fait aux Etats-Unis, de proclamer son « allégeance » ou de saluer le drapeau la main sur le cœur et la larme à l'œil (jusqu'en 1965, le Canada n'avait d'ailleurs pas de drapeau bien à lui et si les Canadiens cherchaient à se définir, c'était en tant que « non-Américains » — ce qui ne veut pas dire « anti-Américains », jusqu'à maintenant tout au moins.

M. Turner a réussi un tour de force en quelques heures. Il a déclenché une tempête sous le crâne du Canadien moyen. La bouffée d'anxiété avec laquelle s'est réveillé le pays le 26 octobre au matin, n'est pas près de s'atténuer. Toute la classe politique reconnaît qu'un climat de « peur » s'est installé. Et les libéraux d'enfoncer le clou en prédisant que, si l'accord est signé, l'ensemble des « programmes sociaux » auxquels les Canadiens sont si attachés sera menacé. M. Mulroney a dû aller jusqu'à embrigader sa vieille mère pour tenter de démentir les craintes concernant les pensions de retraite. Les libéraux ajoutent que le chômage va augmenter, et même que « *la culture canadienne* » et les industries qui en dépendent (édition, télévision, cinéma, etc.) sont en péril.

La dénonciation ou la défense de l'accord ont éclipsé tous les autres sujets : la défense (la modernisation de la marine avec l'achat éventuel de sous-marins à propulsion nucléaire, peut-être français), l'environnement (les pluies acides venues des Etats-Unis), le toujours délicat problème linguistique ou encore l'avortement. Et du coup, les dirigeants conservateurs de confesser qu'ils n'ont pas assez expliqué le détail de l'accord, ses avantages comme ses inconvénients. « *Il est vrai*, dit un proche collaborateur de M. Mulroney, *que nous n'avons pas su à temps empêcher l'opposition et une partie du public de dire n'importe quoi.* »

Perplexité générale

Ainsi, la confusion règne-t-elle au Canada. Les contradictions et paradoxes ne manquent pas. M. Mulroney, dont le parti se baptise officiellement « *progressiste conservateur* » ne se déclarait-il pas contre un accord de libre-échange en 1983, tandis que M. Turner était pour auparavant ? Enfin, M. Francis Fox, ancien ministre libéral, fait observer que son parti dans le passé a été longtemps le champion du libre-échange quand les conservateurs, eux, étaient protectionnistes.

Si le monde canadien paraît tourner à l'envers, l'attitude des Québécois ajoute beaucoup à la perplexité générale. « *Le problème est bien mêlant* » (compliqué), disent-ils avec un brin de malice.

La plupart des Canadiens français défendent en effet l'accord. Ce sont les anglophones, ou la majorité d'entre eux, notamment dans la province de l'Ontario, qui sont les plus critiques et les plus inquiets. Mme Adrienne Clarkson, personnalité du milieu de l'édition, fait valoir que l'accord risque de provoquer une « *trop grande pression psychologique* » et d'entraîner peu à peu le Canada « *vers une intégration culturelle et même politique* » avec les Etats-Unis. Mme Lise Bissonnette, une « *figure* » de la presse québécoise, lui répond qu'il n'y a pas longtemps, c'étaient les anglophones qui incitaient vivement les Québécois à rejeter le séparatisme en disant : « *Ne vous repliez pas sur vous-mêmes* », un conseil qui « *doit être aujourd'hui retourné à l'envoyeur* ».

Bien que confronté à un croissant déficit de population par rapport au reste du Canada — ce qui affaiblit sa cause — le Québec joue actuellement l'ouverture. Les Québécois estiment être protégés par la « *barrière de la langue* » et n'avoir pas à défendre, eux, leur identité face aux Américains. M. Robert Bourassa, premier ministre du Québec, rejoint par de nombreuses personnalités dont certaines ont un passé « séparatiste » soutient fortement l'accord de libre-échange, et pourtant il est libéral. Dans un nouvel appel à la raison, il a déclaré jeudi : « *Il est temps dans ce débat trop chargé d'émotion que le réaliste remplace la peur.* » Le Québec serait-il en passe de devenir une place forte des conservateurs eux qui étaient peu implantés, au contraire des libéraux ?

Il est vrai aussi que chez les Canadiens français, M. Mulroney retire apparemment les bénéfices de l'accord constitutionnel dit du « *Lac Meech* », qui a été conclu sous sa houlette en avril 1987 entre toutes les provinces et qui reconnaît que le Québec forme au sein du Canada une « *société distincte* ». Son sens du compromis a fait merveille dans la « *Belle Province* ». Et puis, M. Mulroney a un avantage certain. Il est le plus francophone des dirigeants anglophones qui se méfient même un peu de son côté « populiste ». Enfin, il est né au Québec et peut se flatter d'être « *un p'tit gars de la baie Comeau* ». Aussi jeudi, M. Mulroney a-t-il répété qu' « *on n'affirme pas sa souveraineté nationale en se cachant derrière des barrières protectionnistes* ».

FRANCIS CORNU.

Afrique

AFRIQUE DU SUD : prélude à la mise hors la loi du mouvement contre l'apartheid ?

Quatre dirigeants du Front démocratique uni reconnus coupables de trahison

La justice sud-africaine vient sans doute de porter le coup de grâce au mouvement contre l'apartheid le plus important, le Front démocratique uni (UDF), considéré par Pretoria comme la « façade légale » du Congrès national africain, passé à la guérilla. Quatre dirigeants de cette formation sont reconnus coupables de trahison pour avoir semé le trouble dans les municipalités noires afin de rendre le pays ingouvernable. Ce verdict paraît ouvrir la porte à une mise hors la loi pure et simple de l'UDF, déjà réduite à l'impuissance en février.

JOHANNESBURG
de notre correspondant

Au terme d'un procès de plus de trois ans, onze dirigeants de l'UDF ont été reconnus coupables, vendredi 18 novembre, par la Cour suprême de Pretoria, d'avoir suscité la révolte des *townships* (banlieues noires) qui avait débuté le 3 septembre 1984 dans le triangle du Vaal, au sud de Johannesburg. Quatre d'entre eux, dont trois secrétaires généraux, MM. Popo Molefe, Moses Chikane et Patrick Terror Lekota, ont été convaincus de trahison et sont, de ce fait, passibles de la peine de mort.

Sept autres ont été reconnus coupables de terrorisme. Huit co-accusés ont été acquittés sur les dix-neuf qui avaient initialement à répondre des charges de trahison, de terrorisme, de subversion et de cinq meurtres (ceux de conseillers municipaux tués par la foule lors de la flambée de violence suscitée par des hausses de loyer qui s'était rapidement étendue à tout le pays).

Ce procès, connu sous le nom de Delmas, du nom d'une petite ville où il avait débuté en octobre 1985, est en fait celui de l'UDF, une coalition de sept cents organisations créée en août 1983 et soupçonnée d'être la branche interne de l'ANC (Congrès national africain), interdit en Afrique du Sud. Le président de la Cour s'est évertué à démontrer que l'objectif des deux mouvements était identique : « *fomenter un climat révolutionnaire* ».

Il a souligné que les accusés n'étaient pas poursuivis pour « *leurs convictions* », mais pour « *leurs actions* », à savoir : « incitation au soulèvement et tentative de renverser le gouvernement par la force ». « *Il s'agissait*, a-t-il précisé, *d'une véritable déclaration de guerre contre l'Etat* » dans le but de détruire le système. Enfin, il a estimé que l'UDF se prononçait pour le « *transfert du pouvoir au peuple* », lui reprochant de n'avoir pas dénoncé la violence, même s'il s'y disait opposé en principe.

Dans ce procès, tous les événements majeurs qui ont secoué le pays il y a quatre ans ont été disséqués, tous les mots d'ordre, les communiqués, les slogans, ont été analysés, afin de démontrer le caractère subversif de l'UDF. Procès-fleuve, avec un dossier de 25 000 pages, 437 journées d'audience, 280 témoins entendus au sujet d'un soulèvement auquel le président a dénié tout caractère de spontanéité. La révolte avait coïncidé avec l'entrée en vigueur de la nouvelle Constitution, créant des Chambres ségréguées pour les Indiens et les Métis en ignorant la majorité noire.

Malgré sa longueur, ce procès a suscité un intérêt international : Sir Geoffrey Howe, secrétaire au Foreign Office, et Terry Waite, envoyé de l'archevêque de Canterbury, actuellement détenu en otage au Liban, s'étaient rendus à des audiences. De son issue dépend l'avenir de l'UDF, qui risque désormais d'être mis hors la loi par le pouvoir (après que celui-ci lui eut interdit d'exercer toutes activités le 24 février dernier, il n'en restait pas moins légal). Les autorités attendent de ce jugement la légitimation de leur action et le cautionnement d'une politique répressive face à ce qui a été maintes fois présenté comme une menace subversive et communiste contre les structures politiques et économiques du pays.

Le verdict sera rendu le mois prochain après les plaidoieries sur les circonstances atténuantes qui doivent débuter le 5 décembre. Par un hasard de l'histoire, il sera rendu dans la même salle qui a vu, il y a plus de vingt-quatre ans, la condamnation à la prison à vie de Nelson Mandela et de sept de ses co-accusés.

MICHEL BOLE-RICHARD.

La recherche de la paix en Angola

La Havane et Luanda ont approuvé l'accord de Genève

Cuba et Luanda ont approuvé, vendredi 18 novembre, l'accord de principe conclu le 15 novembre à Genève sur l'Angola et l'indépendance de la Namibie. L'approbation cubaine a été communiquée aux Etats-Unis, qui agissent en tant que médiateurs, a indiqué l'agence Granma. Un communiqué du ministère angolais des affaires étrangères fait état de son aval du « *calendrier annexe pour le retrait total et par étapes des forces internationalistes cubaines en Angola* ».

Pour sa part, le ministère sud-africain des affaires étrangères a publié un communiqué indiquant qu'il donnerait prochainement la réponse de Pretoria et que, dans l'immédiat, « *le gouvernement se penche sur cette affaire importante et lourde de conséquences pour toute l'Afrique australe* ».

En principe, Cuba, l'Angola et l'Afrique du Sud doivent se retrouver à Brazzaville, le 29 novembre, pour signer un protocole d'accord sur le retrait de cinquante mille soldats cubains et sur l'application du plan de paix des Nations unies pour la Namibie. — *(AFP.)*

ÉTATS-UNIS : la nouvelle loi anti-drogue

La peine de mort sera requise contre les gros trafiquants

Le président Ronald Reagan a signé, vendredi 18 novembre, ainsi qu'il l'avait annoncé, une sévère loi anti-drogue qui renforce les sanctions contre les utilisateurs de stupéfiants mais, surtout, requiert la peine de mort contre les gros trafiquants et les personnes reconnues coupables de meurtre dans une affaire liée à la drogue.

Au cours d'une cérémonie à la Maison Blanche à laquelle assistait son épouse Nancy, qui a fait de la lutte anti-drogue un combat personnel, M. Reagan a estimé que cette loi donnait « *une nouvelle épée et un nouveau bouclier* » à ceux qui luttent pour « *éliminer le fléau de la drogue* ».

Le projet de loi avait été approuvé *in extremis* à la fin de la session parlementaire, le 22 octobre dernier. Il était devenu le symbole de la volonté commune du Congrès et de la Maison Blanche d'en finir avec « *l'ennemi numéro un* » (la drogue) que les Américains dans leur grande majorité, durant la campagne, ont estimé être leur « *principale préoccupation* », un poste de « *czar anti-drogue* » va être également créé au sein du cabinet, poste auquel le président élu George Bush aurait, paraît-il, pensé pour son vice-président Dan Quayle.

Par ailleurs, en raison des contraintes budgétaires, seuls 500 millions de dollars ont pour l'instant été attribués par le Congrès à la lutte anti-drogue pour l'année fiscale 1989 sur 1,5 milliard de dollars prévus par la loi. — *(AFP.)*

● **Huit ans de prison pour Mario Biaggi, l'ancien représentant de New-York.** — L'ancien parlementaire américain, représentant de New-York, Mario Biaggi, a été condamné, vendredi 18 novembre, à huit ans de prison pour avoir extorqué 50000 dollars en liquide et 3 millions de dollars en titres à la société Wedtech.

M. Biaggi, soixante et onze ans, gradé de la police de New-York, devenu homme politique et militant actif de l'unification de l'Irlande, a démissionné de la Chambre des représentants en août dernier après avoir été reconnu coupable d'avoir touché de fortes sommes de Wedtech pour lui faire obtenir des contrats avec le Pentagone. — *(Reuter.)*

● **COLOMBIE : torrent de boue meurtrier.** — Un torrent de boue charriant des arbres et des rochers a ravagé, le vendredi 18 novembre, la ville colombienne d'Utica, à 115 kilomètres à l'ouest de Bogota, faisant cinq morts dont deux enfants, et détruisant une centaine d'habitations. Au moins 40 % des constructions d'Utica, une ville agricole de six mille habitants, ont été détruites. — *(AFP.)*

Diplomatie

La Conférence de Vienne sur la sécurité et la coopération en Europe

La France précise sa position sur le désarmement conventionnel

Le ministre français des affaires étrangères, M. Roland Dumas, a souligné vendredi 18 novembre, la nécessité de ne pas « *déléguer purement et simplement aux deux alliances ou aux deux puissances qui y ont le plus de poids* » la conduite des futures négociations sur le désarmement conventionnel en Europe. « *Les Européens ont leur propre vision des choses que personne d'autre ne peut exprimer à leur place* », a déclaré M. Dumas devant la session européenne de l'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN), en soulignant les « *intérêts spécifiques de l'Europe en matière de défense et de désarmement* ».

Le chef de la diplomatie française a rappelé que, pour Paris, la négociation sur la stabilité conventionnelle en Europe, qui doit suivre la conclusion de la conférence de Vienne sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), « *s'inscrit dans le cadre de la CSCE, c'est-à-dire dans le dialogue politique, économique et culturel des trente-cinq pays de ce forum* ».

De son côté à Vienne, le chef de la délégation française à la CSCE M. Gilles Curien, a rassuré vendredi les pays occidentaux à propos du débat franco-américain relancé ces derniers jours à ce sujet. Il a affirmé que la France n'avait nullement l'intention de retarder les travaux de la CSCE.

Cette question, « *très importante, fondamentale* » pour la France, a été réexaminée « *au plus haut niveau de l'Etat* » à Paris, et des « *communications ont été faites à différentes capitales* », a indiqué M. Curien. « *L'objectif demeure que tous les Etats participant à la CSCE puissent, non seulement poursuivre la mise en place d'un régime de mesures de confiance, mais également prendre part, le jour venu, au désarmement proprement dit. Cette option doit demeurer ouverte. Les modalités de ce choix appellent réflexion* », a poursuivi M. Curien.

Ces modalités, a-t-il encore ajouté, « *devront refléter sans ambiguïté le lien entre la négociation sur la stabilité et la CSCE* ». La première se déroule à vingt-trois (les seize pays de l'OTAN et les sept du pacte de Varsovie) et la seconde à trente-cinq (les vingt-trois plus douze neutres et non alignés). Les Etats-Unis souhaitent accorder une très large autonomie à la négociation militaire et vider les échanges d'information prévus avec les neutres et non alignés de leur substance pour en faire un pur exercice formel, craint-on du côté français.

La CSCE, aura-t-elle voix au chapitre dans la négociation sur le désarmement conventionnel en Europe ? Les vingt-trois devront-ils présenter un rapport dès la prochaine conférence-bilan de la CSCE en 1991 à Helsinki ? La CSCE pourra-t-elle influencer voire interrompre le déroulement d'une négociation militaire qui a été jusqu'à présent l'apanage des grandes puissances ? « *Nous gagnerons du temps en éclaircissant aujourd'hui ces questions qui auraient pu nous paralyser plus tard* », a estimé M. Curien. — *(AFP.)*

Devant les parlementaires américains

M. Zagladine reconnaît l'existence de cinquante-deux prisonniers politiques en URSS

Moscou. — M. Vadim Zagladine, secrétaire du comité des affaires étrangères du Parlement soviétique et conseiller de M. Gorbatchev, a déclaré, vendredi 18 novembre, que 52 Soviétiques considérés en Occident comme des prisonniers politiques étaient actuellement détenus ou assignés à l'exil intérieur, un chiffre qui dépasse les précédentes estimations officielles soviétiques.

Cette déclaration a été faite à l'issue d'un séminaire de quatre jours sur les droits de l'homme, auquel assistait une délégation de quatorze membres du Congrès américain.

Le 3 novembre, le porte-parole du ministère des affaires étrangères, M. Guennadi Guerassimov, avait reconnu l'existence de 11 prisonniers politiques incarcérés et de 25 autres détenus dans des hôpitaux psychiatriques.

La délégation américaine avait produit mardi une liste de 800 cas relevant des atteintes aux droits de l'homme, parmi lesquels 200 cas de prisonniers politiques. La plupart des autres cas cités concernaient des refuzniks (juifs n'ayant pas l'autorisation d'émigrer) et des Soviétiques mariés à des ressortissants américains. Vendredi, les parlementaires soviétiques, dans un document, ont apporté une réponse sur 273 cas concernant essentiellement les refuzniks, et promis une réponse « *favorable* » sur les cas pendants, « *conformément aux réglementations existantes* ».

M. Steny Hoyer, coprésident démocrate de la délégation du Congrès américain, a souligné que les objections des Américains à l'organisation d'une conférence sur les droits de l'homme à Moscou en 1991 ne seraient levées que si tous les cas non réglés étaient résolus. — *(AFP.)*

Politique

L'adoption, en première lecture, du projet de budget pour 1989

L'« abstention d'attente » du PCF conforte la majorité relative dont dispose le PS

Le projet de loi de finances pour 1989 a été adopté en première lecture à l'Assemblée nationale, dans la nuit du vendredi 18 au samedi 19 novembre, par 279 voix contre 267. Tous les élus socialistes (deux cent soixante-treize) ont voté pour le budget, plus six non-inscrits. L'opposition de droite a également fait le plein des voix, les cent trente et un députés RPR, les quatre-vingt-dix UDF et les quarante UDC votant comme un seul homme – ce qui n'est pas si fréquent – « contre » avec le soutien de six députés non inscrits. Les vingt-cinq députés communistes, ainsi que deux députés non inscrits, se sont abstenus, permettant ainsi au premier ministre, M. Michel Rocard, de ne pas utiliser l'article 49-3 de la Constitution (engagement de responsabilité) pour faire passer sa loi de finances.

L'ombre des élections municipales de mars 1989 a plané sur ce scrutin. M. Bernard Pons s'est félicité dans les couloirs de l'union retrouvée de l'opposition sur ce vote. Le président du groupe RPR a estimé que l'attitude du groupe communiste annonce le *« retour de l'union de la gauche »*. Plus prudent, M. André Lajoinie a qualifié une nouvelle fois d'*« abstention d'attente »* le vote de son groupe. *« Il existe à l'Assemblée nationale une majorité pour une politique nouvelle. Mais le gouvernement a choisi une autre voie »*, a-t-il regretté. Pour sa part, le rapporteur général du budget, le rocardien Alain Richard a dénoncé le *« double langage »* des communistes, qui demandent à gouverner dans les municipalités avec le PS tout en dénonçant sans cesse sa *« dérive droitière »* dans la direction des affaires.

A l'issue d'un mois de discussion budgétaire, le déficit de la loi de finances 1989 est de 100,5 milliards de francs contre 100,3 milliards prévus à l'origine (pour des dépenses s'élevant à près de 1 200 milliards de francs). Cette faible évolution ne doit pas cacher le fait que les députés sont parvenus à faire bouger ce budget : selon M. Charasse ces modifications ont porté en première partie (recettes) sur 4 milliards de francs et en seconde partie (dépenses ministère par ministère) sur 1,5 milliard de francs. Le ministre s'en est d'ailleurs félicité.

Le gouvernement a pu faire adopter sans « casse » les cinq budgets dont il avait demandé la réserve : il a pu concrétiser, vendredi en séance de nuit, les promesses faites par les ministres concernés pour faciliter le vote de leur budget. Mais l'attitude à l'égard du budget étant avant tout un acte politique, le ministre a éprouvé une certaine jubilation en soulignant les *« contradictions »* de l'Union du centre (abstention sur la première partie, vote « contre » sur l'ensemble).

Marqueterie

LE premier ministre, M. Michel Rocard, est parvenu à mettre au point, à l'Assemblée nationale, un assez joli travail de marqueterie budgétaire. Les pièces ont été ciselées, délicatement, jour après jour : celles qui ne pouvaient trouver place sur la commode des finances ont été mises en réserve en attendant un moment plus propice, une découpe plus adéquate ou une colle plus adaptée. Samedi à 1 h 45 du matin, l'œuvre était complète.

L'habileté de l'ébéniste de la rue de Varenne et de ses tâcherons aura été de s'assurer alternativement, jusqu'au moment ultime, la bienveillance des centristes et des communistes, tout en leur permettant de ne pas perdre la face. M. Lajoinie et ses amis étaient prêts à s'abstenir sur l'ensemble de la loi de finances, mais pas à voter le budget des P et T (conflit social oblige). Les centristes, eux, voulaient repousser le budget général, mais ne voulaient pas se prononcer sur la motion de censure que l'UDF et le RPR auraient présentée en cas d'utilisation de l'article 49-3.

En s'abstenant sur le budget P et T, l'UDC a permis au groupe communiste de voter « contre » en toute tranquillité et sans risque d'entraîner la riposte du 49-3. Les centristes, à leur tour, pouvaient voter « contre » l'ensemble du budget sans crainte, l'abstention communiste était là pour permettre son adoption. Comme dirait M. Mermaz, chacun a su trouver *« la bonne manière »*.

La fermeté a payé

Pour le gouvernement comme pour le PS, l'issue heureuse de cette première lecture prouve que la fermeté vis-à-vis du PCF a payé, après une période de flottement. Le gel des négociations municipales proclamé par M. Pierre Mauroy, qui reste la figure de référence de feu l'union de la gauche, a porté ses fruits. Tout en préservant l'avenir électoral à court terme sur son flanc gauche, M. Rocard est parvenu à ne rien compromettre sur son flanc centre-droit. Il a su résister aux voix qui se faisaient entendre au sein du PS pour utiliser, coûte que coûte, le 49-3 afin de repousser à droite l'UDC. Outre son habileté en matière de tactique parlementaire, faculté à trouver des « rallonges » budgétaires en période de vache grasse, le gouvernement a su jouer la carte du travail parlementaire. M. Philippe Auberger (RPR, Yonne) s'est trouvé un peu seul pour se plaindre du fait que le ministre du budget ait présenté à l'Assemblée un *« brouillon »*. M. Charasse s'en est félicité, au contraire, puisque cela avait permis aux députés de faire leur travail de législateur, plutôt que de se retrouver, comme il est de coutume, devant des projets tout ficelés. Visiblement, cette souplesse déboussole encore quelques parlementaires trop habitués à la dure loi de l'exécutif et au fonctionnement manichéen de l'institution parlementaire. En attendant, la preuve est faite que la « majorité relative » existe et qu'elle est suffisante pour gouverner.

PIERRE SERVENT.

● **M. ROCARD : rigueur et dialogue.** — M. Michel Rocard a exposé, le vendredi 18 novembre, devant quelque deux cents investisseurs étrangers réunis par la revue *Buisiness International*, sa politique, *« fondée, à la fois, sur la rigueur et le dialogue »*. Si la situation économique est meilleure, a indiqué le premier ministre, il faut encore que la France s'aligne, en matière d'inflation, sur les meilleures performances européennes. *« C'est décisif pour notre compétitivité extérieure »*, a-t-il affirmé

Il serait faible de dire que M. Michel Charasse aime les débats budgétaires. Il semble leur vouer une véritable passion, se délectant des finances locales, savourant les lignes de crédit, dégustant les amendements comme autant de sucreries. Goulu de chiffres, gourmand de débats, gourmet de politique, le ministre du budget ressemblait un peu, vendredi 18 novembre, à un Coluche sorti de Polytechnique. Ce cocktail a séduit, outre les socialistes, l'économiste du groupe centriste, M. **Edmond Alphandéry** (Maine-et-Loire), applaudissant en connaisseur, à l'issue du débat, la prestation de M. Charasse...

Et même le député RPR, **Philippe Auberger** (Yonne), pourtant victime des remontrances du ministre du budget, ne pouvait s'empêcher de les accueillir, un sourire vaguement complice sur les lèvres.

Seuls les députés communistes et l'orateur du groupe UDF, M. **Michel d'Ornano**, ne semblaient guère goûter la verve « charassienne ». Les premiers, par la voix de M. **Fabien Thiémé** (Nord), renouvelèrent leurs critiques sur *« l'austérité »* du budget pour 1989. Mais refusant *« l'opposition inconditionnelle »* et soucieux de ne pas *« mêler [leurs] voix à celles de la droite »*, les communistes annoncèrent qu'ils s'abstiendraient sur le vote final du budget, tout en *« veillant à la prise en compte concrète des engagements du gouvernement »*.

Expliquant le vote « contre » de son groupe, M. d'Ornano dénonça les *« orientations inquiétantes »* de ce budget : une progression des dépenses publiques plus rapide que celle de la richesse nationale, une impréparation de l'échéance européenne. Même si ce budget ne constitue pas un *« bouleversement »* par rapport à celui du gouvernement précédent – *« on n'est plus en 1981 »*, notait M. d'Ornano – *« la voie choisie est celle de la dépense accrue »* et ne peut être approuvée par l'UDF, constatait l'ancien ministre.

Plus polémique, M. Auberger s'interrogeait : *« Y a-t-il encore du carburant dans l'avion gouvernemental ? »* Constatant l'absence de majorité socialiste à l'Assemblée, M. Auberger estima qu'on était revenu, au cours de cette discussion budgétaire, *« à quelque chose qui rappelle la fin de la IVe République »*. *« On a vu les ministres « racoler » les députés pour obtenir l'adoption des budgets »*, déclara M. Auberger, sans égards pour ses collègues du groupe centriste.

« Ce budget est celui des occasions manquées », observa M. Edmond Alphandéry. L'UDC, par son *« opposition constructive, sans complexe ni arrière-pensée »*, a toutefois obtenu, selon M. Alphandéry, des améliorations substantielles chiffrées à 4 milliards de francs. Quant aux socialistes, ils devaient voter ce budget *« sans arrière-pensée »*. *« Il fait avancer la France sans laisser des Français sur le bord du chemin »* souligna en leur nom M. **Raymond Douyère** (Sarthe).

En réponse à ces interventions, M. Charasse se félicita *« de la bonne ambiance »* dans laquelle s'était déroulée la discussion budgétaire. Distribuant les bons points, il remercia le groupe communiste de sa *« participation constructive »*, déplora l'opposition des centristes en précisant qu'il avait cru un instant *« à une heureuse surprise »*.

Dressant le bilan des engagements pris par le gouvernement lors du vote de la première partie de la loi de finances – 600 millions de francs pour l'aide au logement en faveur des bénéficiaires du revenu minimum d'insertion, 250 millions de francs supplémentaires pour les bourses d'enseignement, 50 millions de francs en faveur des apprentis, 20 millions de francs pour l'aide à la presse d'opinion, M. **Alain Richard**, rapporteur spécial du budget, estima que celui-ci avait été *« maintenu dans sa ligne politique initiale »*.

Enfin, à propos de cinq budgets réservés, qui ont tous été votés, le rapporteur spécial nota qu'ils ne résultaient *« ni de marchandages, ni de tâtonnements »* mais du *« souci, sinon d'unanimité, du moins de convergences d'opinion. »*.

● JUSTICE : « l'enveloppe » Charasse

De la rivalité qui a opposé, ces dernières semaines, M. **Pierre Arpaillange**, garde des sceaux, et M. Michel Charasse, ministre du budget, c'est donc finalement ce dernier qui est sorti vainqueur. Même s'il a pris soin, en présentant les crédits supplémentaires affectés au budget de la Justice, de rappeler ceux inscrits *« à la demande du garde des sceaux »*, M. Charasse s'est finalement approprié le bénéfice politique de cette *« enveloppe »*. A une discussion laborieuse débouchant sur un budget « réservé » en présence de M. Arpaillange le 27 octobre dernier, a donc succédé, vendredi 18 novembre, un budget voté après l'intervention de M. Charasse. Seuls les socialistes l'ont approuvé, les communistes et les centristes s'abstenant tandis que les députés RPR et UDF votaient contre.

L'Assemblée nationale a donc adopté en première lecture un budget augmenté de 106,7 millions de francs dont 73,2 millions de francs au titre du protocole d'accord signé par M. **Gilbert Bonnemaison** et les organisations syndicales représentatives du personnel pénitentiaire en octobre dernier ; 18 millions de francs demandés par M. Arpaillange et destinés à la revalorisation des indemnités des magistrats ; 10 millions de francs pour des crédits de vacation en faveur des greffes et 5,5 millions de francs pour l'éducation surveillée, comme l'avait souhaité la commission des finances.

Figureront en outre dans le collectif budgétaire 315 millions de francs d'autorisations de programmes (40 millions de francs pour le protocole Bonnemaison, 275 millions de francs pour la rénovation des établissements pénitentiaires les plus anciens) et 280 millions de francs de crédits de paiement.

Soulignant que des crédits supplémentaires avaient été demandés *« sur tous les bancs de l'Assemblée »*, M. **Michel Sapin**, président de la commission des lois, a estimé que les améliorations présentées faisaient *« d'un budget jugé peu exaltant un bon budget »*. Tel n'était pas le sentiment de M. **Philippe Auberger** (RPR, Yonne), qui a trouvé l'effort *« insuffisant »* en précisant que le précédent gouvernement avait pu consacrer l'an dernier 49 millions de francs aux indemnités des magistrats, sur proposition de l'Assemblée et du Sénat.

M. **Jean-Jacques Hyest** (UDC, Seine-et-Marne) a observé que les crédits supplémentaires accordés par le gouvernement témoignaient *a contrario* que le budget de la justice n'avait pas été jugé *« prioritaire »*.

M. Charasse et le péché

Au cours de la discussion, M. Charasse a abordé la question de la taxation des préservatifs que le gouvernement vient de faire passer de 18,60 % à 5,60 %. A 18,60 % *« ils étaient considérés comme un instrument de péché. Ils auraient pu être taxés à 33,33 % si on avait considéré que le péché était public et donc pornographique »*, a-t-il ironisé. *« Mais mon collègue, le ministre des affaires sociales, m'a expliqué qu'il s'agit maintenant d'un instrument de prévention contre les maladies sexuellement transmissibles, et donc quasiment un médicament. »* C'est donc d'un cœur léger que M. Charasse a accepté la baisse du taux de TVA sur ce produit plutôt contesté ces derniers temps : *« On ne se prévaut jamais assez contre le péché »*, a-t-il conclu.

Au nom du groupe communiste, M. **Jean-Pierre Brard** (Seine-Saint-Denis) a déclaré que ces crédits apportaient *« une réponse partielle aux demandes des personnels concernés et un écho aux revendications que nous avions formulées »*.

● ANCIENS COMBATTANTS : un test

Le budget des anciens combattants restait, pour le gouvernement, jusqu'à vendredi soir, un « budget-test » de la bonne volonté des communistes. Ceux-ci avaient régulièrement répété qu'ils ne pourraient voter des crédits en baisse de 2,5 % par rapport à 1988. Les améliorations présentées par M. Charasse – plus 75 millions de francs pour les veuves de guerre et la modification, pour le calcul de ces pensions de l'indice de référence – ont entraîné l'abstention des centristes, le vote « pour » des socialistes, le vote « contre » des députés UDF et RPR et... la non-participation au scrutin des communistes. Le budget était donc adopté.

M. Charasse a en outre annoncé que, pour en finir avec l'éternel « rapport Constant » (l'indexation de la pension des anciens combattants sur celle versée aux fonctionnaires des catégories C et D), il proposait de fixer un indice, inscrit dans le code des pensions, qui donnerait ainsi *« une référence incontestable »*. Le critère retenu pourrait être celui de l'évolution moyenne annuelle des indices de la catégorie C.

Un groupe de travail, composé de représentants de l'administration, du gouvernement, du Parlement et des associations d'anciens combattants sera constitué avant le 15 décembre, et ses conclusions devront être déposées au plus tard le 31 mars, pour que le gouvernement puisse en tenir compte dans la préparation de la loi de finances pour 1990.

● JEUNESSE ET SPORTS : une rallonge

Le gouvernement a déposé deux amendements tendant à augmenter les crédits de 6,2 millions de francs ainsi que les autorisations de programme et les crédits de paiement de 6,7 millions de francs (subventions d'équipement aux collectivités). Les crédits supplémentaires se répartiront de la façon suivante : 4,7 millions de francs au titre des actions en faveur de la jeunesse et de la vie associative ; 500 000 francs en faveur de l'aménagement du rythme de vie des enfants.

Seuls les socialistes ont approuvé ce budget. Les communistes se sont abstenus, les députés RPR, UDF et UDC ont voté contre.

● P et T, ESPACE : une expérience d'« intéressement »

« Le gouvernement sous-estime la profondeur du mécontentement qui secoue les P et T », a expliqué Mme Muguette Jacquaint (PCF, Seine-Saint-Denis) pour justifier le rejet de ces crédits par son groupe. Le PS a voté pour, l'UDC s'est abstenu, l'UDF et le RPR votant contre. Le ministre du budget a rappelé les efforts consentis par le gouvernement, notamment le maintien de cinq cent trente-cinq emplois qui devaient être supprimés. Il a insisté sur les crédits ouverts (300 millions de francs) pour une expérience d'*« intéressement »* des personnels à la marche de leur service. *« Les choses ne peuvent se régler d'un coup de baguette magique »*, a-t-il insisté, sans convaincre les élus communistes.

● INDUSTRIE – AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE – COMMERCE ET ARTISANAT – TOURISME : des moyens pour les restructurations industrielles

Les députés socialistes ont voté pour ces crédits, le RPR contre, les autres groupes s'abstiennent.

Le rapporteur général du budget, M. Alain Richard (PS, Val-d'Oise), a regretté que le vote lié des budgets de ces ministères ait conduit à la réserve de l'ensemble alors qu'un seul (l'aménagement du territoire) posait problème. Par amendement gouvernemental, les crédits du Fonds régionalisé d'aide aux initiatives locales pour l'emploi (FRILE) ont été augmentés de 75 millions de francs. Le ministère de l'industrie bénéficie quant à lui d'une majoration de 4,5 millions de francs pour renforcer ses moyens consacrés aux opérations de restructurations industrielles.

● LOGEMENT : le 1 % patronal

Cet article concerne la contribution des employeurs à l'effort de construction (le 1 % patronal). Le gouvernement prévoyait initialement de le faire passer de 0,72 % à 0,62 %. Cette mesure avait fait l'unanimité contre elle. Le gouvernement a donc décidé, vendredi, de relever ce taux à 0,65 %. M. Charasse a rappelé à la représentation nationale qu'il ne fallait pas trop se polariser sur ce taux, car il fallait également prendre en compte le volume des remboursements dus à l'octroi du « 1 % logement » ; remboursements qui compensent largement l'amaigrissement de ce taux de « 1 % » qui n'existe plus aujourd'hui que de nom. Le PS a voté pour l'article 64, l'UDC s'abstenant et les trois autres groupes UDF, RPR et PCF votant contre.

● LA CRÉATION D'ENTREPRISES

Le gouvernement a repris l'inspiration d'un amendement de M. Jacques Roger-Machart (PS, Haute-Garonne) qui souhaitait favoriser l'investissement de l'épargne des particuliers dans la création d'entreprises, grâce à la création d'un crédit d'impôt. A compter de l'imposition des revenus de 1989, il est créé une réduction d'impôt égale à 25 % des souscriptions au capital des entreprises nouvelles créées entre le 1er janvier 1988 et le 31 décembre 1991 (plafond de 20 000 francs pour les couples et 10 000 pour les personnes seules). D'autre part, l'amendement du groupe communiste, soutenu par M. Edmond Alphandéry (UDC), proposant la suppression de l'anonymat sur l'or (qu'avait rétabli M. Edouard Balladur) a été repoussé : l'UDF et le RPR étaient contre, le PS se partageant entre le vote contre et l'abstention.

P. S. et P. R.-D.

● COOPÉRATION : le plaidoyer de M. Jacques Pelletier

L'Assemblée nationale a adopté, vendredi 18 novembre, le budget du ministère de la coopération et du développement. Les députés socialistes ont voté pour les crédits du ministre, M. Jacques Pelletier, tandis que le RPR votait contre et que l'UDC, l'UDF et le PCF s'abstenaient.

Au cours du débat M. Pelletier a annoncé la tenue lors de la session de printemps d'un débat parlementaire sur la politique de coopération. D'un montant de 6,9 milliards de francs, ces crédits enregistrent une progression de 6,3 % par rapport à 1988 et représentent 0,54 % du budget général de la nation.

Le ministre de la coopération a longuement insisté sur les difficultés qui assaillent l'Afrique au sud du Sahara. *« C'est l'accumulation des blocages, des dérives, des impossibilités, des incompréhensions et parfois des erreurs véhiculées par des modèles de développement, qui n'ont pas été portés par les peuples auxquels ils s'adressaient, qui n'ont pas été corrigés à temps et dans lesquels nous, les pays riches, et les institutions internationales, nous avons mis trop de technique et pas assez d'humain, trop de chiffres et pas assez de rêve, trop de théorie et pas assez de vérité, trop d'ambition et pas assez de liberté. »*

M. Pelletier a également expliqué à la représentation nationale que son ambition était *« à la fois immense et modeste »* : aider tant les pays développés que les pays en voie de développement à comprendre les raisons de la crise et surtout favoriser la libération de cette extraordinaire énergie de survie qu'il a pu constater sur place. Pour le ministre, la crise qui sévit dans cette région du monde est d'abord économique et financière et concerne avant tout la chute du prix des matières premières (cacao, café, coton, bois tropicaux, pétrole, etc.). Il a estimé que les remèdes qui étaient jusqu'à présent apportés étaient insuffisants pour répondre à des déséquilibres qui n'étaient pas conjoncturels mais bien structurels. *« La crise des matières premières ne trouvera de solution que dans un nouveau partage des efforts et des responsabilités »*, a-t-il rappelé.

M. Mitterrand inaugure le circuit automobile de Magny-Cours

SOUGY
de notre envoyé spécial

M. François Mitterrand s'est rendu, vendredi 18 novembre, dans la Nièvre, département dont il fut le président du conseil. Il a inauguré à Sougy, en compagnie de deux ministres finlandais – MM. Kalevi Sorsa (affaires étrangères) et Erki Liikewen (finances), une scierie ultra moderne, qui a été mise en service en mars dernier.

En présence de M. Jean-Louis Bianco, président de l'Office national des forêts, et de M. Jean-Marc Vernes, président du groupe Beghin-Say, créateurs de la société Bois et Sciages de Sougy, il a souligné combien il lui paraissait scandaleux que la France, qui dispose de *« la première forêt d'Europe »*, soit obligée d'importer des produits finis ou semi-finis au point que l'industrie du bois a été l'un des domaines les plus déficitaires du commerce extérieur.

Prenant l'exemple de cette implantation industrielle moderne dont il a cependant remarqué que les machines-outils sont toutes étrangères, le président de la République a invité les Français à ne pas aborder *« les combats qui sont devant eux dans un sentiment d'infériorité »*. *« Nous sommes bien partis*, a-t-il déclaré. *S'il en est qui doutent, je ne suis pas de ceux-là. Je ne remplace pas une méthode Coué par une sorte de volontarisme. C'est la connaissance de la France et des Français qui me démontre que c'est réalisable. »*

Auparavant, M. Mitterrand avait visité, en compagnie de M. Pierre Bérégovoy, le nouveau circuit automobile de Nevers-Magny-Cours où il a été accueilli par son ami Guy Ligier, le pilote Jacques Laffitte et le président de la Fédération internationale de sport automobile, M. Balestre. Ce circuit, conçu pour la formule 1 et la moto, a l'ambition d'accueillir le Grand Prix de France 1992 et de permettre l'installation d'un groupe supplémentaire dans la filiale automobile (moteurs, matériaux composites, électronique). Guy Ligier y a installé ses ateliers.

J.-Y. L.

Politique

Les réactions après l'élargissement des indépendantistes canaques d'Ouvéa

M. Jacques Chirac : une disposition « très contestable »

La libération de vingt-six militants indépendantistes d'Ouvéa, intervenue jeudi soir 17 novembre, en application de la loi référendaire, a suscité, vendredi, diverses protestations.

A droite, M. Jacques Chirac « *ne peut que regretter la conséquence d'une disposition très contestable de la loi référendaire* », qui a permis « *la remise en liberté des personnes inculpées à la suite de l'attaque de la brigade de Fayaoué, le 22 avril 1988* ». Le maire de Paris « *salue la mémoire de ces militaires victimes de leur devoir, lâchement assassinés, alors qu'ils accomplissaient une mission d'intérêt général et de protection* » et « *assure leurs familles de sa profonde sympathie* ».

A l'extrême droite, le délégué aux DOM-TOM du Front national, M. Roger Holeindre, ancien député, a exprimé son « *indignation* » et sa « *tristesse* » en disant : « *Il s'agit d'une prime gratuite aux assassins de demain qui ne manqueront pas de trouver dans la lâcheté de nos gouvernants des raisons supplémentaires pour exiger l'indépendance.* »

Pour sa part, le président du Front national, M. Jean-Marie Le Pen, a dénoncé ce qu'il a appelé « *le subterfuge juridique* » qui a permis cette remise en liberté et qui « *viole, au-delà des textes, les principes de la justice qui sont acquis non seulement dans la Constitution mais dans le cœur des hommes. Ces terroristes libérés seront reçus comme des vainqueurs de la France et ils constitueront autant d'éléments d'agitation pour troubler la paix civile que le référendum n'aura donc pas établie* », a-t-il ajouté. Le chef de file de l'extrême droite a rendu hommage « *à la mémoire de ceux qui sont tombés en service commandé pour la France et qui sont aujourd'hui humiliés et bafoués* ».

« Un redoutable précédent »

Le secrétaire général du Centre national des indépendants et paysans, M. Yvon Briant, qui avait, comme le Front national, appelé à voter « non » au référendum du 6 novembre, a affirmé que les militants ainsi libérés « *sont maintenant à pied d'œuvre pour rallumer la guerre civile. Beaucoup de Français ne voulaient pas croire que voter « oui » c'était remettre en liberté les indépendantistes assassins de gendarmes. Les voici aujourd'hui éclairés*, a estimé l'ancien député du Val-d'Oise. *Au lieu du geste de fraternité, on a fait faire aux électeurs celui de la honte. Le gouvernement doit savoir qu'il est désormais directement responsable des faits et gestes d'individus dont il est moralement la caution* ».

« *Ma réaction est à la fois une réaction d'indignation et de tristesse*, a indiqué, de son côté, Mᵉ Jacques Chanson, l'avocat de deux des familles des quatre gendarmes tués le 22 avril, à Ouvéa, par un « commando » du FLNKS. *Indignation, car il s'agit de la mise en liberté de gens qui sont encore poursuivis pour complicité d'assassinat et assassinat, et tristesse, car, pour des raisons de politique politicienne, on préfère libérer des assassins. Comme l'ont dit à juste titre les familles des gendarmes tués à Noël, les assassins seront dans leurs familles alors que les enfants des gendarmes seront seuls.* »

Le frère de l'une des victimes, M. Hubert Leroy, a ajouté : « *Ce n'est vraiment pas un exemple pour nos enfants. Comment leur expliquer que des gens qui massacrent des gendarmes puissent être sortis de prison comme cela ? Les Français qui ont voté « oui » au référendum, pour 99 %, ne savaient pas qu'ils libéraient les assassins des gendarmes. C'est l'écœurement, et les gens qui ont monté ce référendum ne doivent pas être fiers aujourd'hui.* »

Pour l'Association professionnelle des magistrats (APM), il s'agit d'« *un redoutable précédent qui voit le pouvoir législatif s'immiscer dans l'exercice de la justice, au mépris précisément des règles de la séparation des pouvoirs et de l'égalité devant la loi qui constituent les fondements bicentenaires de notre démocratie* ». L'APM « *s'indigne de ce qu'une disposition le permettant ait pu figurer dans un projet de référendum soumis au vote des Français* ».

Selon le président de l'Union nationale des personnels de la gendarmerie, M. Paul Desjean, cette « *mesure de clémence injustifiée* » laisse à penser, « *une fois de plus, que les sacrifices des gendarmes n'intéressent personne* ».

● **PRÉCISION** : Lors du vote des crédits du ministère de l'industrie (*le Monde* du 17 novembre), une erreur de manipulation de clé a fait apparaître M. François d'Aubert comme s'étant abstenu. Le député UDF de la Mayenne précise que son vote était « contre ».

Les représentants du FLNKS en colère

« Ils sont arrivés comme des bêtes, on les a fait repartir comme des colis... »

Les représentants du FLNKS à Paris fulminaient, vendredi 18 novembre, contre le retour précipité à Ouvéa imposé la veille par le gouvernement à leurs camarades dès leur sortie de prison. En leur nom, M. Jimmy Ounei, natif lui-même d'Ouvéa et président du Comité des familles, constitué au printemps pour aider les indépendantistes emprisonnés en métropole, ne mâchait pas ses mots. Ni à l'encontre des socialistes ni à l'égard du numéro deux du FLNKS, M. Yeiwéné Yeiwéné, venu à Paris pour veiller à l'organisation des opérations de transfert. Il nous a déclaré : « *Parmi les prisonniers, il y avait mon cousin germain et un neveu, et je n'ai même pas pu les voir. D'autres parents de nos frères étaient venus spécialement de Nouméa pour être là quand ils sortiraient, et ils n'ont même pas pu les embrasser. C'est dégueulasse ! Ils sont arrivés comme des bêtes, et on les a fait repartir comme des cartons, comme des colis ! Ça ressemblait à une expulsion et je ne l'accepte pas !*

» *Cela fait sept mois qu'avec le Comité des familles nous travaillons pour aider ces hommes et le mouvement de solidarité qui s'est créé en France a été extraordinaire puisqu'il a réuni de trois mille à quatre mille personnes ; nous avons aussi recueilli plus de 450 000 francs. Tous ces gens se faisaient une joie d'avoir un contact avec nos frères à leur libération ; c'était la moindre des choses. Les socialistes ne l'ont pas voulu. Lorsqu'ils n'étaient plus au pouvoir, entre 1986 et 1988, ils accordaient beaucoup d'attention à ce que nous disions. Depuis qu'ils sont revenus au pouvoir, ils n'ont jamais daigné nous associer à quoi que ce soit. Nous représentons pourtant les familles d'Ouvéa... Or nous avons été totalement écartés par le gouvernement, qui a aussi tenu à l'écart le maire d'Ouvéa sous prétexte qu'il est membre du FULK, alors qu'à Ouvéa les histoires de courants n'ont plus aucune importance...* » Le porte-parole parisien du FLNKS ajoutait : « *Yeiwéné Yeiwéné, lui, a été manipulé par le gouvernement ; il a trahi la cause des prisonniers qui passe par la solidarité avec les Français mobilisés pour eux. « Yéyé » est venu ici pour des raisons politiciennes, dans la perspective des prochaines élections provinciales, parce que le gouvernement pense qu'il doit être le président de la future province des îles Loyauté, mais il me trouvera sur son chemin, et ce que je dis là je vais aller le dire aussi au congrès du FLNKS...* »

Les jeunes indépendantistes canaques, regroupés vendredi derrière M. Ounei, rue de la Glacière, acquiesçaient. Leur amertume était accentuée par une frustration : ils avaient prévu de célébrer samedi soir une cérémonie coutumière en l'honneur de leurs camarades libérés et en présence des « marraines » et « parrains » qui leur avaient prodigué des encouragements au cours de leur détention.

A. R.

Les élections municipales à Marseille

M. Vigouroux reçu à l'Elysée

M. Robert Vigouroux, candidat à sa propre succession à la mairie de Marseille contre la décision du Parti socialiste qui a désigné M. Michel Pezet pour conduire ses listes, doit être reçu par M. François Mitterrand le lundi 21 novembre. Le maire de Marseille a, une nouvelle fois, confirmé sa candidature le vendredi 18 novembre, au moment où le service de presse de l'Elysée annonçait qu'il serait reçu par le chef de l'Etat. Aussi bien à la présidence de la République que dans l'entourage de M. Vigouroux, on affirmait que ce rendez-vous était prévu « *de longue date* ». M. Jean-Louis Bianco, secrétaire général de l'Elysée, était à Marseille le 17 novembre (*le Monde* du 19 novembre).

Mᵐᵉ Edmonde Charles-Roux, veuve de Gaston Defferre, a confirmé son soutien au maire en déclarant qu'elle votera « *vigoureusement* ». M. Bernard Tapie a évoqué les « *bonnes relations* » qu'il entretient avec M. Vigouroux, mais a exclu, « *dans l'état actuel des choses* », de figurer sur ses listes pour les élections de mars prochain.

A l'extrême droite, M. Gabriel Domenech a annoncé, vendredi, qu'il conduira les listes du Front national à Marseille. M. Domenech a indiqué qu'il avait « *reçu de Jean-Marie Le Pen l'investiture pour conduire ces listes* » et que sa campagne d'affichage, sur le thème « Sauver Marseille », commencera aussitôt. L'ancien député a précisé que M. Le Pen, cependant « *considère que la situation peut évoluer de telle façon qu'il puisse être amené à venir à Marseille.* »

● **BREST : le maire sortant RPR se représente.** — M. Georges Kerbrat (RPR) a décidé de conduire « *la liste de la majorité municipale* » pour les élections de mars prochain. Le maire de Brest, à qui la commission nationale d'investiture du RPR avait demandé « *à l'unanimité* » de prendre cette décision, va devoir convaincre ses partenaires UDF qui estimaient encore ces jours derniers que le rapport de forces RPR-UDF avait tourné à leur avantage et revendiquaient donc la tête de liste.

Communication

Accord d'impression « le Monde »-Amaury-Hachette

Le texte du communiqué

« Au terme de négociations menées depuis plusieurs mois, les groupes de presse Le Monde, Amaury et Hachette ont arrêté, le 18 novembre, les décisions suivantes :

» *a)* Hachette confirme l'ensemble de ses engagements envers la SA Le Monde Imprimerie, créée par la SARL Le Monde pour l'exploitation de l'imprimerie ultra-moderne en cours d'achèvement à Ivry-sur-Seine. Hachette conservera la participation de 34 % qu'il détient dans le capital du Monde Imprimerie ;

» *b)* Les Editions Amaury confieront au Monde Imprimerie, pour une période minimale de dix ans, l'impression quotidienne de quatre cent mille exemplaires en moyenne annuelle du *Parisien*, au format 47 × 32 dit « berlinois » ;

» *c)* Les Editions Amaury procéderont aux investissements nécessaires pour permettre d'imprimer dans le même format dans l'usine de Saint-Ouen du groupe Amaury le reste du tirage du *Parisien* et, dans une phase ultérieure, de *l'Equipe* ;

» *d)* Les trois groupes susmentionnés confirment leur volonté de promouvoir avec tous les intéressés la décentralisation en province, en nombre adapté, de centres d'impression et fac-similé au format berlinois. »

Un communiqué de la Société des rédacteurs du « Monde »

Le conseil d'administration de la Société des rédacteurs, principal porteur de parts de la SARL Le Monde, accueille avec satisfaction la conclusion positive des négociations avec les groupes Amaury et Hachette quant à l'utilisation de l'imprimerie du *Monde* à Ivry et aux projets de développement d'un réseau d'imprimerie en province reliées par fac-similé.

Il félicite tous les artisans de cet accord, qui va dans le sens de la constitution autour du *Monde* et de ses partenaires d'un puissant pôle industriel d'éditeurs. Il considère que cette décision est de nature à accélérer la modernisation en cours de la presse quotidienne, dans l'indépendance rédactionnelle de chacun des titres concernés.

Un pari gagné

(Suite de la première page.)

Il s'agissait de consentir un très gros investissement — 320 millions de francs — dans une imprimerie ultra-moderne utilisant un format très voisin de celui auquel nos lecteurs sont habitués (1). Pari audacieux — bien que le financement en fût assuré en toute hypothèse — dans la mesure où il était engagé sans la moindre certitude que viendrait nous rejoindre un partenaire.

Dès que l'on parlait de partenaire, ou de client, intervenait en effet la question du format. La plupart des autres quotidiens nationaux utilisent, pour leur diffusion en province, le système de télétransmission des clichés dit de fac-similé. Comme on n'a pas réussi jusqu'à présent à inventer des rotatives à format variable, on ne peut y recourir, pour le moment, que pour des journaux de format voisin de celui du *Figaro*, ou de celui de *Libération*, dit « tabloïd » équivalent à un *Figaro* ou un *France-Soir* plié en deux.

Nous avons, pour cette raison, longtemps hésité à conserver le format actuel du *Monde*. Mais les études de marché auxquelles nous avons procédé nous ont convaincus qu'il constituait un élément essentiel de son succès, dans la mesure où il était seul à permettre le classement rigoureux des rubriques qui constitue l'une des forces de notre titre. Restait à persuader d'autres de se joindre à nous. Pour cela nous avons misé sur la qualité de l'outil mis en place. Notre imprimerie d'Ivry sera la première imprimerie nationale à permettre un tirage en offset couleur en plusieurs cahiers, avec des caractéristiques techniques, notamment en matière d'informatisation, qui en feront l'une des plus performantes du monde.

Le groupe Hachette, qui songeait à lancer un quotidien populaire, a été le premier à mesurer les avantages qu'il pouvait retirer de l'utilisation de nos nouvelles presses. C'est dans ces conditions qu'en mars 1987 il a été amené à entrer à hauteur de 34 % dans le capital de la nouvelle société Le Monde-Imprimerie SA, dont la SARL Le Monde conservait pour sa part 66 %. Lorsqu'à la fin de cette même année Hachette a renoncé à sortir ce quotidien, il a été convenu que cette participation serait maintenue provisoirement, le temps de voir si un autre titre pourrait être intéressé par une impression à Ivry. C'est alors que s'est engagée avec le groupe Amaury, éditeur du *Parisien*, la négociation qui vient d'aboutir.

Ce nouvel accord ne vise pas seulement l'impression du *Parisien*. Hachette confirme sa participation au capital du Monde-Imprimerie et au financement de ses investissements. *Le Parisien*, de son côté, va moderniser son imprimerie de Saint-Ouen pour lui permettre d'utiliser le même format que celui du *Monde*. Nos trois groupes expriment leur volonté de parvenir par la suite à la mise en place d'un réseau de fac-similé à ce format.

Le Monde n'a donc pas seulement franchi hier une étape décisive dans la consolidation de son indépendance financière, qui est la clé de l'indépendance tout court. Il aura été le pionnier de la rénovation industrielle sans laquelle il aurait été impossible de constituer un groupe de presse fondé non sur l'hégémonie, mais sur la libre association, à la dimension de ses concurrents nationaux ou européens.

Un tel résultat n'aurait pas été obtenu sans la compétence et la ténacité des négociateurs du *Monde* ni sans la volonté d'aboutir de nos partenaires. Mais il faut aussi rappeler, notamment à ceux qui ironisent volontiers sur nos structures si particulières, que c'est l'unanimité des porteurs de parts de la SARL Le Monde et de son personnel qui nous a encouragés il y a deux ans à prendre ce pari aujourd'hui gagné. S'il fallait une preuve de la santé et de la cohésion retrouvées de l'entreprise, la voilà bien.

ANDRÉ FONTAINE.

(1) Format dit « berlinois » soit 47 cm × 32 cm, le format actuel du *Monde* étant de 50 cm × 33,5 cm.

LIVRES POLITIQUES, par André Laurens

La victoire en déchantant

TIENS ! Un débat, un vrai. Lancé non pour départager, sur des « *effets d'image* », des candidats en quête de suffrages, mais pour traiter un sujet quasiment tabou. Pas une de ces sempiternelles interrogations sur les états d'âme du centre, ou sur les mystères de l'abstention, mais une question aiguë, dérangeante, voire malvenue : que fait la gauche de sa victoire ?

Cela aurait pu être formulé gentiment avec les précautions d'usage, et, aussi, plus discrètement. L'interpellation aurait été d'autant mieux accueillie, dans ces conditions, qu'on ne l'aurait pas entendue. Thierry Pfister a choisi un autre genre, celui de la lettre ouverte et du pamphlet, pour dire à « *la génération Mitterrand* » qu'elle marche « *à côté de ses pompes* ». L'auteur, lui, met carrément les pieds dans le plat ; certains lui reprochent d'y aller avec de gros sabots.

Il a déjà eu l'occasion de répondre que, pour se faire entendre dans l'actuel environnement médiatique, il ne fallait pas hésiter à parler « *deux tons au-dessus* ». Thierry Pfister, qui fut l'un des proches conseillers de Pierre Mauroy lorsque celui-ci était premier ministre, lance donc un cri d'alarme avec l'intention délibérée d'émerger du bruit de fond du discours ambiant.

Le débat qu'il ouvre est relayé par les médias intéressés à l'amplification de cette critique interne de la gauche au pouvoir, intrigués par la virulence de l'interpellation et, éventuellement, par sa force et sa portée. Thierry Pfister trouve là, sinon des alliés, du moins des supports, au risque de navrer ses amis politiques, pas seulement ceux qu'il traite si durement.

La génération Mitterrand est celle qui, derrière le président de la République, a retrouvé depuis le mois de mai toutes les prérogatives du pouvoir. Selon Thierry Pfister, elle se décompose en réalité en trois strates, chacune d'entre elles étant liée à des événements politiques : la Résistance et l'après-guerre pour la plus ancienne, celle des « *charentaises* », où figure François Mitterrand ; l'Algérie, le syndicalisme étudiant et le ressourcement de 1968 pour celle des « *mocassins* », dans laquelle on situera Michel Rocard ; la mobilisation contre le racisme, pour les droits de l'homme, ou dans le cadre du néo-corporatisme étudiant, pour celle des « *baskets* », incarnée notamment par Harlem Désir et Isabelle Thomas.

L'auteur s'adresse à ces trois composantes de « *la génération Mitterrand* » avec un faible pour la dernière — « *les seuls vraiment sympathiques car encore authentiques* » — bien qu'il ne la ménage pas plus que les deux autres.

Au-delà de portraits au vitriol et d'attaques très personnalisées, sa thèse est que la gauche au pouvoir est en train de trahir les siens et ses propres valeurs.

Les siens, qui ne se retrouvent pas « *dans l'alliance bâtarde des gauchistes reconvertis et des républicains sans illusion* » ou dans « *un rapprochement qui, au nom du culte de la modernité, prend soin de contourner l'ensemble du mouvement ouvrier organisé et notamment le vieux fonds social-démocrate français* ».

Ses valeurs, parce qu'elle s'installe, selon Thierry Pfister, dans le mensonge là où il faudrait la transparence ; parce qu'elle tombe dans l'idolâtrie ; parce qu'elle accepte les manipulations sociales et qu'elle perd ses convictions à l'épreuve du pouvoir et dans le confort des palais ministériels.

On n'aura là qu'un reflet amoindri de l'indignation morale de l'auteur qui se réclame de l'éthique de la gauche et se fait l'avocat — au risque de paraître archaïque — « *des besogneux de la social-démocratie, des cocus de l'union de la gauche* ».

Passé le temps de la surprise que procure une telle lecture, on peut comprendre la spontanéité de certaines critiques qu'elle appelle mais, si fondées qu'elles soient, on en mesure aussi la relativité dès lors qu'elles ne s'en tiennent qu'à la forme et à la violence du propos, à la pertinence de telle ou telle accusation. Il est dans la nature du pamphlet d'être excessif.

A la réflexion, il est plus intéressant de constater que ce réquisitoire émane d'un membre de la famille, de quelqu'un qui se veut l'interprète d'une vraie base sociale et d'une authentique tradition culturelle. C'est, au minimum, le signe que la gauche socialiste, si longtemps enfermée dans ses propres débats et déchirements, est tombée dans l'excès inverse. Perdrait-elle le sens de ses propres valeurs et, franchi le cap du pouvoir, serait-elle vouée à se taire en se contentant, comme le lui reproche Thierry Pfister, de gérer technocratiquement, après avoir renoncé à « *modifier les équilibres sociaux* » ? Ce ne serait pas la première fois.

Intéressante aussi est l'analyse de « *la dérive socialiste* » que dénonce l'auteur, parce qu'il craint qu'elle ne soit fatale au socialisme. Appelée à la rescousse pour cause de crise, la gauche se comporterait, selon lui, comme si elle n'était là que pour faire le travail des autres, à condition de ne rien changer. Même en politique étrangère, estime-t-il, la France est à la traîne de ses partenaires. Les socialistes français qui, autrefois, donnaient des leçons de gauche aux autres partis de l'Internationale socialiste, se trouvent aujourd'hui à l'extrême droite de celle-ci. Ils occultent des débats essentiels, sur le nucléaire, l'environnement, le désarmement, la répartition du pouvoir dans la société, l'emprise de l'argent sur la communication. « *De l'apologie du marché au discours sécuritaire, du culte du consensus à la révérence faite à la technocratie, l'abdication*, écrit-il, *est impressionnante.* »

Enfin — et c'est, sans doute, la question posée la plus intéressante à défaut de recevoir une réponse complète. — l'auteur se demande purquoi la victoire électorale du PS s'est transformée en défaite idéologique ? Il rappelle que la fragilité du PS est ancienne et qu'elle procède de l'incapacité à « *s'implanter en profondeur dans le tissu français* », et de constituer une véritable social-démocratie au lieu de se perpétuer sous la forme d'un club d'élus. La deuxième gauche (de la CFDT au PSU) n'a pas davantage, assure-t-il, tenu ses promesses, en dérapant vers l'anarcho-syndicalisme et l'autogestion, son dernier avatar étant peut-être « *la société civile* » tant à la mode.

Cependant, les socialistes sont parvenus au pouvoir. Thierry Pfister leur en veut d'en rester là, de ne pas s'en servir comme il faudrait et, souvent, comme ils avaient promis de le faire. De ne pas l'utiliser pour donner sa consécration politique et durable au « *vieux fonds social-démocrate* » qui se cherche toujours et se perd parfois. La question méritait d'être posée, avec passion et, surtout, comme l'on dit, depuis la gauche elle-même.

★ *Lettre ouverte à la génération Mitterrand qui marche à côté de ses pompes*, par Thierry Pfister. Albin Michel, 200 pages, 59 F.

Société

Au congrès FO du personnel pénitentiaire

Des gardiens de prison très jaloux de leurs prérogatives

Réuni en congrès du 15 au 18 novembre à Couiza (Aude), le Syndicat national pénitentiaire FO des personnels de surveillance a réélu, après onze ans de fonction, son secrétaire général, M. Jacques Vialette. Après le mouvement de grève des gardiens de prison qui, pendant deux semaines, a secoué le monde pénitentiaire et judiciaire à la fin du mois de septembre, le syndicat semble bien avoir repris sa base en main et a décidé d'attendre les résultats de la mission de M. Gilbert Bonnemaison et ses éventuelles répercussions sur le budget de l'année prochaine avant de relancer une action. Pourtant, certaines sections – aux Baumettes, à Fresnes, à la Santé et à Nantes, par exemple – restent très mobilisées.

COUIZA (Aude)
de notre envoyée spéciale

On avait pu croire Jacques Vialette, le « patron » des surveillants de prison FO, affaibli par la crise de l'automne. Lancé par la base, le mouvement de grève des gardiens de prison avait pris une ampleur qu'il n'était pas parvenu à contrôler. En privé, certaines sections n'avaient pas mâché leurs mots : leur « *boss* », comme disent certains, s'était montré trop conciliant et n'aurait pas dû signer si vite le protocole d'accord du 8 octobre avec M. Gilbert Bonnemaison.

De son côté, Jacques Vialette n'avait guère apprécié le jusqu'auboutisme de certains gardiens, ni l'impression désagréable qu'il ne disposait plus, comme autrefois, d'une base disciplinée qui lui était tout acquise. Pourtant – est-ce le fruit d'une vingtaine de déplacements en province depuis la crise ?, – il a magistralement repris en main son syndicat. Réélu – c'est son dernier mandat avant la retraite – avec 436 voix pour et 6 voix contre, Jacques Vialette a officiellement retrouvé tout son prestige. Même si certains grincent un peu des dents, l'ordre semble être revenu dans les rangs. Les règlements de comptes se sont faits dans la coulisse et les explications, parfois tendues, notamment dans la cour du charmant château des ducs de Joyeuse à Couiza où le congrès avait lieu.

Dès lors, le chemin était libre pour définir ou confirmer les positions du syndicat le plus puissant de la pénitentiaire et formuler un certain nombre d'avertissements aux pouvoirs publics. A côté des revendications catégorielles classiques (création de deux mille postes en 1990, semaine de trente-cinq heures, refonte de la grille indiciaire, possibilité de partir à la retraite à cinquante ans et non à cinquante-cinq...), les surveillants FO avancent d'autres exigences, qui ont trait à la sécurité dans les établissements et, de manière plus générale, à la politique pénitentiaire.

Partisans, sans états d'âme, de la peine de mort, en particulier pour les agresseurs des membres des forces de sécurité, convaincus que la suppression des quartiers de haute sécurité est à l'origine des mutineries de l'hiver dernier (Saint-Maur, Besançon, Ensisheim), ils réclament la création d'unités ou de quartiers spécialisés pour les prisonniers les plus dangereux. Ils souhaitent aussi renforcer par des moyens techniques accrus la sécurité dans les établissements, généraliser les miradors et bénéficier plus fréquemment de la présence des forces de l'ordre aux abords des établissements de province lorsque la situation devient tendue.

« L'ordre et les valeurs morales »

Mais il faut aussi, disent-ils, rétablir « *l'ordre et les valeurs morales* », mis à mal dans les prisons du fait d'une politique « *laxiste* » et fluctuante au gré des changements politiques. Dernier exemple en date : le mouvement des détenus de Poissy (*le Monde* du 16 novembre), reçus en délégation par le directeur et le directeur régional. Le risque de voir s'instituer une syndicalisation des détenus accédant à une expression collective institutionnalisée fait frémir les surveillants FO. A leurs yeux, c'est le pouvoir interne au sein des établissements qui est en jeu.

Parti des Baumettes, dont le directeur est membre de la CFDT et non de FO, le mouvement des gardiens s'inquiétait essentiellement de la multiplicité des associations socio-éducatives permettant aux détenus de disposer de « délégués ». S'ils dénoncent le risque du retour, par ce biais, du « caïdat », les surveillants estiment, en réalité, qu'à travers ces associations c'est le pouvoir qui change de camp. Libres de circuler comme ils l'entendent huit heures par jour dans la prison, ces détenus délégués constitueraient un risque. Il pourrait aussi, selon les gardiens, en résulter un détournement des activités elles-mêmes, et notamment des ateliers d'informatique. A Couiza, chacun y allait de son anecdote : ici, les détenus piratant l'ordinateur du greffe avaient réussi à connaître à l'avance avec précision tous les transferts ; là, d'autres avaient mis au point une escroquerie aux chômeurs grâce à la confection de disquettes annonçant des offres d'emplois fictives ; ailleurs, c'est tout le système de sécurité de l'établissement qui avait été piraté.

« *On ne parle plus d'amélioration des conditions de détention mais de reconnaissance de la crapule* », dit un délégué de Saint-Maur. « *Les associations sont le tremplin aux revendications des voyous* », renchérit un Bordelais. Mais ce qui fait bondir tout le monde, c'est la rumeur – toujours démentie au ministère – de création de parloirs sexuels et d'introduction de l'avocat au prétoire. A cet égard, la circulaire-programme de M. Pierre Arpaillange évoquant l'harmonisation du droit interne des prisons avec les législations européennes a soulevé un tollé. « *Il faudra veiller à ce que la voix des détenus ne couvre pas celle des surveillants* », s'emportait un délégué vivement applaudi. « *Nous ne devons plus accepter que les technocrates de la pénitentiaire décident en notre lieu et place* », a tonné, pour sa part, Jacques Vialette.

Méfiants devant les méthodes de Gilbert Bonnemaison qui, pour élaborer son rapport, consulte à la fois la base et les syndicats (« *On risque de recréer des coordinations en opposition avec les syndicats* »), les surveillants FO laissent quelques mois aux autorités pour apprécier leur degré de bonne volonté.

Mais ces surveillants, à travers un mouvement dont ils n'avaient prévu ni l'ampleur ni la réussite, ont découvert leur pouvoir. Ils y ont pris goût. La trêve qu'ils ont concédée reste bien fragile.

AGATHE LOGEART.

Le procès du Heysel à Bruxelles

La mise en accusation du maintien de l'ordre

Après l'interrogatoire des vingt-quatre hooligans britanniques, le tribunal correctionnel de Bruxelles a commencé, ces derniers jours, celui des inculpés belges de la tragédie du 29 mai 1985 au stade du Heysel (*le Monde* du 2 novembre). Responsables du service d'ordre et membres du conseil municipal ont expliqué qu'ils n'étaient pas préparés à un match, pourtant considéré par tous les observateurs comme à très haut risque.

BRUXELLES
de notre correspondant

« *Je n'avais jamais vu un stade de football de ma vie.* » Cet aveu du capitaine Johan Mahieu, l'un des responsables du service d'ordre lors de la tragédie du Heysel – trente-neuf morts avant la finale de la Coupe d'Europe de football entre la Juventus de Turin et le Football-Club de Liverpool, le 29 mai 1985 à Bruxelles, – illustre l'incroyable légèreté avec laquelle les responsables belges s'étaient préparés à un match considéré par tous comme devant être à très haut risque.

Premier prévenu belge dans le prétoire, M. Albert Roosens, soixante-douze ans, ancien secrétaire général de l'Union belge de football, a insisté sur les nombreuses demandes – non satisfaites – qu'il avait faites pour que la sécurité du match soit assurée. De la levée des interdictions d'envol des avions de l'aéroport de Bruxelles après 22 heures, pour que les supporters britanniques quittent la capitale le plus vite possible, à l'interdiction de la vente de bière aux abords du stade, en passant par l'installation d'un cordon de gendarmes le long des grillages séparant les supporters. « *Cette demande, je l'ai réitérée dix, vingt fois, durant les réunions préparatoires. Sans résultat* », a déclaré Albert Roosens devant le tribunal.

Des gendarmes inexpérimentés

L'ancien président a ensuite révélé la manière peu orthodoxe dont les billets furent vendus. Une des causes du drame puisque des supporters italiens en grand nombre étaient en possession de billets réservés en principe aux spectateurs belges, neutres, et furent donc placés à côté des fanatiques de Liverpool. Ainsi, un certain M. Cools, vice-président à l'époque d'un club belge de football mais aussi agent de voyages, avait obtenu mille billets qui, par un détour étonnant *via* une compagnie d'assurances du syndicat agricole flamand, atterrirent dans une agence de voyages italienne.

Autre exemple : un notaire de Hasselt parvint à obtenir sept places qu'il céda à sa secrétaire mariée à un Italien. Celui-ci expédia dans la Péninsule les sept tickets. Sur les sept supporters qui font le voyage de Bruxelles, deux d'entre eux ont trouvé la mort le 29 mai !

« *Pourquoi n'a-t-on pas laissé une zone vide entre les supporters ?* », a demandé le président du tribunal. « *Les clubs qui ont des besoins financiers énormes n'auraient jamais accepté* », a répondu M. Roosens, qui a précisé que la recette du match s'était élevée à 29 millions de francs belges (4,5 millions de francs français).

Le bourgmestre (maire) de Bruxelles, M. Hervé Brouhon, chef de la police municipale et en même temps propriétaire du stade, dira que, selon lui, rien de laissait présager des incidents avant le match et que « *jamais de toute son histoire le Heysel n'avait été encadré par autant de forces de l'ordre* ». Le bourgmestre a ensuite nié l'état de vétusté du stade, pourtant dénoncé par de nombreux experts. « *Jacques Georges, le président de l'UEFA*, a déclaré M. Bruhon, *avait admis en public avant la finale du 21 mai que le Heysel était l'un des stades les mieux équipés pour accueillir ce type de match.* »

La tâche du capitaine de gendarmerie Johan Mahieu, trente-quatre ans, devenait alors difficile. Le capitaine, qui n'avait jamais non plus assuré de mission effective de maintien de l'ordre, avait été désigné pour assurer la sécurité de ce match en tout vingt-quatre heures auparavant. Quant à son adjoint, il ne connaissait aucun des hommes avec lesquels il allait travailler. Lorsque les incidents ont tourné à la tragédie, le capitaine Mahieu se trouvait à l'extérieur du stade en train d'enregistrer l'arrestation d'un voleur à la tire. Il y rencontre son adjoint. Commentaire du président du tribunal : « *Pendant tout ce temps, donc, le stade restait sans officier* » ? Confirmera-t-il ce que révèle *la Dernière Heure* de Bruxelles : si les gendarmes étaient si peu nombreux au Heysel le 29 mai, c'est parce qu'aucun colonel n'avait envie de « *monter au feu* » ce jour-là ?

JOSÉ-ALAIN FRALON.

Un militant du Mouvement pour la démocratie en Algérie devant les assises du Val-d'Oise

Le vol à main armée correctif idéologique

Fouzi Boulanouare, trente ans, est né à Paris. Sa mère est française et il n'a connu l'Algérie que pendant un an en 1978. Pourtant, il dira se sentir si algérien que son principal souci sera de participer à l'installation de la démocratie dans son pays. En juin 1981, il rencontre Ahmed Ben Bella dont il deviendra le secrétaire-chauffeur-garde du corps. C'est lui qui se rendra en Suisse en novembre 1982 pour louer un chalet où l'ancien président de la République algérienne résidera après avoir quitté sa villa de Montmorency (Val-d'Oise). Coïncidence, peu de temps après le départ de M. Ben Bella, la police française perquisitionne dans la villa, découvre quelques armes, et le dirigeant du Mouvement pour la démocratie en Algérie (MDA) est déclaré indésirable en France.

Six mois plus tard, Fouzi rentre en France et poursuit son ascension dans le MDA dont il devient le responsable régional pour l'Ile-de-France. Mais l'orientation du mouvement vers l'intégrisme musulman l'inquiète. A ses yeux, le responsable de cette « *déviation* » n'est autre que M. Bouhari Souali, soixante-six ans, trésorier du MDA, originaire du même village que M. Ben Bella. Fouzi veut le « *déstabiliser* » et, pour « *le déconsidérer aux yeux du mouvement* », il demande à un ami délinquant, Mohamed Diaf, trente-deux ans, d'agresser le trésorier afin de lui voler sa sacoche. L'argent sera pour Diaf et ses deux frères. Fouzi, lui, ne s'intéresse qu'aux documents. Le 5 avril 1985, l'opération a lieu mais les enquêteurs remontent facilement jusqu' à Fouzi, Diaf et ses frères, qui comparaissent devant la cour d'assises du Val-d'Oise, le 17 novembre, pour répondre du crime de vol à main armée et tentative d'extorsion de fonds. « *J'ai agi pour tenter d'infléchir la ligne politique du mouvement qui tournait brutalement à l'intégrisme musulman le plus rigide* », a soutenu Fouzi devant les jurés en expliquant : « *Il s'agissait de le déconsidérer aux yeux de notre président pour approcher celui-ci et le convaincre de revenir à nos objectifs de démocratie.* »

La présidente, Mme Véronique Chéron, n'a pas semblé convaincue. Dans les écoutes téléphoniques ordonnées pendant l'enquête, il était surtout question d'argent. M. Georges Butor, substitut du procureur de la République, proposa une autre solution, supposant que Fouzi aurait été animé par l'ambition et qu'il aurait surtout voulu éliminer un responsable national du MDA pour prendre sa place.

Mais pour Me Daniel Richard, défenseur de Fouzi, son client n'est qu'un « *idéaliste* » et, en évoquant les événements qui ont secoué l'Algérie au début du mois d'octobre, il observe que « *son seul tort est d'avoir eu raison trop tôt* ».

Les jurés ont délibéré pendant cinq heures pour choisir parmi ces mobiles et, vendredi 18 novembre, ils ont condamné Mohamed Diaf, également accusé d'un hold-up commis dans une poste à Monsoult (Val-d'Oise), à dix ans de réclusion criminelle. Pour sa part, Fouzi Boulanouare a été condamné à quatre ans de prison dont quarante mois avec sursis, peine couvrant exactement sa détention préventive.

MAURICE PEYROT.

Gravement mis en cause dans l'hebdomadaire d'extrême droite

Anne Sinclair et Philippe Alexandre engagent des poursuites contre « National-Hebdo » et François Brigneau

Les journalistes Anne Sinclair et Philippe Alexandre ont tous deux décidé d'engager des poursuites contre la publication *National-Hebdo* et le journaliste François Brigneau (1), après la publication dans le numéro daté du 10 novembre de cet hebdomadaire d'extrême droite d'articles les mettant en cause. En ce qui concerne Anne Sinclair, une procédure de citation directe pour « *injures raciales* » a été engagée devant le tribunal correctionnel de Paris et selon Me Bernard Jouanneau, l'avocat de la plaignante, des assignations seront adressées en début de semaine à l'hebdomadaire. Philippe Alexandre, qui de son côté a choisi pour avocat Me Christian Charrière-Bournazel, n'a pas fait connaître la procédure qu'il entendait suivre.

Ces plaintes font suite à deux articles écrits par François Brigneau. Dans le premier, sous la signature de Mathilde Cruz, un de ses pseudonymes, l'auteur s'en prend à la désignation d'Anne Sinclair comme modèle de « *Marianne* » écrivant notamment « *qu'elle naquit Schwartz à New-York* » et qu'elle a épousé « *Yvan Levaï né (croit-on) à Budapest, d'un père de nationalité autrichienne et de mère hongroise* ». « *Tout cela*, poursuit l'auteur, *fait non seulement d'excellents Français, mais des modèles, des prototypes* ».

Dans le second article, sa chronique « Journal d'un homme libre », François Brigneau, sous son nom, évoquant le magazine « 7 sur 7 » du 6 novembre précédent, écrit : « *A 19 heures, Philippe Alexandre, marchand de bretelles à RTL, juif assimilé de tendance centriste, est reçu par la mamma, Haine Sinclaire, marchande de soutiens-gorge à TF1, juive (moins assimilée) de tendance socialiste. Rares sont les émissions de l'épanouie boulangère azyme où le Front national, son président et ses amis, ne soient pas agressés.* »

(1) François Brigneau avait déjà été condamné, le 15 février dernier, par la cour d'appel de Paris à 15 000 F de dommages et intérêts pour « *injures à résonance raciste.* » envers Anne Sinclair.

ENVIRONNEMENT

Pollution en Ukraine : 14 000 enfants évacués

Moscou. – Plus de quatorze mille enfants en bas âge ont été évacués de la ville ukrainienne de Tchernovtsy où cent vingt-neuf cas d'une mystérieuse maladie ont été enregistrés, a rapporté, le vendredi 18 novembre, l'organe du gouvernement soviétique *Izvestia*.

L'hebdomadaire *Literatournaïa Gazeta* (Gazette littéraire) avait indiqué, mercredi, que la plupart des enfants avaient été envoyés hors de l'agglomération, mais n'en avait pas précisé le nombre. Sur quinze mille enfants d'âge préscolaire, « *il en reste moins d'un millier* », écrivent les *Izvestia*.

La mystérieuse épidémie touche en effet pour l'essentiel les jeunes enfants, qui perdent leurs cheveux, sont atteints de troubles nerveux et sont sujets à des hallucinations. La plus jeune victime de la maladie est pour le moment un bébé de cinq mois, la plus âgée un adolescent de quatorze ans.

Une dizaine d'établissements industriels ont été fermés, souligne le quotidien, mais la cause de cette épidémie est encore loin d'être déterminée. La thèse jusqu'alors retenue par les autorités est que le thallium, un métal rare, serait à son origine. Tchernovtsy compte cent vingt-cinq mille habitants. – (*AFP.*)

MÉDECINE

Le mécontentement des pharmaciens

La pilule en vente libre dans le Bas-Rhin

STRASBOURG
de notre correspondant

Une partie des pharmaciens du Bas-Rhin se sont engagés vendredi dans une « grève de la compétence » : ils acceptent de délivrer des pilules contraceptives sans ordonnance, alors que ce produit est inscrit au tableau A. Cette décision a été prise, mercredi 16 novembre, par une assemblée générale, à la veille de la manifestation parisienne à laquelle se sont joints plusieurs centaines de pharmaciens et personnels d'officine du département (*le Monde* du 19 novembre).

Vendredi, il était difficile de juger si cette grève originale – et illégale – était suivie : une journaliste strasbourgeoise a pu ainsi, dans deux pharmacies, se faire délivrer des boîtes de contraceptifs oraux sans prescription médicale. Elle a essuyé un refus dans une troisième. Certains pharmaciens ont expliqué qu'ils refusaient quand même de délivrer la pilule à des mineurs.

JACQUES FORTIER.

RELIGIONS

Mgr André Lacrampe devient prélat de la Mission de France

Mgr André Lacrampe, évêque auxiliaire de Reims, a été nommé par Jean-Paul II, le vendredi 18 novembre, prélat de la Mission de France, fonction qui était jusqu'à présent remplie par le cardinal Decourtray, président de la Conférence épiscopale. Cette nomination correspond à la volonté de mettre à la tête de la Mission de France un évêque plus disponible.

La Mission de France est un diocèse particulier fondé en 1941 par le cardinal Suhard et l'assemblée des cardinaux et archevêques. Il compte deux cent cinquante-six prêtres en France exerçant leur ministère dans des régions rurales déchristianisées et dans les banlieues ouvrières des grandes villes. Vint-cinq sont à l'étranger, notamment dans le tiers-monde.

Par ailleurs, le pape a nommé le même jour Mgr Guy Thomazeau, qui était vicaire général de Paris, évêque auxiliaire de Mgr Louis Cornet, évêque de Meaux.

[Né le 17 décembre 1941 à Agos-Vidalos (Hautes-Pyrénées) André Lacrampe a fait ses études au Prado et à l'université catholique de Lyon. Ordonné prêtre en 1967, il a été aumônier national de la JOC-JOCF (Jeunesse ouvrière chrétienne) de 1975 à 1979, avant d'être nommé vicaire épiscopal et curé de la cathédrale à Tarbes. Il était évêque auxiliaire de Reims dpuis le 24 juillet 1983. André Lacrampe est aussi président du Comité épiscopal France-Amérique latine.]

[Né le 5 décembre 1937 à Neuilly, Guy Thomazeau est diplômé de l'Institut d'études politiques, et licencié en théologie de l'Institut catholique de Paris. Ordonné prêtre en 1965, il a été aumônier de lycée, vicaire de paroisse à Paris, avant d'être nommé en 1981 curé de Saint-Pierre de Chaillot et vicaire général de Paris. Il devenait, en 1987, vicaire général pour toute la zone nord-ouest de Paris.]

ÉDUCATION

● **M. Michel-Jean Migeon chargé d'une mission sur l'apprentissage de la lecture.** – M. Lionel Jospin, ministre de l'éducation, a nommé vendredi 18 novembre, le recteur Michel-Jean Migeon à la tête d'une mission de réflexion sur l'apprentissage de la lecture, de l'écriture et du calcul à l'école primaire. Les propositions du recteur Migeon devraient être connues avant la fin de cette année. Actuellement professeur à la faculté des sciences de Lille, M. Migeon était déjà l'auteur de « missions-lecture » dans les académies de Grenoble et de Lille où il a été recteur.

EN BREF

● **Peines réduites en cour d'appel pour des policiers violents.** – Condamnés en première instance à des peines de prison ferme pour des actes de violence commis, au mois de février 1985, contre cinq jeunes gens lors d'une garde à vue, deux inspecteurs de police de Rouen, Claude Pouchin et Pierre Bohers se sont vu accorder le bénéfice du sursis par la cour d'appel de Caen. Claude Pouchin, condamné primitivement à un an de prison ferme (*le Monde* du 30 janvier), a eu sa peine ramenée à dix-huit mois de prison avec sursis. Pierre Bohers, condamné à dix mois de prison ferme, est sanctionné, en appel, d'une peine d'un an de prison avec sursis.

● **Mort de Jean-Baptiste Andreani, l'ancien « empereur » des jeux à Paris.** – Jean-Baptiste Andreani, l'ancien « empereur » des cercles de jeux à Paris, qui avait bât sa fortune dans les années 40 sur le trafic des piastres en Indochine, est mort le 10 novembre à Phoenix (Arizona), au domicile de son fils Jean-Laurent.

A quatre-vingt-deux ans, il était le dernier survivant de la sanglante « guerre des jeux » qui mit aux prises plusieurs clans corses au début des années 60 à Paris. Vivant depuis plusieurs années dans une villa-forteresse à Saint-Laurent-d'Eze (Alpes-Maritimes), il avait été entendu en 1982, au lendemain de la mort de Marcel Francisci, abattu par des tueurs à gages. Lors d'une perquisition dans cette villa de Saint-Laurent-d'Eze, des inspecteurs des douanes avaient découvert 588 kg d'or d'une valeur de plus de 40 millions de francs. Inculpé d'infraction à la réglementation sur les devises étrangères, Jean-Baptiste Andreani avait été écroué pendant quelques semaines avant d'être remis en liberté et alors que son établissement de jeux le Grand Cercle, devait être fermé sur décision administrative et jamais rouvert depuis.

● **Agression contre les vigiles d'un hypermarché en Seine-et-Marne : un mort, trois blessés.** – Un vigile d'un hypermarché Carrefour de Villiers-en-Bière (Seine-et-Marne) a été tué à coups de couteau et trois autres personnes ont été blessées, dont deux grièvement, vendredi 18 novembre, par deux jeunes gens qui tentaient de s'enfuir après avoir été surpris en flagrant délit de vol dans le magasin. Ces deux jeunes hommes, Jacques Le Gall, vingt et un ans, sans profession, et un mineur de dix-sept ans avaient été interpellés à l'une des caisses du supermarché et trouvés en possession de marchandises volées. Ils ont été placés en garde à vue, vendredi soir, dans les locaux du commissariat de police de Dammarie-les-Lys avant d'être déférés samedi au parquet de Melun.

Défense

En 1989

La France prévoit de réduire ses dépenses d'assistance militaire à des pays étrangers

La France rognera, l'an prochain, sur ses crédits publics d'assistance militaire à l'étranger. Depuis dix ans, en réalité, ces crédits étaient stagnants, c'est-à-dire qu'ils progressaient moins vite que le rythme de l'inflation. Mais, en 1989, ils baisseront carrément en valeur absolue.

Parce qu'elle a estimé *« préoccupante »* cette évolution, la commission de la défense à l'Assemblée nationale a entendu le ministre de la coopération et du développement, M. Jacques Pelletier, qui a, précisément considéré que les députés pourraient, l'an prochain, l'aider dans sa propre démarche, pour obtenir des crédits accrus dans le budget de 1990 plutôt que d'avoir recours aux traditionnels « collectifs » de fin d'année censés rattraper une partie du retard.

En attendant, les crédits consacrés à la coopération militaire pour 1989 devraient s'élever à 876,8 millions de francs, au lieu, de 880,4 millions de francs en 1988. La diminution calculée en francs constants est de 3,5 % environ.

Selon le rapporteur de la commission de la défense, M. Guy-Michel Chauveau, député PS de la Sarthe, cette évolution se ressent dans les trois secteurs, à la fois, de la coopération militaire. D'abord, l'assistance militaire technique devra se contenter de 555 millions de francs en 1989, de quoi entretenir à l'étranger 954 *« permanents » et 130* personnels temporaires. Ensuite, l'aide directe en matériels d'armement ne recevra que 211 millions de francs, et, pour l'essentiel, c'est le Tchad qui continuera d'en bénéficier. Enfin, la formation des stagiaires militaires étrangers se verra attribuer 111 millions de francs, pour l'organisation de moins de 2 200 stages divers dans les écoles et les unités.

C'est dans ce domaine des stages en France pour militaires étrangers que, depuis ces dernières années, les restrictions de crédits sont les plus sensibles. Non seulement le nombre des stagiaires a diminué, mais encore, les conditions de vie de certains d'entre eux, difficiles du fait de ressources insuffisantes en provenance de leurs Etats d'origine, contraignent la France à instituer des aides particulières et discrètes *pour ne pas froisser leur susceptibilité*.

Toutes ces actions se font en référence à deux catégories d'accords que la France a signés : des accords de défense, proprements dits, avec huit pays africains et des conventions d'assistance, avec une vingtaine d'autres Etats.

Compte tenu de la crise économique et financière qui secoue gravement certains pays avec lesquels la France a conclu de tels accords, et, notamment, leur endettement vis-à-vis de Paris, la baisse des crédits d'assistance militaire est encore plus lourde de conséquences. C'est, en effet, le développement de liens durables entre l'armée française et ces forces armées locales qui risque d'être perturbé.

Le cas des stages de formation dans les écoles militaires françaises est, de ce point de vue, révélateur de l'influence politique que peut ultérieurement exercer la France.

De nombreux cadres des armées africaines, de retour dans leur pays, héritent de responsabilités importantes au fil du temps. Ils accèdent parfois à la tête de l'Etat, comme le président Ratsiraka (issu de Navale) à Madagascar ou comme le président Ben Ali (issu de Saint-Cyr) en Tunisie. Après l'indépendance, comme l'a souligné un député de la commission de la défense, certains Etats africains ont tenté de nouer des relations avec d'autres puissances pour, en définitive, revenir vers la France, sa culture et sa langue.

Au Palais-Bourbon, où il a été entendu par la commission, M. Pelletier a admis que les inquiétudes des députés concernant la diminution des crédits de l'assistance militaire étaient *« légitimes »*, mais il a noté que des collectifs budgétaires de fin d'année réparaient *parfois* les erreurs.

JACQUES ISNARD.

Informations « services »

MOTS CROISÉS

PROBLÈME Nº 4878

HORIZONTALEMENT

I. Plus elle est plate et moins elle est généreuse. Des gens qui forment une population flottante. – II. Pour en avoir, il faut une source. Terme musical. Qualité. – III. Eau. Mange comme un cochon. – IV. Cache. Quand on en manque, c'est *qu'on fait trop* d'économies d'énergie. – V. Pour qu'on la trouve belle, il faut qu'elle soit un peu grosse. On est sali quand on y est traîné. – VI. Une île au Moyen Age. – VII. Il faut généralement l'atteindre pour passer. Ne se frappe plus. Abréviation. – VIII. Qualifie l'air de celui qui *vient* d'être mordu. Pas superflus. – IX. Comme un Louis. Sont avant les premiers. – X. Sa cendre fournit de la soude. – XI. On finit souvent par avoir sa patte sur la figure. Des lignes tracées sur le champ. – XII. La moitié de neuf. Bien nettoyé. Un illustrateur de Zola. Base de la numération chez les Romains. – XIII. Quand elle est froide, il n'y a pas de sang. N'est évidemment pas camée. – XIV. Prophète. Son odeur évoque les grandes grèves. Trou. – XV. Peut être une bonne pensée. Des jours ordinaires, ou un adjectif pour des jours de repos.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
I									■						
II								■			■				
III		■		■			■						■		■
IV					■	■									
V										■					■
VI	■	■		■										■	
VII								■				■	■		
VIII									■						
IX		■				■									
X										■		■		■	
XI				■		■	■								■
XII			■					■					■		
XIII							■								
XIV					■					■					
XV									■						

VERTICALEMENT

1. Il n'y a plus de reliefs quand ils sont nettoyés. Peuvent servir à faire des tissus. – 2. Dans l'alternative. D'un auxiliaire. Un vague sujet. Une vieille dame. – 3. Qu'on n'a aucune chance de toucher. Un étranger. – 4. Une particule interrogative du langage populaire. Tête de Turc. Prouve qu'on a été touché. Escarpement rocheux. – 5. Est rond. Commerçant qui peut avoir besoin d'un placard. – 6. N'aura pas besoin de retouches. Qu'on a donc en main. Est malade quand il y a des calculs. – 7. Terme de médecine. Etre en pleine réflexion. Un agrément d'autrefois. – 8. Une ville de Hongrie à l'emplacement d'un poste romain. Coule dans les Alpes autrichiennes. Poisson rouge. – 9. Bien frappés. Une maladie au poil. – 10. Examina comme un œuf. Les bonnes raisons. Est parfois clos en Bretagne. – 11. Risque de se produire quand les artères sont bouchées. – 12. La part des hommes. En France. Un disciple de saint Vincent de Paul. – 13. Pronom. Apprit. A une certaine distance. Fut mise sur tables. – 14. C'est la règle ! Gemme, parfois. Quand elle est de garde, on y connaît la chanson. – 15. Annonce une condition. Quand elle est mauvaise, tout est noir. Se mire dans l'Orne.

Solution du problème nº 4877

Horizontalement

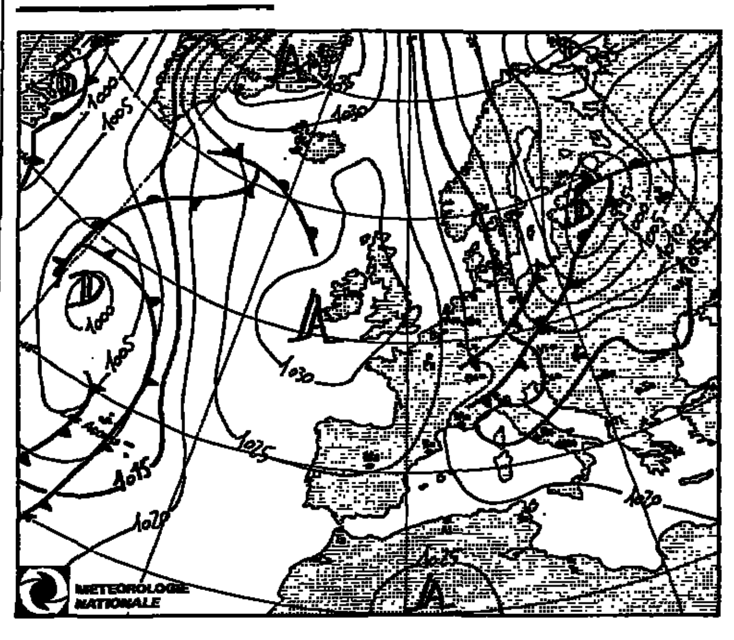
I. Aleurodes. – II. Santé. – III. Tir. Belon. – IV. Ida. Adieu. – V. Cécité. Is. – VI. Original. – VII. Tonus. Pli. – VIII. Née. Lies. – IX. Saï. Ré. – X. Ide. Acier. – XI. Tendresse.

Verticalement

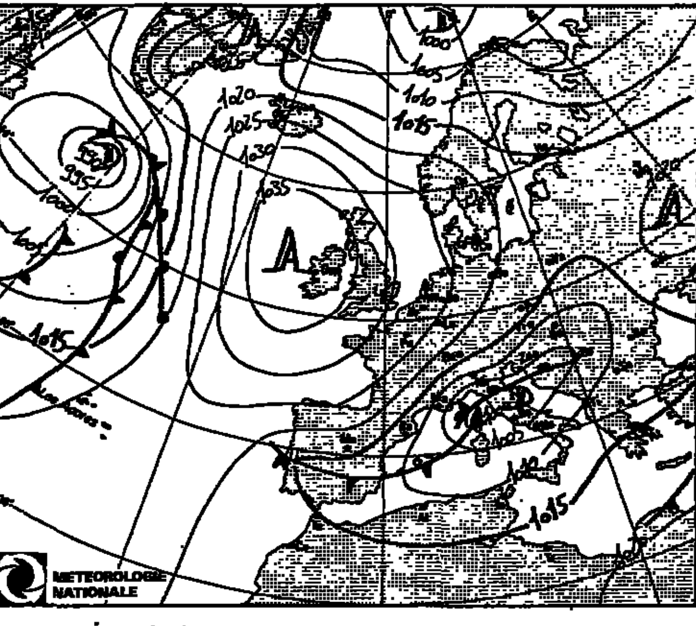
1. Asticot. Lit. – 2. Laideron. Dé. – 3. Enraciné. En. – 4. Ut. Igues. – 5. Rebâtis. Aar. – 6. *Eden. Lice.* – 7. Dali. Api. Is. – 8. Œillères. – 9. Sinus. Isère.

GUY BROUTY.

MÉTÉOROLOGIE



SITUATION LE 19 NOVEMBRE 1988 A 0 HEURE TU



PRÉVISIONS POUR LE 21 NOVEMBRE A 12 HEURES TU

Evolution probable du temps en France entre le samedi 19 novembre à 0 heure et le dimanche 20 novembre à 24 heures.

L'anticyclone centré sur le nord de l'Atlantique dirige sur la France un flux de nord assez froid, où circulent des perturbations atténuées.

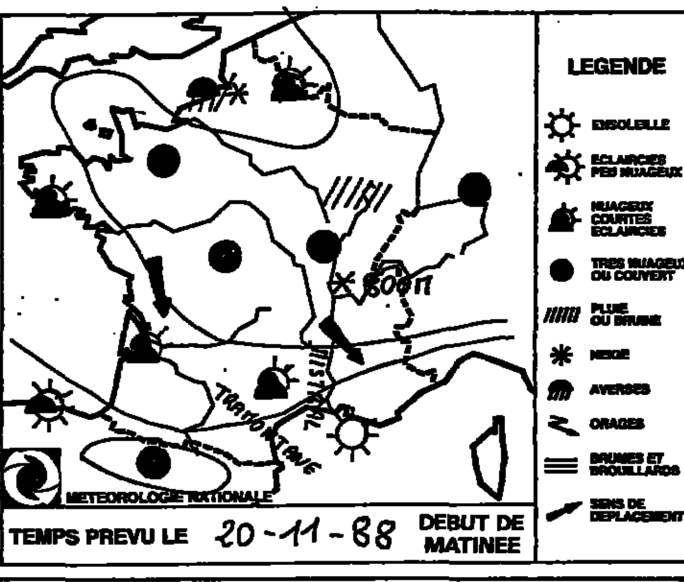
Dimanche : plus foid, des nuages, un peu de pluie ou de neige.

La majeure partie du pays restera sous les nuages toute la journée, les éclaircies seront rares. Il pleuvra un peu ; en montagne au-dessus de 800 mètres ce sera de la neige. En fin de nuit, les températures seront voisines de 0 °C (entre – 2 et + 2 °C) dans l'intérieur ; températures un peu plus élevées sur les côtes. L'après-midi, il fera généralement entre 5 et 9 °C.

En Haute-Normandie, en Nord-Picardie, sur le nord de l'Ile-de-France, dans les Ardennes, on aura quelques averses, où le matin la pluie sera parfois mêlée de neige.

Les régions proches de l'Atlantique, l'Aquitaine, le Midi-Pyrénées et le Roussillon connaîtront une journée plus clémente : pas de précipitations, sauf quelques averses de neige dans les Pyrénées. Malgré les nuages assez abondants, on aura des éclaircies. Il fera entre 8 et 11 °C l'après-midi.

En Languedoc et Provence, le mistral et la tramontane feront un ciel très dégagé en matinée. Le vent faiblira vers la mi-journée, le ciel se couvrira par le Nord, il pleuvra un peu dans l'après-midi. La pluie gagnera jusqu'au nord de la Corse où la matinée sera marquée par des *averses orageuses*, avant de belles éclaircies vers la mi-journée. Sur ces régions, il fera 10 à 13 °C l'après-midi.



TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé

Valeurs extrêmes relevées entre le 18-11-1988 à 6 heures TU et le 19-11-1988 à 6 heures TU — le 19-11-1988

FRANCE			
AJACCIO	17	10	O
BIARRITZ	16	14	B
BORDEAUX	16	5	B
BOURGES	13	6	C
BREST	13	9	C
CAEN	13	7	C
CHERBOURG	12	6	C
CLERMONT-FERR.	15	8	A
DIJON	11	6	C
GRENOBLE St-M-H	6	3	B
LILLE	17	5	A
LIMOGES	12	7	C
LYON	10	8	C
MARSEILLE-MAR.	15	11	D
NANCY	10	4	C
NANTES	15	7	D
NICE	15	8	D
PARIS-MONTS.	13	8	C
PAU	14	9	N
PERPIGNAN	20	13	D
RENNES	14	7	A
ST-ETIENNE	14	7	C
STRASBOURG	12	6	C
TOURS	13	9	C
TOULOUSE	15	10	C
POINTE-A-PITRE	30	21	A

ÉTRANGER			
ALGER	24	12	D
AMSTERDAM	11	5	A
ATHÈNES	10	4	D
BANGKOK	31	23	C
BARCELONE	16	8	D
BELGRADE	6	−1	C
BERLIN	10	1	P
BRUXELLES	12	5	N
LE CAIRE	20	12	D
COPENHAGUE	9	−1	D
DAKAR	31	24	D
DELHI	26	13	B
DJERBA	17	12	D
GENÈVE	10	5	B
HONGKONG	22	15	D
ISTANBUL	7	3	N
JÉRUSALEM	16	7	P
LISBONNE	19	12	D
LONDRES	11	1	N
LOS ANGELES	21	12	D
LUXEMBOURG	10	4	N
MADRID	16	2	B
MARRAKECH	23	11	D
MEXICO	25	10	B
MILAN	9	1	A
MONTRÉAL	15	−4	D
MOSCOU	0	−1	*
NAIROBI	20	14	C
NEW-YORK	15	6	N
OSLO	2	−5	D
PALMA-DE-MAL.	21	9	D
PÉKIN	11	1	D
RIO-DE-JANEIRO	22	20	D
ROME	16	14	P
SINGAPOUR	23	23	A
STOCKHOLM	0	−7	D
SYDNEY	23	17	C
TOKYO	8	7	D
TUNIS	21	10	D
VARSOVIE	7	2	P
VENISE	9	1	D
VIENNE	4	3	A

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

★ TU = temps universel, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

Sports

Erik rend à Marielle la médaille d'Erika

Marielle Goitschel, très émue, vendredi 18 novembre, a reçu des mains de son ancienne adversaire des championnats du monde de ski alpin de Portillo, une médaille d'or. Deuxième lors de l'épreuve de descente, disputée en 1966 dans la station chilienne, la skieuse française a pris sa revanche vingt-deux ans plus tard sur l'Autrichienne Erika Schinegger. *« J'avais alors gagné le championnat en tant que femme, mais j'étais sans le savoir moi-même un homme. La médaille d'or appartient donc à Marielle »*, a expliqué ce dernier. Depuis, en effet, Erika est devenu Erik et, pour *« vivre pleinement sa transexualité »*, a décidé de raconter sa vie... et d'abandonner ses trophées.

« Nous l'avions surnommée à l'époque Antoine, parce qu'elle ressemblait à un garçon », se souvient Marielle Goitschel. Le véritable sexe de la championne autrichienne avait été constaté lors des contrôles des Jeux olympiques de Grenoble, en 1968. *« Elle a maintenant une très jolie femme et une très mignonne petite fille »*, a déclaré la skieuse française.

● **TENNIS : Master féminin.** – L'Allemande de l'Ouest Steffi Graf, l'Américaine Pam Schriver et l'Argentine Gabriela Sabatini se sont qualifiées, vendredi 18 novembre à New-York, pour les demi-finales du Masters, doté de 1 million de dollars, en battant respectivement la Bulgare Manuela Maleeva (6-1, 6-3), l'Américaine Chris Evert (7-5, 6-4) et la Soviétique Natalia Zvereva (6-1, 6-1). En revanche l'Américaine Martina Navratilova a été éliminée par la Tchécoslovaque Helena Sukova (2-6, 7-5, 6-3).

● **HIPPISME : défaite d'Ourasi.** – Le March of Dimes Invitational Trot, disputé le jeudi 17 novembre à *Cherry-Hill (New-Jersey)*, a été gagné par le trotteur norvégien Sugarcane Hanover, monté par Gunnar Eggen. Dans cette course, dotée de 600 000 dollars (3,6 millions de francs) et considérée comme un officieux championnat du monde des trotteurs sur le mile, il a devancé les deux grands favoris, Ourasi, monté par Jean-René Gougeon, et l'américain Mack Lobell, monté par John Campbell.

Espace

Le prochain vol spatial franco-soviétique

Des robots et des hommes

(Suite de la première page.)

Une « station-service » pour la réparation des satellites ? Malheureusement, les satellites les plus usuels sont situés sur des orbites équatoriales très hautes ou polaires, c'est-à-dire très exposées à des radiations mal supportées par des êtres vivants : les stations-service ne peuvent donc pas être placées à demeure sur les très grandes autoroutes spatiales.

Des observatoires dans l'espace ? Pour réaliser un pointage fin vers l'objet visé, il faut assurer à la plate-forme une parfaite stabilité que le moindre geste de ses habitants éventuels risque de troubler. Assembler de grandes structures en orbite ? Là, des hommes peuvent œuvrer avec un talent que les robots sont encore certainement très loin de pouvoir imiter.

Chercheurs ou charpentiers plutôt que réparateurs ou laborantins, tel est le type d'embauche maintenant affiché pour l'espace. Une embauche qui n'est cependant susceptible d'intéresser que des candidats très supérieurement qualifiés ! Et d'ailleurs, il s'agit plutôt de travaux temporaires et il y a sans doute plus d'avenir en orbite pour des visiteurs que pour des colons. Sauf sur la Lune, ce qui est plutôt pour après-demain.

S'il est volontairement incisif, mon propos n'est nullement désabusé. Il ne me conduit en aucune manière à la conclusion que nous serions mieux inspirés, nous Français, nous Européens, en laissant aux Etats-Unis et à l'URSS l'exclusivité des sports spatiaux individuels ou en équipe. Imaginons, en effet, que l'Europe ait décidé de rester en dehors des programmes qui impliquent la présence de l'homme dans l'espace. Elle aurait aussitôt acquis la réputation peu enviable d'un continent de seconde classe qui renonce à s'attaquer aux domaines techniques les plus difficiles.

Nous aurions bien pu affirmer que nous agissions par pure sagesse : qui nous aurait crus ? Pensez-vous que les Japonais aient l'intention de faire l'économie de l'homme dans l'espace ? Ils viennent de signer un accord avec la NASA pour participer à la construction et à l'exploitation de la station spatiale américaine.

Et croyez-vous que, dans le futur, si l'évolution bien souvent non linéaire des techniques faisait que la présence de l'homme dans l'espace se révélait essentielle pour telle ou telle activité économique ou militaire à présent encore mal perçue, nos deux grands partenaires nous feraient le royal cadeau du savoir-faire qu'ils auraient acquis sans nous ? Quelques incidents durement vécus nous en font sérieusement douter.

Le ciel sans angélisme

Lorsque, en 1975, Français et Allemands ont voulu mettre en orbite leurs satellites de télécommunication Symphonie, alors que la fusée Ariane n'était pas encore prête, ils ont dû accepter les conditions des détenteurs du monopole commercial des lanceurs : les Américains ont placé nos Symphonie (1) en position parfaite, à la stricte condition que nous renoncions à faire avec ces satellites la moindre concurrence aux leurs. Voilà qui nous a confortés, à l'époque, dans notre volonté de construire notre propre fusée ! Le commerce, est le commerce et il n'y a pas plus d'angélisme dans le ciel qu'ailleurs.

L'Europe qui s'unit doit définir son autonomie, non pas dans l'isolement, mais dans l'équilibre avec les autres grandes puissances économiques mondiales. Pour le choix et le suivi de nos grands programmes spatiaux, nous disposons d'une institution qui a fait ses preuves : l'Agence spatiale européenne. C'est à travers elle que nous nous engageons dans la réalisation de l'avion spatial *Hermès* et dans la participation à la future station orbitale américaine.

Les vols de Jean-Loup Chrétien et celui de Patrick Baudry ont été cependant décidés par des conventions bilatérales de la France avec l'URSS, d'une part, et les USA, d'autre part. Les Français seraient-ils, dans l'espace, des Européens frondeurs ? Notre engagement spatial européen est en réalité très sincère et factuel : la France tient le premier rang des cotisants à l'Agence spatiale européenne. Mais notre foi européenne ne saurait nous conduire à nous imputer à péché toute coopération bilatérale, France-USA ou France-URSS. Ces actions servent aussi d'aiguillon et de ferment aux programmes multilatéraux qui sont de beaucoup les plus nombreux.

Et parlons maintenant un peu d'argent. Les activités spatiales coûtent au total, par an, cent francs à chaque Français et cent dollars à chaque Américain, à peu près. Nos amis d'outre-Atlantique en font-ils trop ? Nous pouvons en tout cas, quant à nous, en faire significativement plus sans passer, dans les comparaisons internationales, pour des dépensiers inconsidérés.

Le bon sens et la saine gestion de notre potentiel innovatif doivent cependant nous conduire à faire en sorte que l'accroissement de nos dépenses spatiales, et notamment celles des vols habités, ne se fasse d'aucune manière au détriment des efforts si nécessaires dans les autres domaines de la recherche et de la technologie. C'est le conseil donné, avec quelque solennité, par l'Académie des sciences dans un récent rapport. Un conseil sage que nous étions tout prêts à suivre : le projet de budget de la recherche pour 1989 en apporte la confirmation.

Lorsque, dans quelques jours, la télévision nous montrera Jean-Loup Chrétien sortant de la station Mir pour évoluer en scaphandre dans l'espace, je suis sûr que tous nos compatriotes se sentiront concernés.

Vouloir être là où il se passe quelque chose est une pulsion à laquelle il est souvent imprudent de résister.

HUBERT CURIEN.

(1) Le programme franco-allemand Symphonie visait à démontrer la compétitivité des industries des deux pays dans le domaine des télécommunications spatiales et de la retransmission d'émissions de télévision. Deux satellites furent construits à cet effet et le premier lancé le 19 décembre 1974.

Culture

ARCHITECTURE

« Châteaux-Bordeaux », au Centre Pompidou

Ivresses !

Avec « Châteaux-Bordeaux », exposition sophistiquée sur le patrimoine architectural qui entoure l'un des vins les plus célèbres de France, le Centre Pompidou tient sans doute la plus populaire de ses manifestations de l'année.

Au Centre de création industrielle, l'un des quatre grands organismes du Centre Pompidou, les expositions se suivent et ne se ressemblent pas. Elles forment, en tout cas, le catalogue exhaustif des grandes et petites ambitions de la muséographie, de ses prodiges et de ses catastrophes. Ainsi, en moins d'un an, on aura vu se succéder trois formules presque contradictoires : mis en scène par Gregotti, « Le Corbusier », tout à la fois glacé, mécanique et bavard, aura donné satisfaction aux amis de l'austérité ; pour les « Années 50 », Jean Nouvel, à l'opposé, s'est offert le luxe de secouer l'espace comme un panier à salade, ce qui a eu pour effet de restituer les greniers de sa jeunesse, de lui fournir une psychanalyse à bon compte, de traumatiser les prêteurs et de laisser tomber du panier une sacrée salade à Beaubourg. Voici maintenant Jean Dethier et son « Châteaux-Bordeaux ». Tambours...

Jean Dethier est en lui-même un catalogue. Grand prix 1987 de la promotion architecturale, il a successivement épinglé les grands prix nationaux de la même architecture, monté « Le temps des gares », fait un tabac avec le sujet le plus théorique qui soit, « Images et imaginaires d'architecture », après avoir réussi, véritable tour de force, à faire circuler, et même à faire passer, le message difficile et tiers-mondiste de « L'architecture de terre ». Une exposition qui a été présentée depuis dans une vingtaine de pays. Le même sort est apparemment promis à « Châteaux-Bordeaux », exposition, mystère, exposition fantasme, sur quoi l'on n'aurait pas donne 1 kopeck sans la garantie d'efficacité teintée de mégalo que représente Dethier. D'autant qu'il ne s'agit pas d'une exposition, au sens traditionnel du terme, c'est-à-dire accumulatif et représentatif, mais d'une opération complexe dont les composantes essentielles sont un ancrage dans la réalité économique et la volonté de corriger les mauvaises habitudes prises par les tenanciers du patrimoine.

Jean Dethier a pris comme conseiller scientifique le photographe Michel Guillard, l'un des fondateurs, avec le journaliste Jean-Paul Kaufmann, de la revue *l'Amateur de Bordeaux*. Guillard a sorti de son impressionnante photothèque - de quoi illustrer l'histoire des grandeurs et des misères de l'architecture et du vignoble bordelais. Car, avant d'être une célébration ou un projet pour l'avenir, « Château-Bordeaux » est une terrible constat sur une région qui, parmi bien d'autres, n'a manifestement pas pris la pleine mesure de ce que représente son patrimoine : l'essentiel de son image de marque.

Jusqu'à la fin du siècle, les propriétaires de la région avaient, eux, bien compris ce que valait leur image. Ils avaient multiplié sur les deux rives de la Gironde ces constructions à la fonction complexe qu'on appelle châteaux, et dont les images sont devenues mondialement célèbres par le truchement des étiquettes des bouteilles. Véritables palais, comme le château du Bouilh, laissé inachevé par l'architecte Victor Louis (l'auteur du Grand Théâtre de Bordeaux et de la Comédie-Française), ou simples assemblages de chais, de hangars et de caves, les « châteaux » bordelais constituent une richesse qui n'est pas à mesurer seulement en termes d'architecture, mais en termes de continuité, de territoire, de signification. Ils n'avaient jamais fait l'objet d'études, ou tout au moins d'études connues, et pour pallier le manque de documents, la Société académique d'architecture, sise à Toulouse, a dû recréer l'histoire graphique et pittoresque d'une quarantaine d'édifices et d'ensembles.



Mégalomanie

Nous passerons ici sur les altérations lamentables du paysage bordelais. Altérations auxquelles répondent naturellement le désintérêt total du département de la Gironde pour le projet Dethier, le soutien du bout des lèvres de la région et celui tout aussi enthousiaste de la ville de Bordeaux. Celle-ci préférant investir dans les circonvolutions cérébrales d'un Bofill américanisé, et dramatiquement à la mode, pour repenser sa nouvelle rive gauche, le quartier de la Bastide. Or c'est justement face à ce nouveau quartier, parmi les entrepôts du quai des Chartrons, que se trouve une des futures réalisations directement suscitées par l'exposition « Châteaux-Bordeaux ». On sait comme la capitale girondine est intelligemment coupée de son fleuve par la double ligne des installations portuaires désaffectées et de la voie express locale. La maison de négoce Cruse, qui cherchait à se redéployer, s'est vu suggérer là et l'occasion de rester au cœur de la ville et celle de reconvertir un des entrepôts abandonnés, ce pour quoi les architectes Bernard Reichen et Philippe Robert étaient tout indiqués (on leur doit, entre autres réussites, la grande halle de La Villette). Voilà du sérieux, et voilà une pertinente façon d'être un des tiers de l'opération Dethier.

Autre opération finaude, la manière de consultation que Pichon-Longueville a effectuée auprès de trois équipes déjà au parfum de l'essence du vin et de ses installations. L'Américain Patrick Dillon, qui avait déjà étudié avec Bofill le concours du clos Pégase dans la Napa Valley, en Californie (concours gagné par Richard Meier), et le Français Jean de Gastine (ex-collaborateur de l'Américain Frank Gehry) ont tiré de leur étrange union formelle les ressources d'un projet tempéré qui sent bon ses années 80 et qui sera construit. Fernando Montès, autre amateur de bordeaux, avait émis pour la même consultation une hypothèse d'esprit plus moderne tout en montrant une excellente maîtrise de la fabrication du vin, de ses rites et de ses cycles.

Il est moins convaincant lorsque, aux côtés de cinq autres équipes, il propose un château purement imaginaire. Mais il est vrai qu'aucun des six projets ne donne satisfaction, les architectes, noyés dans la liberté qui leur était donnée, ayant oscillé entre une mégalomanie de bande dessinée et la déclinaison post-moderne de citations en surnombre. On retiendra cependant, ici ou là, au détour des dessins, de jolies formules dont feraient bien de s'inspirer les constructeurs de hangars bordelais avant de poursuivre la pollution de ce malheureux paysage, victime de son succès.

A son habitude, pour revenir au Centre Pompidou, Jean Dethier nous a monté, en fait d'exposition, une mise en scène assez séduisante pour être pédagogique, assez symboliste pourtant pour enchanter les amateurs de deuxième degré. L'ami anglais y est partout présent, envahisseur discret mais ferme, les joies secrètes du néo-classicisme sont utilisées pour faire passer les plus contemporains des discours. Il y a enfin tant de clins d'œil dans ce parcours chargé de sens que les borgnes seront sages de ne pas y répondre. Ils risquent de traverser « Châteaux-Bordeaux » en aveugles.

FRÉDÉRIC EDELMANN.

(1) *L'Amateur de bordeaux* (trimestriel, 45 F), 83, rue Michel-Ange, 75016 Paris.

★ « Châteaux-Bordeaux », Centre Pompidou (CCI), jusqu'au 20 février. Selon la nouvelle habitude du CCI, c'est un livre autonome et non un catalogue qui accompagne l'exposition. Ses droits ayant déjà été rachetés pour tous les pays amateurs de bordeaux, il est évidemment appelé à faire un malheur (260 p., 400 ill., 330 F). L'exposition est très largement sponsorisée par la Banque française du commerce extérieur, plusieurs entreprises et organisations viticoles et par quelque vingt-cinq châteaux célébrissimes ou moins connus qui ont eu la finesse et la générosité d'aider cette entreprise.

PEINTURE

Au Centre culturel espagnol

Les derniers jours de Joan Miro

Hommage est rendu à l'œuvre tardive de Miro, peintre et sculpteur. L'intention est bonne, l'exposition un peu moins réussie.

Le Centre culturel espagnol a une belle adresse et un bel hôtel particulier qui a bénéficié d'une ambitieuse restauration. Des salles d'exposition ont été aménagées dans le style « post-moderne » cher à l'époque. Blancheur et angles étranges sont de rigueur. Il se pourrait même que l'on ait perdu de la place, mais le résultat peut plaire cependant à qui aime les espaces simplement découpés.

Dans ces salles nouvelles, on célèbre la gloire de Joan Miro à l'aide de bronzes prêtés par le Centre d'art contemporain « Reine-Sofia » et de toiles venues de la Fondation Miro, de Palma. Nulle œuvre ancienne, aucune qui date de l'époque surréaliste, encore moins des débuts de l'artiste. Le Miro que l'on voit là, c'est celui des années 70 et 80, le Miro illustrissime des dernières années. Le Miro, autant le dire, qui fait du Miro.

Il le fait bien, le plus souvent. Si les œuvres sur papier, toile ou bois sentent quelquefois le système, les bonheurs de l'improvisation les sauvent souvent de la monotonie et de la répétition. Les taches tombent juste, les couleurs coulent bien, les accidents ont d'heureuses conséquences, le hasard a la main si adroite que l'on finirait vite par ne plus croire au hasard. Avec peu de tons, mais les plus vifs, et peu de formes, mais les plus agressives, Miro compose des variations adroites, plus décoratives que poétiques sans doute, mais tellement décoratives, précisément...

Ses bronzes, comme ses peintures, ne surprennent pas. Comme Picasso, dont l'ombre se glisse entre les statues, comme Ernst et comme le Miro des années 50, le Miro des années 80 use avec une souveraine adresse du matériau trouvé et du calembour formel. Une femme s'obtient avec un bout de bois, un ustensile de cuisine, du plâtre, quelques coups de marteau et une fonte qui assure la cohérence de l'œuvre. Pseudo-fétiches, faux totems, poupées absurdes : l'artiste décline son primitivisme bricoleur sans une erreur, sans une nouveauté non plus. De l'excellent surréalisme en somme : du surréalisme classique, presque traditionnel et presque académique, les derniers chefs-d'œuvre d'un praticien hors pair. Mais non ses œuvres les plus émouvantes.

PHILIPPE DAGEN.

★ Centre culturel espagnol, 7, rue *Quentin-Banchart*, du mardi au samedi, de 14 h 30 à 19 h 30, jusqu'au 11 décembre.

Murs peints

A Drouot-Montaigne, le vendredi 18 novembre, *Elément marin* de Joan Miro, une fresque en ciment de plus de 6 mètres de long, représentant une sorte de mollusque blanc sur fond or, avec un œil tout rouge et une queue noire en forme de tête de hache a été adjugée 4 050 000 F à un industriel français. Ce dernier s'est également porté acquéreur de *Figure* (1,5 million de francs) alors qu'un second collectionneur français emportait *Lune noire* pour 150 000 F. Il y a tout juste cinquante ans, ces œuvres « en dur » avaient été peintes à même le mur d'une petite maison, à Varangeville en Normandie, haut lieu du surréalisme.

Miro ne reproduira ce genre d'expérience qu'en de très rares occasions, notamment pour le pavillon espagnol de l'Exposition des arts et techniques de Paris, en 1937. *Le Faucheur* y voisinera avec *Guernica* de Picasso. Après la guerre, il animera également le mur d'un hôtel de Cincinatti ainsi que celui d'une des salles à manger de l'université de Harvard aux Etats-Unis.

Depuis plus de quinze ans, la cote du peintre catalan est en progression constante. Il est bien sûr représenté à la Fondation Miro, en Espagne, mais aussi dans les musées et collections privées américaines, japonaises et françaises.

A. S.

MOIS DE LA PHOTO

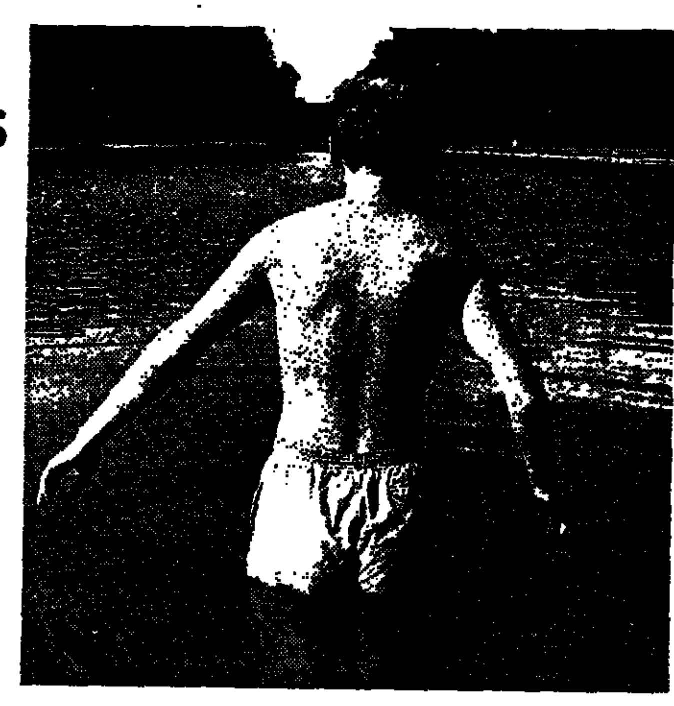
Chris Plytas à la galerie Régine Lussan

Instants suspendus

Formé par la peinture et la sculpture, le Londonien Chris Plytas, trente-cinq ans, se voue totalement à la photographie depuis deux ans. Se réclamant peu de la tradition britannique, il lui préfère la « nouvelle objectivité » allemande des années 30, dont il a hérité le goût du cadre net, au format 6 X 6.

Faux reporter, Plytas opère en touriste. Attentif aux gestes et aux mouvements, il retient des détails infimes, les menus incidents des moments sans enjeux. Dramaturge de l'anodin, il ordonne le dérapage des situations simples. Il se divertit des actes interrompus ou suspendus dont le sens échappe au regardeur. Le corps fragmenté, souvent saisi au point de rupture entre équilibre et déséquilibre, est un paysage en soi. Au repos, en extension ou bondissant dans l'espace, il est un révélateur d'expressions.

Ainsi l'image, rigoureusement carrée, de cet inconnu de dos. Pris à Courances, au sud de Paris, dans une propriété privée, lors d'un week-end au début de l'été 1987, cet instantané anodin est une énigme, un mystère en suspens. Ami d'un ami, l'homme en short est-il un noyé en sursis ?



Testant la température de l'élément liquide, va-t-il se retourner et regagner la rive ? Va-t-il se jeter à l'eau et disparaître à la vue ? Ou bien va-t-il briser la surface du miroir et, aspiré par son reflet qui lui tend les bras, être attiré par le fond ?

A tant de questions sans réponses, Chris Plytas répond avec humour par une photo sans histoire. Comme l'indique avec clarté la légende, il s'agit tout simplement d'un homme sans âge et sans arrière-pensée en train le plus sainement du monde d'entrer dans l'eau.

PATRICK ROEGIERS.

★ Chris Plytas, corps, enjeux, galerie Régine Lussan, 7, rue de l'Odéon, Paris-6e, jusqu'au 2 décembre.

VARIÉTÉS

Au Théâtre du Musée Grévin

Marc Jolivet le lutin

Les colporteurs du rire se font rares. A trente-huit ans, Marc Jolivet s'affirme avec un rire différent. Pas grinçant. Léger. Et fraternel.

Dans les années 70, Marc Jolivet, avec son frère Pierre, proposait un duo comique original. Comédiens, chanteurs, danseurs, tous deux apparaissaient comme des personnages de comédie musicale qui, avec une grande liberté de ton, jouaient sur une large gamme de sentiments, roulaient dans une folie galopante. Début des années 80, Pierre Jolivet choisit la réalisation de films et Marc Jolivet, avec son physique de lutin, fait cavalier seul. Il pratique une forme d'humour peu commune, ni agressif ni grinçant, mêlé d'insolite et sans tomber dans la mièvrerie.

Des années de tandem avec son frère, Marc Jolivet a conservé les séquences musicales et les gags visuels. Mais il a multiplié aussi des sketches parfois en forme de fables, s'amusant avec les humeurs du temps et de la dérision, développant l'improvisation, avançant solidement vers une voie comique personnelle.

Au contact du public des cafés-théâtres, Marc Jolivet a épuré son personnage d'Auguste, de petit diable fourchu. Il a simplifié ses textes pour aller à l'essentiel. Et le voici qui éclate aujourd'hui sur la scène du Théâtre du Musée Grévin. Des sketches *(les Lettres d'amour, les Mésaventures d'un minitel, la Prévention de la morosité)* alternent joyeusement avec des chansons *(Ode au sommeil)*, des délires avec le public complice et un humour en demi-teintes. Marc Jolivet utilise à merveille les possibilités (balcon, loge) que lui offre la petite salle Grévin.

CLAUDE FLÉOUTER.

★ Théâtre Grévin, 20 h 30.

BIBLIOGRAPHIE

« Mémoires d'éléphant », de Gérard Oury

Les femmes de sa vie

En 1934, Paul Poiret l'emmenait goûter chez Rumpelmeyer et voir un film sur les Champs-Elysées. Paul Poiret était un ami de sa mère, comme Raoul Dufy et quelques autres personnalités artistiques du Paris de ce temps-là. Il est né en 1919, à l'aube des années folles et son père, Serge Tenenbaum, violoniste *« russe comme Dostoïevki, et juif comme David caressant sa harpe »* s'était séparé de sa mère quand il avait trois ans. Elle, Mardelle Oury, inventa, pour gagner sa vie, la publicité rédactionnelle. Plus tard, Max-Gérard Tenenbaum se fit appeler Gérard Oury.

Ses *Mémoires d'éléphant* zigzaguent un peu dans le temps, comme si le livre avait été écrit la nuit, dans l'intimité d'une pièce chaude, en communication avec celles qui ne sont plus. Mouta la grand-mère maternelle et Marcelle Oury, ces deux femmes qui ont appris à Gérard à bâtir son existence, à aimer, à peser au plus juste le poids du bonheur, surtout quand il est menacé.

Après une jeunesse relativement dorée, la découverte d'une vocation d'acteur, Gérard Oury tombe brusquement dans l'âge adulte : exode de 1940, repli en zone libre, à Marseille, puis à Monte-Carlo avant le refuge en Suisse. La famille risque l'arrestation, la déportation. S'y ajoutait la comédienne Jacqueline Roman, qui sera la mère de Danièle Thompson. Famille parfois séparée, jamais disloquée.

De cette histoire vraie, qui aurait pu tourner mal, Gérard Oury fait un roman picaresque, où l'on retrouve cette alliance de l'humour et de l'émotion qui a marqué ses meilleurs films. Acteur puis ralisateur, il a gagné une grande popularité, s'est lié d'amitié avec ses interprètes, Bourvil, Louis de Funès, Jean-Paul Belmondo, Yves Montand.

Mais, dans ce livre pudique et chaleureux, tout ramène à Mouta et à Marcelle, à Marcelle surtout. Car Gérard Oury nous conte l'itinéraire d'une vie guidée par les femmes.

Aucune mort n'interrompt la chaîne.

Danielle Thompson, la fille et la complice en cinéma, Michèle Morgan descendue de l'écran, sont là quand les autres disparaissent. Mais la mémoire les garde vivantes.

JACQUES SICLIER.

★ Gérard Oury, *Mémoires d'éléphant*, éditions Olivier-Orban, 338 pages, illustr. 98 F.

CORRESPONDANCE

M. Sasakawa et le karaté

M. J. Delcourt, président de la Fédération française et de la Fédération internationale de karaté, nous a adressé la lettre suivante :

[...] Le but de cette lettre est motivée par un article sur M. Sasakawa, paru dans *le Monde* du 10 novembre, à la page 21, et où je lis : *« ... M. Sasakawa dispose grâce aux huit millions de membres que comptent ses organisations... Karaté... de ce qu'il nomme une armée... »*, le reste de l'article laisse entendre que cette *« armée »* serait plus ou moins au service de la *« pègre »* ou de *« l'extrême droite »*.

Vous comprenez que, en ma qualité de président exécutif de la Fédération internationale de karaté (dont M. Sasakawa est effectivement président d'honneur), reconnue par le Comité international olympique, je ne peux laisser passer sans réagir des informations qui, faute de précisions, sont tendancieuses et laisseraient planer un doute sur le sport que j'ai l'honneur de présider.

J'ai rencontré pour la première fois M. Sasakawa en 1969, il était alors président (d'honneur) de la Fédération japonaise de karaté, et s'est déplacé à Paris pour me rencontrer afin de créer une Fédération internationale de karaté. Nous avons signé un protocole d'accord, et cette fédération, la World Union of Karatedo Organizations (WUKO), a été créée en 1970, reconnue par l'AGFIS en 1976 et par le CIO en 1983.

Dès le départ, nos rôles ont parfaitement été définis, M. Sasakawa n'occupait aucune autre fonction qu'honorifique avec le titre de président du système anglo-saxon, et moi, chairman, c'est-à-dire le président exécutif de la WUKO.

Depuis 1970, je préside donc notre Fédération internationale, sans aucune intervention de M. Sasakawa, sauf, une fois tous les deux ans, une brève allocution de dix minutes, qu'il prononce à l'ouverture du congrès, et c'est strictement toute son activité dans le karaté. Quant à la fortune de M. Sasakawa, nous l'ignorons, le trésorier général de la WUKO n'a jamais touché un centime de subvention provenant de M. Sasakawa. Depuis l'origine, notre Fédération internationale ne vit, difficilement du reste, qu'avec les cotisations de ses cent dix-huit pays affiliés.

[C'est M. Sasakawa lui-même qui aime à parler des membres des associations dont il est le président comme de son « armée » — au sens figuré comme l'indiquaient les guillemets. Au Japon, il est de notoriété publique que certains des membres de ces associations sont liés à l'extrême droite, voire au « milieu » japonais. En ce qui concerne les donations faites par M. Sasakawa, nous avions précisé qu'il s'agissait des associations japonaises. Nous prenons acte du fait que la Fédération de karaté de M. Delcourt ne reçoit pas de financement de M. Sasakawa. — Ph. P.]

Spectacles

théâtre

Samedi 19 - Dimanche 20 novembre

LES SPECTACLES NOUVEAUX

LE PRINCE TRAVESTI. Espace Acteur (42-62-35-00), sam., 20 h 30 ; dim., 16 h.

LE BONNET DU FOU. Tac Studio (43-73-74-47) sam., 21 h.

LE PROCÈS LOUIS XVI. Théâtre du Tambour Royal (48-06-72-34), sam., 20 h 30 ; dim., 15 h.

LA NUIT SUSPENDUE. Vitry-sur-Seine. Th. Jean-Vilar (46-82-84-90) sam., 21 h ; dim., 17 h.

LA FROUSSE. Potinière (42-61-44-16). 20 h 35 ; sam., 17 h ; dim., 15 h.

VOTRE GRAND-MÈRE QUI VOUS AIME. Nanterre. Théâtre des Amandiers (47-21-18-81), sam., 20 h 30 ; dim., 16 h.

LA VRAIE VIE. Th. Montparnasse (43-22-77-74) sam. 17 h et 21 h ; dim., 15 h 30.

UNE FEMME SANS HISTOIRE. Comédie des Champs-Élysées (47-23-37-21), 21 h ; sam., 18 h ; dim., 15 h 30.

LA LIBERTÉ OU LA MORT. Palais des Congrès (48-78-40-90). sam., 20 h 30 ; sam., 15 h ; dim., 14 h 30 et 18 h.

WONDERFUL CASTING. Amandiers de Paris (43-66-42-17) sam., 20 h 30.

LE DRAME DE LA VIE. Athénée-Louis-Jouvet (47-42-67-27) sam., 19 h.

LE TOUR DU MONDE EN 80 JOURS. Dejazet-TLP (42-74-20-50) sam., 20 h 30, dim., 15 h.

AMANDIERS DE PARIS (43-66-42-17). Wonderful Casting : 20 h 30.

ANTOINE - SIMONE-BERRIAU (42-08-77-71). Avanti : 17 h 30 et 21 h, dim. 15 h 30.

ARCANE (43-38-19-70). Baudelaire : 20 h 30, dim. 17 h.

ARTISTIC-ATHÉVAINS (48-06-36-02). Djebels : 20 h 30, dim. 16 h.

ARTS-HÉBERTOT (43-87-23-23). Les Enfants du Soleil : 20 h 30.

ATELIER (46-06-49-24). Baby Boom : 15 h 30 et 21 h, dim. 15 h 30.

ATHÉNÉE-LOUIS JOUVET (47-42-67-27). Salle C. Bérard. Le Drame de la vie : 19 h.

BOUFFES DU NORD (42-39-34-50). Le roi se meurt : 15 h et 20 h 30, dim. 16 h.

BOUFFES PARISIENS (42-96-60-24). Une absence : 18 h et 21 h, dim. 15 h 30.

CARRÉ SILVIA MONFORT (45-31-28-34). Théodore : 20 h 30, dim. 16 h.

CARTOUCHERIE ATELIER DU CHAUDRON (43-28-97-04). Les Brûlants : 20 h 30.

CARTOUCHERIE THÉATRE DE L'AQUARIUM (43-74-99-61). L'Augmentation : 20 h 30, dim. 16 h.

CARTOUCHERIE THÉATRE DE LA TEMPÊTE. Salle II. (43-28-36-36). Le Bal de N'Dinga : 20 h 30, dim. 16 h.

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (42-78-44-45). Ah ! Ca rira, ça rira, ça rira !... : 21 h, dim. 15 h 30.

CENTRE D'ANIMATION MATHIS (40-34-50-80). Le Palais des vents : 17 h.

CINQ DIAMANTS (45-80-51-31). L'Orage : 20 h 45, dim. 15 h 30.

CIRQUE D'HIVER (48-78-75-00). Astérix : 14 h, 17 h 30 et 21 h, mer., dim. 14 h et 17 h 30.

CITÉ INTERNATIONALE UNIVERSITAIRE (45-89-38-69). Grand Théâtre. Passion Marionnettes géantes : 20 h 30, jeu. 15 h. La Galerie. La Seconde Surprise de l'amour : 20 h 30. La Resserre. Henry Brûlard : ma vie : 20 h 30.

COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11). Voltaire's Folies : 19 h et 21 h, dim. 15 h.

COMÉDIE DES CHAM Les Délices du baiser : 20 h 30, dim. 15 h 30.

COMÉDIE-FRANÇAISE (40-15-00-15). Salle Richelieu. Le Legs suivi par le Jeu de l'amour et du hasard : 14 h et 20 h 30. ▷ Dim. Fin de partie : 21 h. Nicomède : 14 h.

DAUNOU (42-61-69-14). Monsieur Masure : 21 h, dim. 15 h 30.

DÉJAZET-T.L.P. (42-74-20-50). Le Tour du monde en quatre-vingts jours : 20 h 30, dim. 15 h.

DEUX ANES (46-06-10-26). Le Coût du père François : 15 h 30 et 21 h, dim. 15 h 30.

DIX-HUIT THÉATRE (42-26-47-47). Le Gardien : 20 h 30, dim. 16 h.

EDGAR (43-20-85-11). Les Babas-Cadres : 20 h 15. Nous on fait où on nous dit de faire : 23 h.

ELDORADO (42-49-60-27). Rêve de Vienne : 14 h 30 et 20 h 30, mer., jeu., dim. 14 h 30, dim. 18 h.

ESPACE ACTEUR (42-62-35-00). Le Prince travesti : 20 h 30, dim. 16 h.

ESSAION DE PARIS (42-78-46-42). Salle I. Les Anciennes Odeurs : 19 h. Voyance : 21 h, dim. (dernière) 16 h. Salle II. Paroles d'or : 18 h 30. L'Annonce de Matthiah : 21 h.

FONDATION DEUTSCH DE LA MEURTHE (43-27-22-09). Bonjour Monsieur Gould : 20 h 30.

FONTAINE (48-74-74-40). Quelle Famille !.. : 17 h et 21 h, dim. 15 h 30.

GAITÉ-MONTPARNASSE (43-22-16-18). Nocturnes : 15 h et 20 h 45, dim. 15 h.

GALERIE 55-THE ENGLISH THEATRE OF PARIS (43-26-63-51). Signal Man's Apprentice (les Aiguilleurs) : 20 h 30.

GUICHET MONTPARNASSE (43-27-88-61). Eux seuls le savent : 18 h 45. Le Festival de Cuculaon : 20 h 30. Etreintes : 22 h 15.

GYMNASE-MARIE BELL (42-46-79-79). L'Ange gardien : 20 h 30, dim. 16 h.

HUCHETTE (43-26-38-99). La Cantatrice chauve : 19 h 30. La Leçon : 20 h 30. Tokyo : 21 h 30.

JARDIN D'HIVER (42-62-ç9-49). Paris-Nord, attractions pour noces et banquets : 16 h et 21 h.

L'ESPACE EUROPÉEN (42-93-69-68). La Face cachée d'Orion : 20 h 30.

LA BASTILLE (43-57-42-14). Petite salle. Rencontres avec Bram Van Velde Festival d'automne à Paris 1988 : 19 h 30, dim. 14 h 30.

LA BRUYÈRE (48-74-76-99). Les Armoires : 21 h, dim. 15 h.

LA VIEILLE GRILLE (47-07-22-11). Métamorphoses d'une mélodie : 21 h.

LE BOURVIL (43-73-47-84). Le Grand Ecart : 20 h.

LE GRAND EDGAR (43-20-90-09). Valardy : 20 h 15. Eric Blanc : 22 h.

LE PROLOGUE (45-75-33-15). Et si on faisait le noir juste une minute ? : 18 h 30 et 21 h.

LES DÉCHARGEURS (42-36-00-02). Le commissaire est bon enfant, l'Epreuve : 21 h, dim. 17 h.

LUCERNAIRE FORUM (45-44-57-34). Théâtre noir. Le Petit Prince : 20 h. Mort à crédit : 21 h 30. Théâtre rouge. Contes érotiques arabes du XIVe siècle : 20 h. Pour un oui, pour un non : 21 h 30.

MADELEINE (42-65-07-09). La Foire d'empoigne : 18 h et 21 h, dim. 15 h 30.

MARAIS (42-78-03-53). Une vie bouleversée : 14 h 30. Le Grand Invité : 20 h 30.

MARIE STUART (45-08-17-80). Le Monte-Plats : 18 h 30. La Ténèbre : 20 h 30. Tonton Arthur : 22 h.

MARIGNY (42-56-04-41). Lecocq fait l'œuf à Marigny : 21 h, dim. 15 h.

MARIGNY (PETIT) (42-25-20-74). Si c'est pas Montagné, j'en veux pas : 21 h.

MATHURINS (42-65-90-00). La Femme à contre-jour : 18 h et 21 h, dim. 15 h.

MATHURINS (PETITS) (42-65-90-00). Le Minotaure : 16 h, mer., jeu., ven., lun., mar. 19 h.

MICHEL (42-65-35-02). Pyjama pour six : 18 h 30 et 21 h 30, dim. 15 h 30.

MICHODIÈRE (47-42-95-23). Ma cousine de Varsovie : 17 h 30 et 21 h, dim. 15 h.

MONTPARNASSE (43-22-77-74). La Vraie Vie : 17 h et 21 h, dim. 15 h 30.

MONTPARNASSE (PETIT) (43-22-77-74). Voyage au bout de la nuit : 20 h, dim. 15 h 30. Paroles : 21 h 15, dim. 17 h.

MUSÉE DE CIRE (HISTORIAL DE MONTMARTRE) (46-06-78-92). Après-midi au Chat noir : 16 h, 14 h 30 et 17 h 30, dim. 16 h et 14 h 30.

NOUVEAU THÉATRE MOUFFETARD (43-31-11-99). Le Prince de Hombourg : 20 h 30, dim. 15 h 30.

NOUVEAUTÉS (47-70-52-76). Le Grand Standing : 15 h 30, 18 h 30 et 21 h 30, dim. 15 h.

ODÉON (43-25-70-32). Retours : 20 h 30, dim. 15 h.

ODÉON (PETIT) (43-25-70-32). Les Mots amoureux : 18 h.

ŒUVRE (48-74-42-52). Je ne suis pas Rappaport : 20 h 45, dim. 15 h.

PALAIS DES CONGRÈS (48-28-40-90). La Liberté ou la Mort, d'après Danton et Robespierre : 15 h et 20 h 30, dim. 14 h 30 et 18 h.

PALAIS DES GLACES (PETIT PALAIS) (48-03-11-36). Kilowatt : 20 h 15. Les Vamps : 21 h 30.

PALAIS DES GLACES (GRANDE SALLE) (46-07-49-93). L'éléphant est tombé : 21 h.

PALAIS ROYAL (42-97-59-81). Et le spectacle continue ! Raymond Devos : 20 h 30, dim. 15 h 30.

PARIS-VILLETTE (42-02-02-68). Premières Fiançailles de Franz K. : 21 h, dim. 16 h 30.

POCHE-MONTPARNASSE (45-48-92-97). Salle I. Le plus heureux des trois : 21 h, dim. 15 h.

PORTE SAINT-MARTIN (46-07-37-53). Ténor : 17 h 30 et 21 h, dim. 15 h.

POTINIÈRE (42-61-44-16). La Frousse : 17 h et 20 h 45, dim. 15 h.

RANELAGH (42-88-64-44). L'Etrange Mister Knight : 21 h, dim. 16 h.

RENAISSANCE (42-08-18-50). A ta santé, Dorothée : 20 h 45, dim. 15 h 30.

ROSEAU-THÉATRE (42-71-30-20). K. von G., d'après Aucun lieu, nulle part : 20 h 30, dim. 17 h.

SAINT-GEORGES (48-78-63-47). Drôle de couple : 18 h 30 et 21 h 30, dim. 15 h.

SPLENDID SAINT-MARTIN (42-08-21-93). L'Ex-Femme de ma vie : 20 h 30.

STUDIO DES ARTS-HÉBERTOT (43-27-40-27). Marie, un matin : 19 h.

TAC STUDIO (43-73-74-47). Le Bonnet du fou : 21 h.

THÉATRE 13 (45-88-16-30). Jock : 20 h 30, dim. 15 h.

THÉATRE 14 - JEAN-MARIE SERREAU (45-45-49-77). Le Camp : 20 h 45, dim. 17 h.

THÉATRE DE DIX HEURES (42-64-35-90). Gérard Sety : 20 h 30. Brassens, Brel : 22 h.

THÉATRE DE L'EST PARISIEN (43-64-80-80). La Résistible Ascension d'Arturo Ui : 20 h 30, dim. (dernière) 15 h.

THÉATRE DE LA MAIN D'OR (48-05-67-89). Marius : 15 h 30. dim. 14 h. Fanny : 18 h, dim. 16 h 30. La Pièce montée : 19 h. César : 21 h 15, dim. 19 h 30. Salle II. L'Ecume des jours : 21 h 30. ▷ Dim. L'Etranger : 16 h 30.

THÉATRE DE LA VILLE (42-74-22-77). Le Faiseur de théâtre : TNP coproduction (Festival d'automne /Théâtre de la Ville.sam., 20 h 30, dim. 14 h 30.

THÉATRE DU BEL AIR (43-46-91-93). Marie 89 : 20 h 30, dim. 16 h.

THÉATRE DU TAMBOUR ROYAL (48-06-72-34). Le Procès Louis XVI : 20 h 30, dim. 15 h.

THÉATRE GRÉVIN (42-46-84-47). Tu m'aimes combien ? : 20 h 30.

THÉATRE NATIONAL DE CHAILLOT (47-27-81-15). Théâtre Gémier. Le Funambule : 20 h 30, dim. 15 h.

THÉATRE NATIONAL DE LA COLLINE (43-66-43-60). Petite salle. Une visite inopportune : 15 h 30 et 21 h, dim. 16 h.

THÉATRE RENAUD-BARRAULT (42-56-60-70). Grande salle. Le Retour au désert Festival d'automne à Paris 1988 : 17 h et 20 h 30, dim. 17 h. M.I.T.- Lectures scéniques : 18 h 30 et 21 h. Petite salle. Lettres d'une religieuse portugaise : 20 h 30, dim. 15 h.

TINTAMARRE (48-87-33-82). La Timbale : 15 h 30. Barthélémy : 19 h. Hélas, tant mieux ! : 20 h 15. Les majorettes se cachent pour mourir : 21 h 30 et 22 h 45.

TOURTOUR (48-87-82-48). Armistice au pont de Grenelle : 19 h. Ged Marlon : 20 h 30.

TRISTAN-BERNARD (45-22-08-40). Rififoin dans les labours : 16 h et 21 h. ▷ Dim. Toi et moi... et Paris : 15 h.

VARIÉTÉS (42-33-09-92). La Présidente : 17 h 30 et 21 h, dim. 15 h.

Les concerts

AMPHITHÉATRE DE LA SORBONNE. Orchestre du dix-huitième siècle, 20 h 45, sam., dir., Frans Bruggen. Œuvres de Beethoven, Mozart. Tél. location : 43-96-48-48.

CENTRE MADAPA (45-89-01-60). Laurent Moga. 19 h, 20 h 30, sam. Perc.

ÉGLISE DES BILLETTES. (48-87-92-05). Serge Shoenowsky, 10 heures, dim., orgue. Œuvres de Bach, Alain. Entrée libre. Tél. location : 45-23-18-25.

Donna Brown, Frédérique Cambreling. 17 heures, dim., soprano, harpe. Œuvres de Debussy, Barber, Britten.

ÉGLISE SAINT-SÉVERIN. Daniel Roth, 16 h 30, dim. Orgue. La Nativité, de Messiaen. Entrée libre. Dans le cadre du Festival d'art sacré de la Ville de Paris.

MAISON DES CULTURES DU MONDE (45-44-41-42). Mongolie. 20 h 30, sam., 17 h, dim. (dernière). Musiques rares.

MUSÉE D'ORSAY (40-49-49-78). Annick Chartreux, Benoît Duteurtre, 16 h, dim. Piano, E. Conquer (vl). E. Watelle (cello). Au restaurant du musée. Entrée libre.

OPÉRA-COMIQUE. Salle Favart (47-42-53-71). Grand orchestre d'instruments populaires russes. 20 h 30, sam., 15 h, sam., dim. Dir. Nikolaï Nekrassov. Avec L. Tchernykh (soprano), A. Babykine (basse), A. Dnichev (ténor). Téléphone location : 48-78-75-00 de 9 h à 18 h.

PÉNICHE OPÉRA (42-45-18-20). 20 000 lieues sous les mers. 21 h, sam. Adaptation du roman de Jules Verne par la Péniche Opéra et Un drame musical instantané. Mise en scène Mireille Laroche. Avec B. Vitet, F. Gorge, J.-J. Birgé. Chor. Lulla Card.

SALLE GAVEAU (45-63-20-30). Schubert Wiener Trio, 15 h, sam. Œuvres de Schubert, Reicha, Beethoven.

SALLE PLEYEL (45-63-88-73). Concerts Pasdeloup, 17 h 30, sam. Dir. Gérard Devos. Avec P. Fontanarosa. Œuvres de Paganini, Stravinski, Beethoven. Concerts Lamoureux, 17 h 45, dim. Dir. Eri Klas. Avec F. Lodéon. Œuvres de Tchaïkovski, Dvorak. Orchestre de Paris, 21 h, dim. Daniel Barenboïm (piano).

SCHOLA CANTORUM (43-54-56-74). M. Mercier, A. Fleury, C. de Chabot, 20 h 30, sam. Piano, orgue, C. de Chabot, C. Paillet (guit.). Hommage à Daniel Lesur.

THEATRE DES CHAMPS-ELYSÉES (47-20-36-37). Quatuor Alban Berg, 20 h 30, sam., lun. Œuvres de Beethoven.

Hommage à Daniel Lesur, 17 h, sam. Avec le Groupe vocal de France, l'Orchestre du Conservatoire de musique national supérieur de Paris, l'Orchestre national d'Ile-de-France et l'Orchestre des conservatoires de la Ville de Paris. Œuvres de Daniel Lesur.

THÉATRE RENAUD-BARRAULT (42-56-08-80). Trio Igor Oistrakh, 11 h, dim. Œuvres de Bach, Prokofiev, Wienawski.

THÉATRE DE LA VILLE (42-74-22-77). Cheikh Muhammad Barrayn. 20 h 30, dim. Musique de Haute-Égypte.

Music-Hall

PALAIS DES SPORTS (48-28-40-90). Cirque de Moscou. 14 h, sam., dim. ; 17 h 30, sam., dim. ; 21 h, sam. ; Animé par Iouri Kouklatchev.

cinéma

Cinémathèque

PALAIS DE CHAILLOT (47-04-24-24)

SAMEDI

Festival Musimage 88 : carte blanche à Henri Colpi : la Joconde (1958), d'Henri Gruel et Jean Lenika, Infidèlement vôtre (1948, v.o. s.t.f.), de Preston Sturges, 15 h ; Un été chez Grand-Père (1984, v.o. s.t. anglais), de Hou Hsiao Hsien, 17 h 15 ; The Last Journey (1935, v.o.), de Bernard Vorhaus, 19 h 15 : le Bouc faiseur de chatons (1969, v.o. s.t.f.), de Rainer Werner Fassbinder, 21 h.

DIMANCHE

Festival Musimage 88 : carte blanche à Henri Colpi : Abattoirs (1986), de Thierry Knauff, le Médium (1951, v.o.), de Gian-Carlo Menotti, 15 h ; le Temps de vivre et de mourir (1985, v.o. s.t. anglais), de Hou Hsiao Hsien, 17 h ; la Baie du destin (1937, v.o.), de Harold Schuster, 19 h 45 ; les Dieux de la peste (1969), de Rainer Werner Fassbinder, 21 h 30.

CENTRE POMPIDOU GRAND FOYER

Vidéodanse : 200 vidéos en non-stop, un panorama de la danse contemporaine depuis dix ans. Jusqu'au 21 novembre, tous les jours de 14 h à 21 h - gratuit.

SALLE GARANCE, CENTRE GEORGES-POMPIDOU (42-78-37-29)

SAMEDI

Le Cinéma géorgien : l'Amour au premier regard (1975, v.o. s.t.f.), de Rezo Esadze, 14 h 30 ; la Fonte (1964, v.o. s.t.f.), d'Otar Iosseliani, la Chute des feuilles (1966, v.o. s.t.f.), de Otar Iosseliani, 17 h 30 ; l'Arbre du désir (1976, v.o. s.t.f.), de Tenguiz Abouladzé, 20 h 30.

DIMANCHE

Le Cinéma géorgien : la Grande Vallée verte (1967, v.o. s.t.f.), de Merab Kokotchachvili, 14 h 30 ; Keto et Kote (1948, v.o. s.t.f.), de Vakhtang Tabliachvili et Chalva Gedevanichvili, 17 h 30 ; les Diablotins rouges (1932, v.o. version russe, trad. simultanée), d'Ivan Perestiani, 20 h 30.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS (40-26-34-30)

SAMEDI

Paris, le cinéma des photographes : Actualités anciennes : Actualités Gaumont, 12 h 30 ; photo-reportage : Sygma : une agence photo (1980) de Fernand Maszkowicz, Reporters (1981) de Raymond Depardon, 14 h 30 ; Doisneau et Prévert : le Paris de Robert Doisneau (1974) de François Porcile, Jacques Prévert et... (1982) de A. Pozner, Paris la belle (1928-1959) de Pierre Prévert et Marcel Duhamel, 16 h 30 ; portraits photographiques : Tom Drahos (1987) de Patrick Rœgiers, Arnaud Claas (1987) de Patrick Rœgiers, Christian Boltanski (1987) de Michel Nuridsany, Rue du Regard, portrait de P. Gassman (1987) de Roger Pic, 18 h 30 ; Alain Fleischer : Photographie et Cinéma (1984) d'Alain Fleischer, Zoo Zéro (1978) de A Fleischer, 20 h 30.

DIMANCHE

Paris, le cinéma des photographes : Faits divers : Sauf dimanches et fêtes (1977) de François Ode, Faits divers (1982) de Raymond Depardon, 14 h 30 ; André Kertesz et Gisèle Freund : Paris Kertesz (1984) de Christian Canjolle, Jean-François Dars, Anne Papillault, Nouvelles Distorsions de Kertesz (1984), André Kertesz, photographe américain (1981) de Sylvain Roumette, Gisèle Freund (1982) d'Elisabeth Lennard, A chacun sa vérité (1984) de Jean-Daniel Verhaeghe, Photographie et Société (1984) de Teri Wehn-Damisch, 16 h 30 ; Belle Epoque : Un œil neuf (1968) de Jean Vigne, la Grande Crue de 1910 (1978) de F. Compain, Un honnête homme (1963) d'Ado Kyrou, Quelle belle époque (1980) de S. Choko, 18 h 30 ; William Klein : Qui êtes-vous Polly Magoo ? (1966) de William Klein, 20 h 30.

Les exclusivités

A BOUT DE COURSE (A., v.o.) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LES AILES DU DÉSIR (Fr.-All., v.o.) : Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25).

L'AMATEUR (Pol., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

AUX FRONTIÈRES DE L'AUBE (*) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Images, 18e (45-22-47-94).

BAGDAD CAFÉ (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; v.f. : Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Images, 18e (45-22-47-94).

BIG (A., v.o.) : UGC Normandie, 8e (45-63-16-16).

BIRD (A., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

BLACK MIC MAC 2 (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LE CHEMIN DU SERPENT (Su., v.o.) : Cluny Palace, 5e (43-54-07-76).

CHUCK BERRY, HAIL HAIL ROCK'N ROLL (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Action Rive Gauche, 5e (43-29-44-40).

CLASSIFIED PEOPLE (Fr., v.o.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65).

LA COMMISSAIRE (Sov., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

LA COULEUR DU VENT (Fr., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) : Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06).

CROCODILE DUNDEE II (A., v.o.) : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Maillot, 17e (47-48-06-06) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01) ; Trois Secrétan, 19e (42-06-79-79) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LE DERNIER EMPEREUR (Brit.-It., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46).

LA DERNIÈRE TENTATION DU CHRIST (A., v.o.) : Saint-Germain Studio, 5e (46-33-63-20).

DROLE D'ENDROIT POUR UNE RENCONTRE (Fr.) : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40).

DROWNING BY NUMBERS (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68) ; Le Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; La Bastille, 11e (43-54-07-76) ; Trois Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

EMMANUELLE 6 (**) (Fr.) : George V, 8e (45-62-41-46).

L'ÉTUDIANTE (Fr.) : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Miramar, 14e (43-20-89-52).

LE FESTIN DE BABETTE (Dan., v.o.) : Cluny Palace, 5e (43-54-07-76).

LES GENS DE DUBLIN (A., v.o.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65).

GOOD MORNING VIETNAM (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

LE HASARD (Pol., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

HOTEL TERMINUS (Fr., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LA LECTRICE (Fr.) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LA MAIN DROITE DU DIABLE (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

LA MAISON DE JADE (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00).

MIDNIGHT RUN (A., v.o.) : UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94).

MON AMI LE TRAITRE (Fr.) : Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82).

MORT A L'ARRIVÉE (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

NEUF SEMAINES ET DEMIE (*) (A., v.o.) : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

LA NUIT BENGALI (Fr., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; v.f. : Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

L'OURS (Fr.-All.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Fauvette Bis, 13e (43-31-60-74) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50) ; UGC Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01) ; Trois Secrétan, 19e (42-06-79-79) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

PASCALI'S ISLAND (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40) ; v.f. : UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44).

PELLÉ LE CONQUÉRANT (Dan., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; UGC Maillot, 17e (47-48-06-06) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

QUI VEUT LA PEAU DE ROGER RABBIT ? (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; UGC Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Trois Secrétan, 19e (42-06-79-79) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

SALAAM BOMBAY ! (Indo-Fr., v.o.) : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60).

LES FILMS NOUVEAUX

DILAN. Film suisse-turc-allemand d'Erden Kiral, v.o. : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Studio 43, 9e (47-70-63-40).

DISTANT VOICES. Film britannique de Terence Davies, v.o. : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50).

DUO A TROIS. Film américain de Ron Shelton, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette Bis, 13e (43-31-60-74) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

NOTES POUR DEBUSSY. Film français de Jean-Patrick Lebel : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65).

LE PALANQUIN DES LARMES. Film franco-canadien-chinois de Jacques Dorfmann, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

PAYSAGE DANS LE BROUILLARD. Film grec de Théo Angelopoulos, v.o. : Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Le Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; La Bastille, 11e (43-54-07-76) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

LES PORTES TOURNANTES. Film canadien de Francis Mankiewicz : UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94).

LES SURPRISES DE L'AMOUR. Film français de Caroline Chomienne : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65) ; Studio 43, 9e (47-70-63-40).

PARIS EN VISITES

LUNDI 21 NOVEMBRE

« Le Marais, de l'hôtel de Soubise à la place des Vosges », 10 h 30, sortie métro Saint-Paul (E. Bourdais).

« Le Musée Picasso », 12 h 30, 5, rue de Thorigny, dans la cour, près des caisses (D. Bouchard).

« L'Opéra », 13 h 30, dans le hall (Ars conférences).

« L'Opéra », 13 h 15, hall d'entrée (E. Roman).

« Le quartier Crimée », 14 h 30, angle rue Mathis et rue de Crimée (V. de Langlade).

« L'Institut Pasteur », 14 h 30, 25, rue du Docteur-Roux (I. Hauller).

« Appartements royaux du Louvre », 14 h 30, porche église Saint-Germain-l'Auxerrois (C.-A. Messer).

« Le siège du Parti communiste, chef-d'œuvre d'O. Niemeyer », 14 h 30, métro Colonel-Fabien (M. Pohyer).

« L'œuvre de Rodin et de Camille Claudel », 14 h 45, 77, rue de Varenne (D. Fleuriot).

« Un atelier d'éventails et sa collection », 15 heures, 8, boulevard Saint-Denis.

« La peinture italienne du dix-septième siècle », 15 heures, Grand Palais, rotonde (Tourisme culturel).

« Au long de l'enceinte de Philippe-Auguste », 15 heures, sortie métro Odéon, statue de Danton (Paris et son histoire).

MONUMENTS HISTORIQUES

« Le Panthéon, des cryptes à la coupole », 14 h 30, entrée, rue Clotilde.

« Notre-Dame-du-Travail, église métallique consacrée au monde ouvrier », 15 heures, sortie métro Pernety.

« La poterie et la porcelaine en Chine », 15 heures, hall d'entrée du Musée Guimet, 6, place d'Iéna.

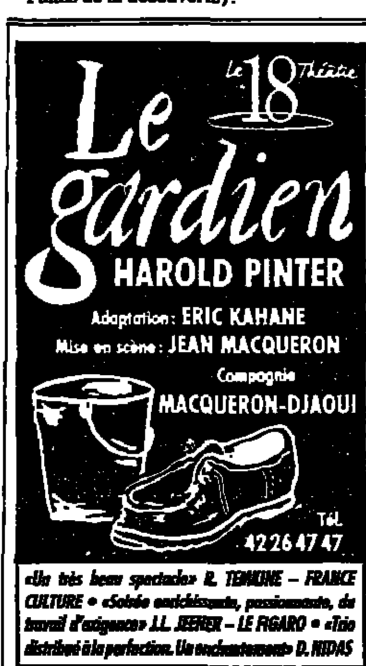
CONFÉRENCES

Boulogne-Billancourt, 22, rue de la Belle-Feuille, 14 h 15 : « Toulouse médiévale », par H. Pradalié (Centre culturel).

Forum des Halles, 12, place Carrée, 14 h 30 et 17 h 30 : « Vincent d'Indy, chantre du terroir », par M. Borusiac (Maison des conservatoires).

3, rue Rousselet, 14 h 30 : « L'art égyptien au Musée de Turin » ; 19 heures : « Cézanne : recherches plastiques et résurgences baroquess » (Arcus).

Palais de la découverte, avenue Franklin-Roosevelt, 20 h 30 : « La médecine à l'heure du génie génétique », avec A. Kahn (Dialogues INSERM-Palais de la découverte).



Economie

La restructuration du secteur touristique

Les Wagons-Lits refusent de vendre leurs hôtels à Accor ou à THF

Le conseil d'administration de la Compagnie internationale des Wagons-Lits a repoussé le 18 novembre les offres formulées par le groupe britannique Trusthouse Forte (THF) et par son concurrent français Accor pour le rachat des chaînes hôtelières Pullman, Altea, PLM Azur, Arcade et Primo. Cette décision marque la fin provisoire des spéculations sur les querelles intestines entre les principaux actionnaires des Wagons-Lits et sur la volonté de tel ou tel d'entre eux de vendre par morceaux ce groupe centré sur les activités de tourisme.

Nés en 1872 et restés de nationalité belge, même si leur direction se trouve à Paris, les Wagons-Lits avaient traditionnellement quatre activités : une division ferroviaire (voitures-couchettes et restauration TGV), une division touristique (agences de distribution et voyagistes), une division restauration (restauration publique et collective avec Eurest) et une division hôtelière. Depuis son arrivée en septembre 1985, M. Antoine Veil, administrateur délégué de la compagnie avait ajouté à cet ensemble un cinquième métier, la location automobile, en rachetant en mars 1988 Europcar à Renault et en fusionnant celui-ci à parité avec InterRent du groupe Volkswagen pour en faire le numéro un européen de la location de voitures. Il avait, en outre, acquis TV Travel, l'un des dix premiers distributeurs de voyages américains ainsi que les deux premiers loueurs mondiaux de bateaux de plaisance, l'américain Moorings et le grec Kavos. M. Veil avait aussi mis en route une homogénéisation et une modernisation des différentes chaînes hôtelières qui nécessitèrent plus de 200 millions de francs d'investissement.

A trois ans de la retraite de M. Veil, une réflexion avait été engagée par les trois principaux actionnaires des Wagons-Lits. La Caisse des dépôts et consignations française (28 % du capital), le groupe Bruxelles-Lambert (20,5 %) et le groupe saoudien Rolaco (12 %) réfléchissaient aux questions stratégiques suivantes : devons-nous rester sur nos cinq divisions et, si oui, ne devrions-nous pas nous rallier avec des partenaires solides, par exemple Cook dans le tourisme ? Ou, au contraire, faut-il sacrifier un ou plusieurs secteurs pour nous recentrer sur les plus porteurs ? Serait-il préférable que nous évoluions vers une sorte de holding qui multiplierait les associations et les participations minoritaires ?

Deux événements sont venus perturber cette réflexion. M. Robert Lion, directeur général de la Caisse des dépôts et consignations, s'est impatienté de ne pas voir naître *« le grand pôle de tourisme à base hexagonale »* qu'il appelle de ses vœux. Il a donc fait entrer fin septembre son ami, M. Georges Pébereau, président de Marceau Investissement, dans le tour de table des Wagons-Lits en cédant 20 % du capital de la compagnie à une filiale commune Sofitour (54 % pour la caisse et 46 % pour Marceau Investissement). Les déclarations *« hexagonales »* de M. Lion ont irrité les actionnaires « belges » qui n'ont pas vraiment sympathisé avec M. Pébereau – notamment M. Gérard Eskenazy du groupe Bruxelles-Lambert. De surcroît, M. Pébereau n'a pas d'expérience dans le tourisme.

Le deuxième événement a été la proposition du groupe britannique Trust House Forte (restauration et hôtellerie) de racheter les deux cent quarante hôtels que possèdent les Wagons-Lits à travers le monde. Aussitôt, le groupe français Accor, qui vient de ravir à Trust House la huitième place mondiale dans l'hôtellerie, a surenchéri. Devant cette avalanche de centaines de millions de francs, certains administrateurs belges ont été d'autant plus tentés qu'ils avaient admis à contrecœur la coûteuse rénovation des établissements Pullman, Alteo et PLM Azur.

210 millions de francs de bénéfices

Face aux désertions qui s'annonçaient, M. Antoine Veil a dit qu'il refusait ce dépeçage. Il a fait valoir que le bénéfice de la compagnie s'accroîtrait en 1988 de près de 27 % pour atteindre 1,3 milliard de francs belges (210 millions de francs) satisfaisant ainsi à sa promesse de doubler le bénéfice net par action en quatre ans.

De son côté, M. Robert Lion semble s'être persuadé que la vente des hôtels des Wagons-Lits irait à l'encontre de son désir de regroupement. L'évolution de la Compagnie sous la forme d'un holding n'aurait aucun sens pour la Caisse des dépôts, désireuse de peser sur les stratégies de ses filiales.

En définitive, le refus de céder les hôtels représente un succès pour M. Veil et surtout pour les sages qui estimaient urgent d'attendre que le conseil d'administration ait fait ses choix stratégiques. Ce qui ne veut pas dire que la Compagnie internationale des Wagons-Lits soit appelée à demeurer en l'état.

ALAIN FAUJAS.

Le prix des loyers à Paris

Les plus anciens locataires sont les mieux lotis

A Paris, il vaut mieux être locataire depuis très longtemps de son appartement que d'avoir emménagé il y a quelques mois. Si l'appartement est plus grand (69 mètres carrés contre 44 mètres carrés) il est aussi moins cher (39 F au mètre carré, au lieu de 70 F). On s'en doutait un peu. Les loyers des appartements vides s'envolant, on ne cherche pas un appartement plus petit : il serait plus cher. On reste donc plus longtemps dans un grand appartement. Le tableau ci-dessous est extrait de l'étude publiée par l'Observatoire des loyers de l'agglomération parisienne (OLAP) que son président, M. Max Laxan, a présentée à la presse le vendredi 18 novembre. L'exploitation statistique de quarante mille références relevées et tenues à jour fournit une photographie statistique des loyers en février dernier.

On y apprend que sur 1,25 million de résidences principales, il y en a un peu plus d'un tiers, 433 400, qui sont occupées par un locataire en loyer libre (hors HLM et hors loi 1948). Le locataire parisien moyen paie 2 743 F par mois (hors charges) pour 52 mètres carrés, soit près de 53 F du mètre carré. Mais ce « locataire moyen » n'existe pas plus que le « Français moyen ». Près de 42 % des ménages paient moins de 2 000 F par mois pour une moyenne de 31 mètres carrés, près de 43 % des locataires paient de 2 000 à 4 000 F, le loyer moyen étant de 2 800 F, pour 41 mètres carrés. Et environ 15 % des locataires paient plus de 4 000 F : 6 200 F en moyenne pour 111 mètres carrés, et ils sont cinq mille environ à payer plus de 10 000 F de loyer mensuel... Mais il faut se souvenir que les petits appartements à Paris sont plus petits qu'en province et que les grands appartements sont plus grands.

La proche banlieue est moins chère et les logements y sont plus grands : 2 465 F par mois pour 50 mètres carrés et la moitié de ces proches banlieusards paient en moyenne 1 450 F pour 35 mètres carrés.

Le prix moyen au mètre carré ne reflète d'ailleurs qu'une partie de la réalité : *« On peut payer peu parce qu'on vient de louer un petit logement dans un quartier médiocre, mais aussi parce qu'on occupe depuis longtemps un grand logement »*, commentent les experts.

La taille diminue le loyer

L'ancienneté dans le logement, on l'a vu, est le premier des paramètres à prendre en compte si l'on veut tenter de comprendre la complexité des loyers parisiens. A peine 10 % de ceux qui paient moins de 30 F le mètre carré ont emménagé après 1984 , tandis que parmi ceux qui paient 70 F au mètre carré ou plus, les deux tiers ont moins de quatre ans d'ancienneté.

De plus, les loyers des petits logements enregistrent fortement l'effet de relocation récente qui en augmente le prix au mètre carré : proche de 25 % par an pour les studios, la rotation est inférieure à 10 % par an pour les appartements de plus de dix pièces.

La taille diminue donc le loyer au mètre carré : plus le logement est grand, plus le loyer au mètre carré est faible. Mais, dans ce kaléidoscope des loyers parisiens, si l'on considère les logements occupés depuis moins d'un an, on s'aperçoit que le loyer d'un studio (en moyenne 1 905 F et 76 F au mètre carré) est effectivement plus coûteux que celui d'un trois-pièces (4 044 F et 65 F au mètre carré), mais... moins coûteux que celui d'un très grand appartement (plus de dix pièces, 173 mètres carrés et 82 F au mètre carré). Neuf cents appartements de ce dernier type ont été loués depuis moins d'un an, sur un total de 89 900, ce qui semblerait confirmer l'apparition de logements de grand standing dans une capitale internationale.

Le coût de la pièce supplémentaire

Autre remarque des experts de l'OLAP : la *« pièce supplémentaire »* coûte d'autant plus cher que le logement est déjà grand. Un deux pièces coûte 650 F de plus qu'un studio, mais le quatre pièces coûte 1 200 F de plus que le trois-pièces. C'est que la surface croît rapidement avec le nombre de pièces, couloir, placards, une autre salle d'eau, une entrée plus spacieuse. Et souvent l'appartement plus grand est situé dans un immeuble de meilleur standing ou dans un quartier plus prestigieux.

Le quartier compte beaucoup à Paris, on le sait. Le mètre carré d'un logement type (deux pièces, 40 mètres carrés, environnement moyen) vaut 45 F à Belleville, 58 F aux Ternes et 70 F aux Invalides.

En revanche, l'époque de construction de l'immeuble compte relativement peu, sauf pour le logement neuf en raison du renchérissement du coût de la construction et de l'aspect haut de gamme du locatif privé.

Enfin, le confort compte, mais seule l'absence d'un élément essentiel du confort (sanitaire, WC ou salle d'eau) entraîne une nette décote. L'existence ou non du chauffage central compte beaucoup moins.

Les experts de l'OLAP ont, d'autre part, répertorié dans Paris trois types de propriétaires.

● **Les personnes morales.** – Les investisseurs institutionnels, ont un patrimoine dont les logements sont grands (65 mètres carrés en moyenne) récents (plus de la moitié construits après 1948), confortables (87 % avec salle d'eau, WC et chauffage central), le loyer moyen est de 53 F au mètre carré.

● **Les personnes physiques en copropriété.** – On trouve peu de grands logements : moins de 4 % de logements de cinq pièces et plus pour une moyenne de 44 mètres carrés. Et ils sont plus chers : 58 F le mètre carré.

● **Les personnes physiques possédant des immeubles entiers.** – Sur un patrimoine ancien (92 % des immeubles construits avant 1948). La taille des logements est petite (48 mètres carrés). Ils changent peu souvent de locataires, le confort est médiocre (moins de 50 % ont tout le confort) et les loyers sont moins chers : 48 F du mètre carré.

JOSÉE DOYÈRE.

Variation des loyers en fonction de l'ancienneté des locataires à Paris

	Moins de un an	De un an à moins de trois ans	De trois ans à moins de six ans	De six ans à moins de dix ans	Dix ans et plus	Total
Effectifs (nombre de logements)	89 900	109 600	100 400	67 500	66 000	433 400
Loyer moyen (en francs)	3 077	2 804	2 597	2 471	2 688	2 743
Surface moyenne (en m²)	44	47	51	53	69	52
Loyer au m² (en francs)	70	60	51	46	39	53

SOCIAL

Chimie : hausse des salaires de 1,5 % en 1989

Aucun accord n'ayant pu être conclu lors de la réunion paritaire du vendredi 18 novembre, l'Union des industries chimiques a décidé d'augmenter en 1989 les salaires minima conventionnels de la branche de 2,5 % en deux étapes : 1,25 % au 1er mars, 1,25 % au 1er septembre, et de porter la rémunération annuelle minimale garantie à 60 000 francs. Elle *« suggère aux entreprises dont la situation économique le permet une augmentation des salaires réels de 1,5 % »* à la date qui leur convient.

Elle rappelle que les rémunérations doivent reposer sur trois éléments : *« Des augmentations générales tenant compte de la situation propre à chaque entreprise »*, une *« rétribution des performances individuelles selon des règles claires et connues »* et un intéressement aux résultats économiques (de l'entreprise, de l'établissement, de l'atelier, de l'équipe), qui cependant *« ne doit pas se substituer à l'augmentation générale »*.

EN BREF

● **Séquestration d'un directeur des Houillères de La Mure.** – Le directeur de l'exploitation des Houillères du Dauphiné à La Mure (Isère). M. Etienne Descours, et le responsable de la sécurité et de la formation, ont été séquestrés pendant trente heures, du jeudi 17 au vendredi 18 novembre, au fond de la mine, par une centaine de mineurs qui protestaient, à l'appel de la CGT, contre l'annonce de la suppression de 147 emplois (sur 550, dont 280 au fond) parallèlement à la réduction de la production, ramenée de 235 000 tonnes à 180 000 tonnes. Sont prévus des retraites anticipées, des départs volontaires, des retours au pays et surtout soixante-dix-huit « reconversions » que les mineurs rejettent. Une grève a commencé le vendredi 18 novembre à l'appel des syndicats (CGT, CFDT, CFTC). La fermeture du bassin, qui a compté quatre mille salariés et produit jusqu'à 1 million de tonnes, envisagée dès 1968, a été retardée par le choc pétrolier. – *(Corresp.)*

● **Occupation à Renault-Automation.** – Les salariés du département construction de Renault-Automation, qui doit être cédé à la société Protecna International (dont Technip prend la majorité), en grève depuis le 27 octobre, occupent depuis le mardi 15 novembre les locaux de leur entreprise à Montigny-le-Bretonneux (Yvelines), bloquant l'accès. Les grévistes réclament le maintien de la future société dans le groupe Renault, le choix pour les salariés entre Renault et la nouvelle société, et des garanties sur le montant des indemnités. La direction a accepté de ne pas obliger au départ les gens qui peuvent prétendre à une préretraite ou obtenir une mutation dans le groupe.

● **Accident du Cessna-441 : irrégularités.** – Le ministère des transports et de la mer a fait savoir que les conditions de location du Cessna-441, dont la chute au décollage de l'aérodrome de Toussus-le-Noble (Yvelines) a fait sept morts, le 17 novembre, étaient irrégulières. Aucune des deux sociétés impliquées n'avait le droit d'effectuer du transport public à la demande. Ni JC Air, qui a loué l'appareil à Dyn Air, ni cette compagnie qui l'a loué avec son pilote à la firme Castrol n'avaient reçu d'autorisation de la direction de l'aviation civile pour effectuer des vols payants.

● **Les élus locaux proposent une taxe pour financer les transports urbains.** – Les autorités départementales ou communales responsables des transports urbains sont en colère contre le ministère de l'économie et des finances qui leur refuse la liberté tarifaire et bloque leurs investissements dans le domaine des métros et des tramways. M. Jean-Michel Gadrat, président du Groupement des autorités responsables des transports (GART), a proposé, à Chambéry, le vendredi 18 novembre, que soit créée une taxe additionnelle de 5 centimes par litre de carburant. Celle-ci rapporterait 3 milliards de francs par an et serait utilisée pour développer des transports en commun.

● **Les Picards satisfaits du tracé du TGV Nord par Amiens.** – Le gouvernement a décidé, comme le précédent, que deux lignes de TGV desserviraient le nord de la France. La SNCF a mis en route une première ligne Paris-Lille continuant soit vers Bruxelles soit vers le tunnel sous la Manche ; cette voie passe à l'est d'Amiens. Les élus picards avaient beaucoup bataillé pour que le chef-lieu de la Somme ne soit pas mis à l'écart. Ils ont obtenu en partie satisfaction puisque le gouvernement Rocard a précisé les choix du gouvernement Chirac en faveur d'une ligne TGV directe Paris-Amiens-Dunkerque. Aucun délai et aucun crédit n'ayant été avancés pour la desserte d'Amiens, les élus picards sont à la recherche d'un montage financier capable d'apporter les 3 milliards de francs nécessaires à l'antenne amiénoise.

● **Forte dévaluation du dong vietnamien.** – Le dong vietnamien a été dévalué de 85,9 % par rapport au dollar, qui vaut désormais 2 600 dongs, a annoncé Hanoï. Un responsable de la Banque centrale a précisé que la parité de la devise vietnamienne serait modifiée chaque fois que l'inflation augmenterait de 5 %. La précédente dévaluation du dong remonte au 1er décembre 1987. Sur le marché parallèle, le dollar vaut encore deux fois plus cher que le dong dévalué.

Elections professionnelles à EDF-GDF

La CGT progresse

Aux élections sociales à EDF-GDF, le jeudi 17 novembre, la CGT a enregistré une progression de près de 3 points, retrouvant son niveau de 1979. Les 156 399 agents inscrits devaient élire, comme tous les trois ans, des représentants à diverses commissions du personnel. En raison d'un millier de votes par correspondance, dont l'acheminement était retardé par la grève de la poste, les résultats définitifs ne devraient être connus que le 30 novembre.

Mais le 18 novembre au matin, pour 156 399 inscrits, la direction recensait 138 198 suffrages exprimés, soit 88,36 % des inscrits. La CGT a obtenu 55 % des suffrages exprimés (+ 2,75 points par rapport aux élections du 14 novembre 1985) devant la CFDT 23,97 % (+ 1,04 point), FO 12,73 % (– 1,91 point), L'UNCM-CGC 5,28 % (– 1,14 point) et la CFTC 3,01 % (– 0,75 point). Le 14 novembre, la CFDT, FO, l'UNCM-CGC et la CFTC avaient signé un accord salarial 1988-1989 : ils ont tous perdu des points à l'exception de la CFDT qui progresse. La CGT, qui avait dénoncé cet accord, consolide nettement sa majorité.

L'Union des médecins spécialistes préconise le passage aux honoraires libres

L'Union nationale des médecins spécialistes, qui fait partie de la Confédération des syndicats médicaux français (CSMF), principale organisation de praticiens, recommande aux médecins spécialistes qui vont pouvoir, au mois de décembre, choisir leur mode d'affiliation à la convention avec les caisses d'assurance-maladie, d'opter, lorsqu'ils le peuvent pour les « honoraires libres ».

Cette formule permet au médecin, a déclaré, jeudi 17 novembre, le docteur Jacques Moinard, président de l'Union, de *« moduler ses honoraires »*, d'*« exercer d'une autre façon »* et de *« maintenir un plateau technique convenable »*. *« Le choix*, a-t-il dit, *doit résulter d'une analyse économique et non d'une préférence idéologique, mais il est aussi une protestation de médecins attachés à la pratique conventionnelle »*. Selon lui, en effet, *« rien n'a été entrepris »* pour les deux objectifs inscrits dans le préambule de la convention de 1985 : *« favoriser l'adaptation au progrès technique »* et mettre en place *« un système promotionnel pour les médecins »*.

Le Carnet du Monde

Naissances

– Isabelle et Patrick BARRAQUAND, ainsi que Frédéric, ont la joie d'annoncer la naissance de

Guillaume,

le 9 octobre 1988.

5, place Corneille, 92100 Boulogne-Billancourt.

– J'ai le plaisir d'annoncer que je m'appelle

Thierry FIALEK.

Je suis né le 14 novembre 1988.

Mes parents, Martine et Christian, sont très heureux.

9, rue Stanislas, 75006 Paris.

– Marisol et Marc FELDMAN, Nathalie et Laura, ont la joie d'annoncer la naissance de

Thomas, Haïm,

le 9 novembre 1988, à Milan (Italie).

Décès

– Mme Madeleine Guignard, Marie-Hélène Et François-Pierre, ses enfants, ont la tristesse d'annoncer le décès du

docteur Jacques GUIGNARD,
ancien interne et ancien chef de clinique chirurgicale des Hôpitaux de Paris,
ancien chirurgien,
chef de service d'orthopédie du centre hospitalier général de Saint-Denis,
ancien chirurgien de la clinique Alexis-Carrel de Sarcelles-Lochères,
conseiller municipal de Coye-la-Forêt,

survenu le 14 novembre 1988, dans sa soixante-sixième année.

Les obsèques ont eu lieu le jeudi 17 novembre 1988, en l'église de Coye-la-Forêt.

Cet avis tient lieu de faire-part.

64, Grande-Rue, 60580 Coye-la-Forêt.

– Mme Elizabeth Mevel, son épouse, François, son fils, Mme Simone Mevel, sa mère, Les familles Nebout et Mevel, ont la douleur de faire part du décès de

M. Alain MEVEL,

survenu à Paris, dans sa quarante-quatrième année.

Les obsèques religieuses ont été célébrées en l'église Saint-François-de-Sales au Plessis-Bouchard, le vendredi 18 novembre 1988.

– Le président de l'université Paris-Nord, Le directeur du Centre scientifique et polytechnique, Les personnels de l'université, ont la tristesse de faire part du décès de

M. PHAM MAU QUAN,
professeur de mathématiques à l'université Paris-Nord depuis 1969,

et expriment toute leur sympathie à sa famille.

– Mme Pierre Quoniam, son épouse, Bertrand, Laure, Anne, Pierre, Marine, ses enfants, son gendre, sa petite-fille, Jean-Noël Roy, son beau-frère, Sa famille et ses nombreux amis, ont la douleur de faire part du décès de

Pierre QUONIAM,
inspecteur général honoraire des Musées de France,
ancien directeur du Musée du Louvre,

survenu le 17 novembre 1988, dans sa soixante-neuvième année, à la suite d'une longue maladie.

La cérémonie religieuse sera célébrée, le mardi 22 novembre, à 8 h 30, en l'église réformée du Luxembourg, 58, rue Madame, à Paris. L'inhumation aura lieu au cimetière du Montparnasse.

15, rue Gazan, 75014 Paris.

(Lire page 16.)

Anniversaires

– Il y a trois ans, nous quittait

Francine BRUNSCHWIG, née Elias.

Une pensée est demandée à ceux qui l'ont connue et aimée.

Avis de messes

– Dominique PUJADE-LAURAINE, née Dominique Pélissier,

a quitté ceux qu'elle aimait le 1er août 1988.

Une messe sera célébrée pour elle, sa famille et ses amis, le 26 novembre, à 12 heures, en l'église Saint-Jean-Baptiste-de-la-Salle.

9, rue du Docteur-Roux, 75015 Paris.

Communications diverses

– Gudrun von Leitner expose *les Toits de Paris*, collages, objets. Galerie La Hune, 14, rue de l'Abbaye, 75006 Paris (place Saint-Germain-des-Prés). Tél. : 43-25-54-06. Ouvert du mardi au samedi : 10 h-13 h ; 14 h-19 h.

– La Société internationale Teilhard de Chardin organise, du vendredi 25 novembre au dimanche 27 novembre, des conférences-débats « Teilhard de Chardin toujours vivant ». Réunion, participation, renseignements : Méditel, 28, boulevard Pasteur, Paris (15e). Tél. : 45-67-08-77 ; le soir : 43-73-02-23.

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

CARNET DU *MONDE*
Tarif : la ligne H.T.
Toutes rubriques .... 79 F
Abonnés .... 69 F
Communicat. diverses ... 82 F
Renseignements : 42-47-95-03

Économie

CONJONCTURE

Une bonne année, pleine de risques

(Suite de la première page.)

Le FMI pourra attendre longtemps, et avec philosophie, que les pays membres de l'institution s'entendent à ce sujet.

Il paraît, en revanche, indéniable que la reprise plus forte que prévue, de l'activité économique dès 1987, a été confortée à la fin de l'année dernière par la politique de soutien monétaire suivie par les banques centrales pour limiter les conséquences négatives du krach boursier d'octobre, l'an dernier. Ravalée au rang d'épiphénomène, cette crise semble, en outre, avoir conforté le retour en force des investissements productifs au détriment des placements spéculatifs. Les dernières évaluations en ce domaine sont impressionnantes. Les investissements augmentent à un rythme annuel de 10 % en termes réels aux Etats-Unis, de 14 % au Japon, de 9 % en France. L'Allemagne se situe en queue de peloton avec 6 % mais assure que l'année 1989 sera encore porteuse.

Un phénomène dont les explications diffèrent selon les pays : effort de rationalisation aux Etats-Unis où la très vive reprise des exportations et la forte demande interne ont obligé les entreprises à accroître leur capacité de production, effet de rattrapage en France après une trop longue léthargie, réaction de défense au Japon comme en RFA pour regagner, en modernisant les équipements, la part de compétitivité perdue par le renchérissement du yen et du mark...

On ne peut, certes, en attendre *« trop, tout de suite »*, comme le souligne un expert international. Il faut un vaste effort d'investissement pour obtenir une légère amélioration de la production au bout d'un à trois ans, voire plus, selon les secteurs. Mais, selon notre interlocuteur, ce *« boom digne des trente glorieuses »* constitue évidemment un élément sain et non inflationniste de la croissance future. Rendu possible par la trésorerie confortable des entreprises comme par la modération des revendications salariales, ce redémarrage durera-t-il ? Des tensions salariales commencent à se faire sentir çà et là, lorsqu'il ne s'agit pas d'agitation ouverte comme en France. Et toutes les organisations internationales s'accordent à penser que la boulimie des investisseurs devrait s'apaiser en 1989.

Ce tableau, globalement positif, n'a pas encore été entaché d'une véritable résurgence inflationniste. En ce domaine pourtant, tous les gouvernements se veulent vigilants. On ne saurait les en blâmer. Les résultats sont très divers. La Grande-Bretagne fait toujours figure de mauvais élève parmi les « grands » avec une hausse des prix à la consommation de plus de 5 % en rythme annuel. A l'autre extrême, le Japon paraît hors d'atteinte avec 0,4 %.

Lorsque l'OCDE annonce une légère remontée de l'inflation à un peu moins de 4% en 1988, la première réaction est d'estimer injustifiée une politique franchement restrictive.

Mais l'expérience a porté et l'idée fait son chemin qu'en négligeant la portée de dérapages en apparence modestes on risque de se retrouver dans quelques années avec une poussée inflationniste dont il faudra payer le prix fort, en termes d'austérité, voire de récession. La faiblesse des cours du pétrole masque pour le moment le danger. Le poids des prix de l'énergie dans l'inflation mondiale s'est amenuisé ces dernières années, et ce répit imprévu devrait permettre de réduire les anticipations inflationnistes, cauchemar de tous les gouvernements. Si chacun se déclare prêt à envisager le pire, c'est aussi dans l'espoir de l'exorciser.

L'inconnue Bush

Aux Etats-Unis où l'inconnue de la politique du président élu George Bush persistera encore des mois, la Réserve fédérale annonce qu'elle relèvera les taux d'intérêt si cela s'impose. En réaffirmant cette profession de foi, mercredi devant le Congrès, le président de la Fed, M. Alan Greenspan, a paru autrement plus crédible que le chef des conseillers sortants de la Maison Blanche, M. Beryl Sprinkel. Lors de la réunion de l'OCDE, ce dernier s'était contenté de rappeler, dans un demi-sourire, que *« ceux qui ont plaidé pour des hausses d'impôt ont perdu les élections américaines »*. Cela ne l'a pas empêché d'assurer que la loi Gramm-Rudman prévoyant la disparition du déficit budgétaire à l'horizon de 1993 serait appliquée. Sans dire comment.

Les Allemands pour leur part, on le sait depuis plusieurs mois, ont choisi le retour à l'orthodoxie la plus pointilleuse et la réduction des déficits budgétaires, au grand dam de leurs partenaires qui craignent un ralentissement de la demande et de la croissance à partir du second semestre 1989. Quant aux Japonais, ils paraissent eux aussi renouer avec les impératifs de contraction des déficits publics et écarter, pour le moment, la poursuite de la politique de relance qui a permis à leur demande interne d'augmenter cette *année à un rythme de... 7,6 % et à* leur croissance de s'acheminer vers 5,7 %.

Après avoir, bon gré mal gré, lâché du lest budgétaire pour répondre à l'attente de leurs partenaires, la RFA et le Japon semblent laisser à leurs banques centrales le soin d'assurer au mieux la recherche d'un meilleur équilibre mondial. Ce n'est pas un hasard si les représentants des autorités monétaires des deux pays ont récemment indiqué qu'*ils suivraient une politique monétaire souple, légèrement* expansionniste s'il le faut. Un peu plus de rigueur outre-Atlantique pour calmer une consommation jugée trop vive par la Fed, un peu plus de compréhension à Bonn et à Tokyo. Cette approche par petites touches et à court terme permettra-t-elle de favoriser la correction des déséquilibres entre les balances des paiements courants allemands ou japonais très – trop – excédentaires et les déficits américains ? Les sept principaux pays industriels ont beau avoir affiné leur concertation, et manient avec plus de finesse déclarations et interventions sur les marchés financiers. Mais il est difficile de ne pas être sceptique.

Sacré champion de l'ajustement, le Japon a réussi le tour de force d'amortir l'*endaka*, la flambée du yen, de relancer sa demande interne et de ne perdre que des parts modestes de marché à l'exportation. Ses excédents ne se réduisent que lentement. La RFA, qui n'a pas connu de « croissance à la japonaise », voit même ses surplus augmenter à nouveau. Et en dépit d'une percée remarquable de leurs exportations, en hausse de 25 % en volume cette année, les Etats-Unis restent confrontés au montant toujours élevé de leurs importations. Tous les modèles utilisés par les organismes multilatéraux, de l'OCDE au FMI, laissent même prévoir pour la fin de 1989 un nouveau gonflement des déficits extérieurs américains comme des excédents nippons ou allemands. Ces modèles pèchent-ils par vétusté, et donc par pessimisme ? La multiplication de nouveaux comportements mal cernés par les statisticiens justifient le doute.

Mais, loin de ces considérations de techniciens, les marchés financiers s'en tiennent aux faits immédiats. En corrigeant la remontée provisoire du dollar et en le ramenant à son niveau du début de l'année, ils viennent de rappeler une fois de plus, et avec les nuances qui les caractérisent, les limites de leur patience et de leur confiance. La promesse d'une croissance encore forte durant le premier semestre 1989 finit même, paradoxalement, par les effrayer. En s'interrogeant, eux aussi, sur la politique de la future équipe Bush et sur sa tentation de faire porter le poids des rééquilibrages mondiaux sur les seuls partenaires de Washington. Les économistes de tout bord ne sont pas loin de leur donner raison.

Surchauffe, tensions monétaires, frictions entre gouvernements : la croissance, elle aussi, comporte ses pièges.

FRANÇOISE CROUIGNEAU.

● **Légère hausse du dollar à New-York vendredi soir.** – Sous l'étroite surveillance des banques centrales, le dollar s'est établi vendredi soir 18 novembre à New-York en légère hausse sur ses niveaux de la veille, mais en retrait par rapport à ses cours d'ouverture.

La devise américaine s'est ainsi échangée à 122,70 yens (contre *122,31 yens le 17 novembre*), 1,7370 DM (contre 1,7272 DM) et 5,9350 F (contre 5,9155 F). En début de journée, elle avait valu plus de 123 yens, 1,7455 DM et 5,9410 F.

AGRICULTURE

Le projet de loi sur l'adaptation de l'exploitation agricole

Donner à l'agriculture le droit à la faillite

Le Sénat a adopté dans la nuit du 18 au 19 novembre le projet de loi permettant à l'exploitation agricole de devenir une entreprise à part entière, susceptible d'avoir recours au redressement et à la liquidation judiciaires. Il a, en revanche, repoussé par 161 voix contre 155 (et une abstention) l'amendement, présenté par la commission des affaires économiques, visant à supprimer le contrôle des structures agricoles par les professionnels, en vigueur depuis une trentaine d'années. Question jugée *« difficile »* par le ministre de l'agriculture, Henri Nallet, qui souhaite se *« donner le temps d'y réfléchir »*.

« Une ambition mesurée. » C'est ainsi que la commission des affaires économiques du Sénat a, le 17 novembre, par la voix de son rapporteur, M. Jean Arthuis (Un. Cent., Mayenne), qualifié le projet de loi d'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social. *« La plupart des grands problèmes auxquels les agriculteurs doivent faire face ne sont pas traités au fond »*, a-t-il affirmé, *« qu'il s'agisse du contrôle des structures, de l'impôt foncier, du droit de l'alimentation, de l'aménagement rural... »* Le texte discuté les 17 et 18 novembre apparaît pourtant comme ce qu'on peut attendre de mieux d'un ministre de l'agriculture dans la mesure où M. Henri Nallet reprend, pour l'essentiel, le document préparé par son prédécesseur, M. François Guillaume !

Ces réserves faites, le projet de loi devrait consacrer l'exploitation agricole comme une entreprise à part entière, susceptible, à l'image de toute autre entité privée, de connaître le redressement et la liquidation judiciaires. Aujourd'hui encore, l'exploitation familiale peut être *emportée corps et biens* par un revers de conjoncture. Le texte présenté au Sénat prévoit un écran entre le patrimoine d'exploitation et les biens personnels de l'agriculteur. Ce dernier pourra, s'il ne trouve pas d'autre solution, *« faire faillite »* sans être personnellement ruiné. En 1985, les agriculteurs avaient été admis dans le champ d'application de la loi sur le redressement et la liquidation des entreprises... avant d'en être exclus dans une ultime discussion à *l'Assemblée nationale*. Ce projet voté permettrait à l'exploitant d'échapper au *« harcèlement quotidien »* des poursuites individuelles, d'être libéré de son passif en cas de liquidation (à condition cependant que son chiffre d'affaires dépasse 300 000 francs par an).

Mais autant que les apports du projet de loi (définition très large de l'exploitation agricole à des activités touristiques ou commerciales ; création d'un registre de l'agriculture afin de mieux cerner ce secteur), c'est un amendement, repoussé, de la commission des affaires économiques qui a retenu l'attention. Celle-ci proposait en effet de supprimer la politique de contrôle des structures agricoles (sous-entendu : par les professionnels) qui prévaut en France depuis le début des années 60. Concrètement, cette politique consiste à donner aux organisations agricoles un droit de regard sur l'allocation des terres lorsque celles-ci se libèrent. Né de la *« faim de terre »*, qui prévalait il y a près de trente ans, ce principe est aujourd'hui battu en brèche par les nouvelles réalités du monde rural, marqué par les jachères, la baisse des prix du sol et le reflux des spéculations autour de ce type de placement. La commission souhaitait qu'à compter de 1991, ce contrôle soit l'exception, et le remodelage des exploitations selon des critères économiques – l'activité poursuivie plutôt que la surface utilisée – la règle. Un amendement que le ministre de l'agriculture, M. Henri Nallet, a jugé *« prématuré pour ne pas dire inopportun »*, apportant ainsi un soutien objectif à la FNSEA qui, par la voix de son président M. Raymond Lacombe juge *« inacceptable »* une telle remise en cause. *« La politique de structures actuelle est la condition pour maintenir des petites et moyennes exploitations sur le territoire et éviter le démembrement des grandes exploitations »*, déclarait-il le 17 novembre.

E. F.

Revue des valeurs

BOURSE DE PARIS

Semaine du 14 au 18 novembre

Sous l'emprise du dollar

UN hold-up à la banque du coin, deux interpellations dans l'enceinte du Palais Brongniart pour trafic d'héroïne et des seringues retrouvées dans les poubelles par les femmes de ménage : décidément, le quartier de la Bourse ne devient plus très fréquentable. Les annales conserveront sans doute la mémoire de ces anecdotes, mais il sera vain, dans quelque temps, de tenter d'y rechercher les traces de la semaine écoulée, certes la deuxième consécutive de baisse (– 1,5 %), mais sans intérêt vraiment particulier, hormis un sentiment d'une relative confiance.

Une baisse assez sévère avait marqué son ouverture (– 1,75 %). Mais elle devait être brève. Dès mardi, le marché se ressaisissait un peu (+ 0,18 %) avant de se raffermir plus franchement le lendemain (+ 0,57 %). Jeudi, il repiquait du nez, mais la résistance s'organisait très vite. Le jour même, l'écart était réduit des deux tiers (0,34 % de baisse au lieu de 1,1 % à 14 heures). Et à la veille du week-end, les divers indices ne devaient guère s'éloigner de leur point d'équilibre.

Que retenir de ces cinq séances ? Un constat d'abord s'impose. Les va-et-vient de cours ont été en très grande partie liés aux turbulences enregistrées sur le front monétaire. Comme toutes les grandes places financières internationales, Paris a été sous l'emprise du dollar. Et ce n'est rien de dire que la devise américaine a été ballotée. M. Martin Feldstein, conseiller de M. George Bush pendant la campagne présidentielle, lui avait déjà porté un coup sévère il y a une huitaine de jours, en pronostiquant son inévitable baisse (entre 15 % et 20 %) pour résorber le déficit commercial des Etats-Unis, provoquant du même coup le repli de Wall Street et, en chaîne, des marchés européens.

C'est à peine si les apaisements fournis par M. Bush lui-même et, M. Nicholas Brady, secrétaire au Trésor reconduit dans la nouvelle administration en préparation, réussirent à freiner sa glissade. Le résultat du commerce extérieur des Etats-Unis pour septembre, publiable le 16 novembre, était attendu comme un test. Et quand on parle déficit, les marchés ont les nerfs à fleur de peau et une vision, peut-être, déformée du meilleur ou du pire. En l'occurrence, les spécialistes américains avaient conclu qu'un déficit inférieur à 10 milliards de dollars serait une bonne chose alors que les prévisions portaient sur 10,8 milliards. La réalité se trouva environ à mi-chemin (10,5 milliards de dollars). Malgré l'importante réduction constatée d'un mois à l'autre (– 1,7 milliard), la déception fut au rendez-vous. Le malheur voulut que le président du Federal Reserve Board choisit le même moment pour mettre en garde le chef de l'exécutif, désigné par les urnes, et le Congrès, contre le danger des déficits budgétaires, qui rongent les fondements de l'économie et dont les effets vont se faire sentir de façon croissante et rapidement en détournant, notamment, les investisseurs étrangers des bons du Trésor américains.

Si tant est qu'il eût retrouvé son équilibre, le dollar rebascula et, avec lui, la Bourse new-yorkaise rendue frileuse par la peur d'une hausse des taux d'intérêt agitée entre autres par le président de la Chase Manhattan.

Le plus singulier est sans doute que Paris, après un mouvement de recul bien naturel, se soit ressaisi aussi vite pour organiser sa défense. Après le constat sur le rôle primordial joué par le billet vert, c'est la réflexion qu'inspire ces cinq séances : la résistance s'organise beaucoup mieux que prévu rue Vivienne.

Surprenant ? Pas vraiment. Les professionnels, du moins la majeure partie d'entre eux, ne voient pas de raisons fondamentales de s'inquiéter. La plupart s'accordent à dire que malgré un inévitable ralentissement économique, l'année 1989 sera un bon cru. Les conjoncturistes ne disent pas autre chose. Les entreprises françaises ont donc toutes les chances d'améliorer encore leurs résultats, malgré un dollar plus faible. La hausse des taux d'intérêt ? La crainte d'une tension est infiniment moins vive sur les berges de la Seine que sur les rives de l'Hudson. D'autre part, l'augmentation continue de la production industrielle (au rythme annuel de 5,25 % pour septembre) incline à la confiance, avec, en parallèle, la relative sagesse de l'inflation (entre 0,2 % et 0,3 % pour octobre). Si les sociétés de Bourse et les divers organismes de gestion ne versent pas dans un optimisme béat, ils font néanmoins preuve d'une confiance raisonnable et raisonnée. Didier Philippe SA ne croit pas déceler « de bouleversement majeur du contexte international comme du contexte français » et, dans cette optique, ne pense pas modifier la ligne générale de la politique d'investissement. Selon cette société, « le marché s'achemine vers une phase de consolidation propice à certains arbitrages ». M. Rainsy Sam, directeur général de DR Gestion va plus loin. « Le marché français », écrit-il, « apparaît plus attrayant puisqu'il présente un DR (ratio plus élaboré que le « price earning » avec la prise en compte des bénéfices à venir et des taux d'intérêt) de 10,6 seulement. Ce chiffre se compare avantageusement à la moyenne des marchés de 11,4 et se situe aussi dans la fourchette basse de la norme historique comprise entre 10 et 12. Si on ne peut plus compter à court terme sur une nouvelle baisse des taux d'intérêt », conclut M. Sam, « l'évolution des bénéfices des sociétés, en revanche, peut encore réserver de bonnes surprises. Les OPA et autres restructurations de l'actionnariat des sociétés contribuent également à doper la place de Paris. »

Bref, la Bourse de Paris bénéficie généralement d'un préjugé plutôt favorable. Et à condition que le calme révienne sur le front monétaire, son avenir immédiat ne semble pas vraiment hypothéqué, même si la barre des 400 points de l'indice CAC se révèle un peu difficile à franchir.

Les Japonais semblent croire en ses chances. S'ils ne sont pas encore acteurs du marché de Paris, ils s'y préparent activement. L'accélération de l'introduction des valeurs nippones en est un des signes. L'arrivée à la cote de Nippon Shinpan, une affaire de crédit, a été suivie le 16 novembre par celle de la Sumitomo Bank, numéro deux mondial des établissements bancaires. Elle a précédé de quelques jours son grand rival, la Fuji Bank. Quant à la Sanwa Bank, cinquième banque du Japon, elle fera son entrée rue Vivienne le 19 décembre prochain. Les anciens, eux, n'y comprennent plus rien. Ils ont assisté cette semaine avec émotion au tournage d'une séquence sur l'ancienne coulisse vers les années 20 pour les besoins d'une série télévisée, remake des « Grandes familles ». Coups de cœur et coups de Bourse, rien ne manquait au décor, pas même les marches du Palais, théâtre de cette tranche d'histoire. La Bourse de « papa » n'intéresse plus que les metteurs en scène.

ANDRÉ DESSOT.

Alimentation

	18-11-88	Diff.
Béghin-Say	521	– 6
Bongrain	2 780	– 30
BSN	5 690	– 80
Carrefour	2 845	+ 128
Casino	174,50	+ 3,80
Euromarché	2 250	– 4
Guyenne et Gasc.	734	– 1
Lesieur	2 880	– 6
Moët-Hennessy	3 152	– 39
Nestlé	28 850	– 7 420
Occid. (Gle)	736	– 19
Olida-Caby	395,60	– 14,40
Pernod Ricard	1 200	– 35
Promodès	2 495	– 85
St-Louis-Bouchon	1 045	– 30
Source Perrier	1 322	+ 53

Banques, assurances sociétés d'investissement

	18-11-88	Diff.
Bail Équipement	294	+ 2,50
Bancaire (Cie)	481	– 12
Cetelem	608	– 21
CFF	915	+ 63
CFI	454	– 1
Chargeurs SA	1 245	– 7
Eurafrance	1 477	– 32
Hénin (La)	566	– 5
Imm. Pl.-Monceau	320	– 10
Locafrance	396	– 18
Locindus	859	– 1
Midi	1 570	– 45
Midland Bank	186	– 5
O F P	1 421	– 60
Paris. de réesc	420	– 1
Prétabail	1 092	– 52
Schneider	555	+ 1
Société générale	523	– 8
Suez (Cie Fin.)	313	– 14,80
UCB	169	– 1

Produits chimiques

	18-11-88	Diff.
Inst. Mérieux	5 300	– 50
Labo. Bell.	1 535	– 5
Roussel Uc	1 290	+ 50
BASF	926	– 10
Bayer	1 010	+ 1
Hoechst	1 026	+ 13
Imp. Chemic.	107,80	– 2,30
Norsk Hydro	91	– 1,20

Matériel électrique services publics

	18-11-88	Diff.
Alcatel	2 400	– 111
Alsthom	377	– 7
CGE	392,50	– 12,50
Crouzet	474	+ 4
CSEE (ex-Signaux)	580	– 6
Générale des Eaux	1 521	+ 33
IBM	688	– 36
Intertechnique	1 290	– 10
ITT	284,20	– 21,80
Legrand	3 200	+ 122
Leroy-Somer	986	– 23
Lyonnaise des Eaux	1 480	– 29
Matra	223,60	+ 15,50
Merlin-Gérin	3 305	+ 37
Moulinex	108	– 4,80
PM Labinal	890	– 14
Radiotechnique	642	– 27
Schlumberger	198	– 2
SEB	798	– 20
Siemens	1 620	+ 10
Thomson-CSF	200	– 1

Bâtiment, travaux publics

	18-11-88	Diff.
Auxil. d'entr.	1 060	– 28
Bouygues	585	– 2
Ciments Français	1 080	– 31
Dumez	723	– 12
GTM	798	inch.
J. Lefebvre	971	– 24
Lafarge	1 351	– 29
Maisons Phénix	59,10	– 5,90
Poliet et Chausson	569	– 4
SCREG	651	– 24
SGE-SB	170,10	– 7,90

Filatures, textiles, magasins

	18-11-88	Diff.
Agache (Fin.)	1 885	– 4
BHV	540	+ 25
CFAO	1 810	– 90
Damart-Serviposte	3 300	– 30
DMC	430	+ 18,40
Galeries Lafayette	1 297	+ 39
La Redoute	3 040	– 40
Nouvelles Galeries	613	+ 1
Printemps	570	– 35
Roudier	198	inch.
SCOA	48,75	– 3,45

Métallurgie construction mécanique

	18-11-88	Diff.
Alspi	315,10	– 5,90
Avions Dassault-B.	623	– 37
De Dietrich	1 730	+ 122
FACOM	1 130	+ 9
Fives Li	156,90	– 4,10
Marine Wendel	368	– 22
Penhoët	372	– 18
Peugeot SA	1 224	+ 49
Sagem	1 625	inch.
Saulnes-Châtillon	276,10	– 5,30
Strafor	750	– 40
Valeo	600	– 21
Vallourec	248,10	– 7,90

Valeurs diverses

	18-11-88	Diff.
Accor	525	– 13
Arjomari	2 310	– 10
Bic	820	– 10
Bis	2 180	– 29
CGIP	1 268	– 37
Club Méditerranée	503	– 11
Essilor	3 426	+ 267
Europe 1	610	– 20
Groupe Cité	3 250	+ 100
Hachette	263,90	– 14
HAVAS	705	– 10
L'Air liquide	538	– 19
L'Oréal	3 870	+ 10
Navigation Mixte	1 212	– 35
Nord-Est	124	+ 2,10
Saint-Gobain	538	– 21
Sanofi	781	– 29
Skis Rossignol	1 219	– 25

Pétroles

	18-11-88	Diff.
Elf-Aquitaine	348	– 3
Esso	266	– 10
Exxon	247,80	– 2,21
Petrofina	2 020	– 67
B.P.France	63,60	– 2,50
Primagaz	683	– 22
Raffinage	70	+ 2
Royal Dutch	673	– 1
Sogerap	288	– 7,50
Total	315	+ 2,50

Valeurs à revenu fixe ou indexé

	18-11-88	Diff.
PME 10,6 % 1976	103,80	– 0,05
8,80 % 1977	126,20	inch.
10 % 1978	103,20	– 0,10
9,80 % 1978	103,20	+ 0,30
9 % 1979	101,20	+ 0,20
10,80 % 1979	105,98	– 0,12
16,20 % 1982	108,45	– 0,20
16 % 1982	110,90	– 0,20
15,75 % 1982	105,79	– 0,26
CNE 3 %	3 650	– 1
CNB bq. 5 000 F.	103,01	– 0,02
CNB Paribas 5 000 F	103	+ 0,05
CNB Suez 5 000 F	103	+ 0,05
CNI 5 000 F	103,10	+ 0,07

Mines, caoutchouc, outre-mer

	18-11-88	Diff.
Géophysique	414,50	– 25,50
Imétal	264,60	– 13,40
Michelin	175,50	– 5,50
Min. Penarroya	86,60	– 3,10
RTZ	47,60	– 0,15
ZCI	2,16	– 0,09

LES PLUS FORTES VARIATIONS DE COURS HEBDOMADAIRES (RM)

Valeurs	Hausse %	Valeurs	Baisse %
Compt. entrep.	+ 10	Fichet Bauche	– 8,8
De Dietrich	+ 9,5	Luchaire	– 8,8
Matra	+ 6,7	Ingenico	– 8,4
Essilor	+ 6,4	Maisons Phénix	– 7,9
Créd. fonc. Fr.	+ 5,9	Electro Financ.	– 6,7
Carrefour	+ 5,6	Salsigne	– 6,4
Legrand	+ 4,8	Radiotechnique	– 6,3
Perrier	+ 4,3	CCF	– 5,9
Peugeot	+ 3,7	Hachette	– 5,7
Amrep-Rey	+ 3,4	Suez	– 5,7
Colas	+ 3,1	Strafor	– 5,5
Gén. des Eaux	+ 3,1	Sogenal	– 5,3
Coditel	+ 3	Siggs	– 5,2

VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES AU RM (*)

	Nbre de titres	Val. en cap. (F)
Société génér.	1 868 868	954 791 645
Suez	798 371	267 429 671
Peugeot	213 067	254 550 178
Epéda-Bert.-F.	203 012	248 573 827
Eaux (Génér.)	161 999	241 386 323
CGE	603 980	239 875 377
Perrier	153 648	198 217 394
Saint-Gobain	284 284	154 720 122
Essilor	45 478	152 471 873
CFAO	82 138	148 537 259
Midi	80 538	129 825 029
Nav. Mixte	95 735	116 922 426
Paribas	252 105	115 703 385

(*) Du 9 au 17 novembre inclus.

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	Cours 10 nov.	Cours 18 nov.
Or fin (kilo en barre)	82 000	80 600
– (kilo en lingot)	82 000	80 700
Pièce française (20 fr.)	484	465
• Pièce française (10 fr.)	383	388
Pièce suisse (20 fr.)	509	498
Pièce latine (20 fr.)	486	464
• Pièce tunisienne (20 fr.)	478	461
Souverain	595	588
• Souverain Elizabeth II	595	593
• Demi-souverain	411	410
Pièce de 20 dollars	2 805	2 690
– 10 dollars	1 440	1 350
• – 5 dollars	850	790
– 50 pesos	3 035	3 005
• – 20 marks	610	580
– 10 florins	492	485
• – 5 roubles	310	309

• Ces pièces d'or ne sont cotées qu'à la séance hebdomadaire supplémentaire.

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 18 novembre 1988

COURS	ÉCHÉANCES			
	Déc. 88	Mars 89	Juin 89	Sept. 89
Premier	–	–	–	–
+ haut	106,35	106	105,35	105
+ bas	106,15	105,85	105,20	105
Dernier	106,20	105,95	105,35	105
Compensation	106,20	105,90	105,35	105

Nombre de contrats : 48 108.

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en milliers de francs)

	14 nov.	15 nov.	16 nov.	17 nov.	18 nov.
RM	2027715	1462415	1518379	1794841	1383647
Comptant					
R. et obl.	7685541	9179088	10094999	8581473	11414911
Actions	135692	188520	183058	143109	209840
Total	9848948	10830022	11796436	10519423	13008398
INDICES QUOTIDIENS (INSEE base 100, 31 décembre 1987)					
Françaises	136,3	136,5	137,1	136,7	–
Etrangères	114,7	114,3	114,9	113,2	–
SOCIÉTÉ DES BOURSES FRANÇAISES (base 100, 31 décembre 1987)					
Tendance	149,7	150,1	151,1	150,5	150,3
(base 100, 31 décembre 1981)					
Indice gén.	390,4	390,2	392,7	389,6	392,6
(base 1000, 31 décembre 1987)					
Indice CAC 40.	1 471,32	1 469,96	1 480,58	1 459,93	1 472,03
OMF (base 100, 31 décembre 1981)					
Indice OMF 50.	405,99	404,53	408,26	405,66	405,91

Carl Zeiss renoue avec la croissance

Après deux années marquées par une relative stagnation de ses résultats, la célèbre firme allemande d'optique Zeiss a repris doucement son expansion. Pour l'exercice clos le 30 septembre dernier, le chiffre d'affaires mondial du groupe atteint 2 059 millions de DM (7,02 milliards de francs), en progression de 3,1 %. Egal à 2 % des ventes, le bénéfice s'est accru dans des proportions comparables. Pas encore de quoi pavoiser.

Ainsi, florissant pendant deux ans, le commerce avec le Comecon s'est ralenti (– 2 %) et les commandes en provenance des Etats-Unis, même en reprise, ont quand même diminué de 7 % en volume. Mais il y a des signes annonciateurs. Le marché européen, le tout premier du groupe, repart. Les ventes y ont été satisfaisantes et le niveau des commandes est remonté de 19 %. En outre, les affaires sont en pleine expansion dans le Sud-Est asiatique.

D'une façon générale, les débouchés se sont accrus pour les microscopes électroniques à balayage et les ventes de verres à lunettes ont augmenté grâce à l'essor des verres progressifs dont Zeiss est le deuxième producteur mondial derrière Essilor. Enfin, les commandes reçues dans le cadre des grands projets (radiotéléscope du satellite Rosat, étude d'un grand radiotélescope pour l'Agence spatiale européenne, planétariums, photopolarimètres pour la recherche spatiale) assurent la couverture d'une bonne activité jusqu'en 1991.

M. Thomas F. Bayer, directeur pour l'Europe de Carl Zeiss Deutschland, se dit, lui, pratiquement persuadé que la firme a passé le creux de la vague. Si elle n'en est pas pleinement convaincue, la direction du groupe a tout de même décidé d'augmenter les dépenses de recherche et de développement qui, pour la première fois, franchissent la barre des 10 % du chiffre d'affaires, 31 % des ventes ne sont-elles pas composées par les produits ayant moins de trois ans ?

L'ouverture, la première, vers la communication, prouve que Carl Zeiss est décidé à exploiter toutes les opportunités.

A. D.

Une nouvelle monture pour Essilor ?

Qui donc achète des actions Essilor ? Tombée fin 1987 à moins de 1 900 F, l'action Essilor était cotée 2 900 F le mois dernier, avant de bondir à 3 500 F et de retomber un peu après l'annonce d'un accord entre la direction de la société et le groupe Saint-Gobain, entré dans le capital pour 3 % à 5 % au conseil d'administration. Mais cette annonce ne calma pas le jeu, puisque que les achats n'auront que poussé à nouveau le titre à la hausse, faisant derechef naître des rumeurs de « raid ». L'actionnariat stable d'Essilor, constitué par celui de ses salariés, avec l'appoint du Crédit lyonnais, atteint 45 % des droits de vote, ce qui exclut la possibilité d'une prise de contrôle réelle, sauf à procéder à des achats massifs sur ces titres, dont le rapport cours-bénéfice dépasse 17 : le bénéfice par action devra atteindre 180 F en 1988, et 200 F à 210 F en 1989, contre 148 F en 1987, selon les prévisions de la société de Bourse Dufour-Kervern.

A vrai dire, plusieurs acheteurs se sont manifestés en Bourse, sans que l'on puisse identifier un « raider » quelconque. *« Nous ne savons pas qui ramasse »*, reconnaît-on chez Essilor. Ce sont peut-être des investisseurs qui espèrent tout bonnement réaliser une bonne plus-value. A cette occasion, la société a démenti les rumeurs de reprise par ses salariés à un cours de 4 000 F.

BOURSES ÉTRANGÈRES

NEW-YORK

Coup de semonce

Une grande nervosité a régné, cette semaine, à Wall Street. Après s'être rongé les sangs en attendant la publication des derniers résultats du commerce extérieur, le marché, terriblement déçu par la réduction (insuffisante à ses yeux) du déficit, a brusquement décroché (près de 39 points de baisse mercredi).

Cependant, un peu rassuré par les déclarations apaisantes de M. George Bush et du secrétaire au Trésor, M. Nicholas Brady, surtout par l'action efficace des banques centrales sur le dollar, la Bourse new-yorkaise a virtuellement regagné le terrain perdu. Vendredi, l'indice des industrielles s'établissait à 2 062,41 (contre 2 067,03 le 11 novembre). Mais de l'avis général, la situation, suspendue aux caprices du dollar, reste fragile.

	Cours 11 nov.	Cours 18 nov.
Alcoa	51 5/8	51 3/4
A.T.T.	28	27 5/8
Boeing	61 5/8	62 1/4
Chase Man. Bank	27 3/4	27 3/4
Du Pont de Nemours	80	80
Eastman Kodak	44 3/8	44 7/8
Exxon	42 3/4	42 1/8
Ford	49 7/8	49 1/2
General Electric	44 5/8	43 7/8
General Motors	80 7/8	80 1/8
Goodyear	48 1/4	48 1/8
I.B.M.	116 1/2	115 3/4
I.T.T.	49 3/4	48 7/8
Mobil Oil	43 1/8	41 7/8
Pfizer	55 5/8	55
Schlumberger	33 1/8	33 1/4
Texaco	46 1/4	45 1/2
UAL Corp. ex-Allegis	96 5/8	97 1/2
Union Carbide	25 5/8	25 1/8
U.S. Corp.	27 1/8	26 5/8
Westinghouse	49 3/4	50 1/8
Xerox Corp.	55 7/8	55

LONDRES

Plus 1,3 %

Après un repli initial, le London Stock Exchange s'est redressé à l'approche du week-end, regagnant tout le terrain perdu, et même au-delà (+ 1,3 %). L'action concertée des banques centrales pour stopper la chute du dollar a encouragé les investisseurs à reprendre des positions.

L'annonce d'une accélération de l'inflation en Grande-Bretagne (+ 6,4 % en rythme annuel) n'a eu qu'un faible impact sur le marché, peut-être à cause de l'augmentation ralentie de la masse monétaire et du crédit bancaire.

En revanche, l'OPA conjointe lancée par GEC et Siemens sur Plessy a eu un effet stimulant.

Indices « FT » du 18 novembre : cent valeurs, 1 823,4 (contre 1 802,7) ; trente valeurs, 1 489 (contre 1 461,2) ; mines d'or, 176,2 (contre 178,2) ; fonds d'Etat, 88,21 (contre 88,73).

	Cours 11 nov.	Cours 18 nov.
Beecham	455	464
Bowater	427	434
BP	247 1/2	247
Charter	472	488
Courtaulds	280	276 1/2
De Beers (*)	11 1/4	10 3/4
Free Gold (*)	8 5/16	7 15/16
Glaxo	10 37/64	10 37/64
GUS	16 3/4	16 3/4
ICI	10 1/8	10 5/64
Reuters	480 1/2	476
Shell	966	978
Unilever	472	458
Vickers	178	189
War Loan	39 3/4	39 3/4

(*) En dollars.

FRANCFORT

Reprise

Après quinze jours de baisse, le marché allemand a commencé à se redresser en milieu de semaine, et, à la veille du week-end, les divers indices enregistraient une hausse de 1,66 %. La réduction du déficit commercial américain a généralement fait bonne impression en Bourse. Mais les turbulences monétaires ont néanmoins éloigné une bonne partie de la clientèle.

Indice de la Commerzbank du 18 novembre : 1 592,3 (contre 1 566,2 le 11 novembre).

	Cours 11 nov.	Cours 18 nov.
AEG	190	185,10
BASF	268,20	273,20
Bayer	289,50	295,80
Commerzbank	236,70	238,70
Deutschebank	509,70	516,50
Hoechst	288,50	298,50
Karstadt	415	415
Mannesman	178,80	189
Siemens	468,80	477,50
Volkswagen	302	316,50

TOKYO

Au plus haut niveau historique

Apparemment insensible aux difficultés du dollar, la Bourse japonaise a volé cette semaine de record en record. A l'issée de six séances consécutives de hausse, elle s'est établie vendredi une fois de plus à un niveau historique après avoir déjà, la veille, franchi, pour la première fois, la barre des 29 000 points à l'indice Nikkeï. Tout paraît si beau que le gouverneur de la Banque de Tokyo a exprimé ses inquiétudes à ce sujet. *« J'espère que les cours ne sont pas trop spéculatifs »*, a-t-il déclaré.

Indices du 18 novembre : Nikkeï 29 180,20 (contre 28 489,57), général 2 252,11 (contre 2 145,05).

	Cours 11 nov.	Cours 18 nov.
Akaï	562	580
Bridgestone	1 270	1 280
Canon	1 230	1 320
Fuji Bank	3 280	3 300
Honda Motors	1 840	1 890
Matsushita Electric	2 220	2 370
Mitsubishi Heavy	1 010	995
Sony Corp.	5 780	6 310
Toyota Motors	2 280	2 540

Crédits, changes, grands marchés

MARCHÉ INTERNATIONAL DES CAPITAUX

A rassurer les porteurs d'obligations on peut nuire aux actionnaires

La plus belle euro-émission de la semaine passée a été offerte en unités de compte européennes pour Nestlé, le géant de l'alimentation, un débiteur qui ne fait que de rares apparitions sur les marchés des capitaux. Le succès de l'opération, que dirigeait Bankers Trust International, est tout à fait caractéristique de la situation présente. Il témoigne, en particulier, de l'animation des compartiments de l'euromarché autres que celui du dollar.

Ces compartiments bénéficient de la méfiance avec laquelle la devise des Etats-Unis est regardée depuis l'élection de M. George Bush. Ce succès montre également avec quelle avidité les investisseurs recherchent les titres des quelques rares entreprises industrielles qu'ils considèrent au-dessus de tout soupçon, à l'abri des menaces de détérioration de leur crédit que les prodigieuses offres d'achat font subir à tant de sociétés américaines. Il confirme aussi que les intérêts des actionnaires et des porteurs d'obligations peuvent être influencés de façon contradictoire par une même décision que les dirigeants entendent prendre pour le bien de leurs entreprises.

Proposant sur la base d'un taux d'intérêt facial de 7,375 % un rendement brut de 6,85 % sur trois ans, les 250 millions d'ECU d'obligations Nestlé rapportent à l'investisseur légèrement moins que les 100 millions d'ECU de la tranche à trois ans du dernier emprunt de la Communauté économique européenne qui a vu le jour une semaine auparavant. Rien dans l'évolution récente des taux d'intérêt ne justifie qu'un organisme supranational comme la CEE doive se montrer plus généreux qu'une entreprise du secteur privé. La différence ne s'explique que par la très grande faveur dont jouit le nom de Nestlé auprès des particuliers en Europe, surtout en Suisse où est né le groupe multinational et où, depuis quelque temps, la demande pour des titres en ECU est, comme on le sait, sensiblement plus prononcée qu'ailleurs.

Nestlé devait vendredi matin doubler son opération d'une émission internationale en francs suisses dont les conditions sont les suivantes : 300 millions de francs à sept ans, émises à 101 % du nominal pour un taux d'intérêt facial de 4,50 %, les commissions pour les banques se montant au total à 2,42 %. Le succès de cette seconde opération, que dirige le Crédit suisses, a été saisissant.

Dans les deux cas, l'emprunteur est une société domiciliée aux Etats-Unis, Nestlé Holdings Inc. Les opérations ne sont pas à proprement parler garanties par la maison mère de Vevey, en Suisse, mais si cette dernière venait à réduire à moins de 51 % sa participation dans la société américaine, les porteurs des obligations pourraient exiger le remboursement de leurs titres, au pair. Il s'agit d'une clause habituelle pour ce genre d'emprunts, mais il est typique de la conjoncture présente qu'un tel argument soit mis en évidence.

En fait, l'attention des prêteurs se porte davantage sur les propositions du conseil d'administration de Nestlé SA, visant certes à permettre aux non-résidents d'acquérir des actions nominatives de la société suisse, mais aussi à limiter à 3 % du capital et des voix la part d'un actionnaire individuel. De telles mesures devraient permettre à la société de préserver son indépendance. Il reste qu'on ne modifie pas la structure d'un capital sans conséquences graves pour les actionnaires. Jusqu'à présent, seuls les actions au porteur et les bons de participation (comparables à des certificats d'investissements) étaient normalement accessibles aux étrangers. La perspective d'une libéralisation, même limitée en ce qui concerne les actions nominatives, a provoqué un effondrement des actions au porteur. Le cours est tombé vendredi à 6,950 F contre 8,755 la veille, tandis que l'action nominative s'envolait, passant de 4,320 à 6, 070 F.

Devises fortes toujours recherchées

Les grands débiteurs français sont plus que jamais friands de devises fortes européennes. Ils recherchent avec quelque avidité des fonds en deutschemarks et en francs suisses, parfois directement ou, le plus souvent, indirectement, par le biais de transactions de swap. Ainsi, par exemple, tel établissement public qui s'apprête à lancer une émission euro-obligataire a fait savoir qu'il souhaite se procurer des fonds à taux variable en francs suisses à un niveau d'une cinquantaine de points de base au-dessous du taux interbancaire offert sur le marché international ; tel autre se voit accorder un crédit bancaire en francs suisses.

Pour sa part, la Compagnie bancaire est sur le point de se procurer des deutschemarks à taux variable en swappant le produit d'une double opération obligataire de 600 millions de francs luxembourgeois lancée sous la direction de Paribas. Une telle attitude est conforme aux enseignements de toute une série d'études financières qui montrent que, ces dernières années, il a été beaucoup moins coûteux de s'endetter en devises fortes – et donc faiblement rémunérées – qu'en devises faibles normalement assorties de taux d'intérêts élevés. Le recours aux monnaies réputées les plus fortes se justifie d'ailleurs d'autant plus que l'écart entre les taux d'inflation a tendance à disparaître entre de nombreux grands pays.

Pour les mêmes raisons, les investisseurs sont de plus en plus portés à rechercher les emprunts libellés en devises européennes munis de coupons d'intérêt élevé. Dans ces conditions, la Communauté européenne du charbon et de l'acier se devait de rencontrer un accueil favorable pour sa première euro-émission en lires italiennes qui se présente ainsi : 125 milliards de lires d'obligations à cinq ans, rémunérées au taux facial de 10,875 %. Le prix d'émission étant de 101,75 %, cela correspond à un rendement brut de 10,41 %.

Les banques qui s'occupent de l'opération font valoir que le revenu des euro-obligations de la plupart des emprunteurs supranationaux est exempt en toute circonstance du précompte de 12,5 % retenu en Italie sur les autres titres libellés en lires. Cela vaut pour la CECA comme pour la Banque européenne d'investissement ou la Banque mondiale et c'est ce qui explique que la transaction ait pu voir le jour à des conditions nettement inférieures à celles du Trésor italien et bénéficier d'une forte demande dans la Péninsule. L'émission de la CECA est dirigée de Turin par l'Istito Bancario San Paolo.

Cette semaine pourrait voir la réouverture du compartiment de l'euro-dollar canadien lorsque seront levées les incertitudes liées aux élections générales de ce lundi. Aucune des nombreuses et récentes tentatives de réveiller le marché n'ont pu aboutir tant l'issue du scrutin paraissait serrée.

CHRISTOPHE VETTER.

DEVISES ET OR

Une très forte secousse

Quelle semaine ! Et quelle surprise ! Celle, pour les milieux financiers internationaux de voir la devise américaine littéralement plonger, mercredi après-midi et surtout jeudi. Motif : la réduction des déficits commerciaux des Etats-Unis ramenés en septembre de 12,18 milliards de dollars à 10,46 milliards n'a pas été jugée suffisante pour renverser la tendance baissière qui affecte le billet vert depuis plusieurs semaines.

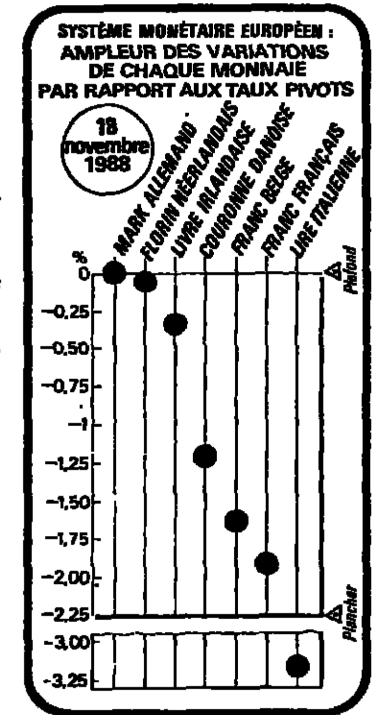
Partout, les opérateurs se posent des questions sur les intentions de Georges Bush, le président élu. Pourra-t-il, comme il l'affirme, réduire sensiblement le déficit budgétaire qui inquiète si fort les opérateurs ? La diminution du déficit commercial, indéniable, est-elle susceptible de se poursuivre l'année prochaine ? Beaucoup en doutent, jugeant M. Bush peu capable d'obtenir un résultat réel sur le budget, tandis que la reprise de l'expansion aux Etats-Unis, après quelques signes temporaires de ralentissement, maintient les importations à un niveau élevé, beaucoup trop élevé.

C'est pour toutes ces raisons que l'on vit jeudi le dollar rejoindre son plus bas cours à Tokyo depuis la guerre (121 yens) et qu'on le vit glisser à 1,71 DM, revenant à 5,87 F à Paris. Immédiatement, la quasi-totalité des banques centrales, toutes les européennes y compris l'Espagne, l'Australie et naturellement la Réserve fédérale des Etats-Unis, comme la Banque du Japon, firent donner l'artillerie lourde, achetant plus de 2 milliards de dollars. C'est une fois de plus la Banque du Japon qui a fourni le plus gros effort, la Banque fédérale d'Allemagne, par exemple, se montrant plus timide. Ces interventions, les plus importantes depuis celles du début de l'année, eurent pour effet de faire remonter un peu les cours du dollar à 123 yens, 1,7450 DM et 5,15 F.

Mais, à la veille du week-end, ces opérations laissaient les opérateurs sceptiques. Ils ont noté que la baisse de la devise américaine avait été brutale, prenant tout le monde par surprise, et que son ampleur avait désagréablement impressionné. Ce qui inquiète le plus les marchés, c'est le délai qui s'écoulera avant que le président élu puisse mettre en application sa politique, s'il en a une, d'ici le 21 janvier, date de son entrée en fonction. Il va lui falloir multiplier les signes rassurants en espérant qu'ils seront bien perçus, ce qui n'est pas obligatoire.

Dans cette tourmente, le franc français n'était pas trop mal traité, le cours du deutschemark se maintenant à Paris au-dessous de 3,42 F, au prix de quelques discrètes interventions de la Banque de France sans beaucoup de volume.

F. R.



COURS MOYENS DE CLOTURE DU 14 AU 18 NOVEMBRE

(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente.)

PLACE	Livre	$ E.U.	Franc français	Franc suisse	D. mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
New-York	1,8135	–	16,8123	68,3995	57,4712	2,7435	50,9943	0,0773
	1,7940	–	16,6223	67,5675	56,8181	2,7107	50,3778	0,0762
Paris	10,7867	5,9480	–	406,84	341,84	16,3182	303,31	4,6001
	10,7927	6,0160	–	406,48	341,81	16,3079	303,07	4,5888
Zurich	2,6513	1,4620	24,5796	–	84,0229	4,0110	74,5538	1,1307
	2,6551	1,4800	24,6014	–	84,0909	4,0119	74,5592	1,1289
Francfort	3,1555	1,7400	29,2534	119,01	–	4,7736	88,7302	1,3457
	3,1574	1,7600	29,2560	118,91	–	4,7709	88,6649	1,3425
Bruxelles	66,1020	36,45	6,1281	24,9316	209,48	–	18,5874	2,8190
	66,1806	36,89	6,1319	24,9256	209,60	–	18,5843	2,8138
Amsterdam	3,5562	1,9610	32,9695	134,13	112,70	5,3799	–	1,5166
	3,5610	1,9850	32,9956	134,12	112,78	5,3808	–	1,5141
Milan	2344,85	1293	217,38	884,40	743,10	35,4732	659,35	–
	2351,93	1311	217,92	885,81	744,88	35,5380	660,45	–
Tokyo	222,88	122,90	206,62	84,0629	70,6321	3,3717	62,6721	0,0950
	222,72	124,15	206,36	83,8851	70,5398	3,3654	62,5540	0,0946

A Paris, 100 yens étaient cotés, le vendredi 18 novembre, 4,8397 F contre 4,8457 F le jeudi 10 novembre.

MARCHÉ MONÉTAIRE ET OBLIGATAIRE

Une bise glaciale

Décidément, le vent d'Amérique est bien froid en ce moment et laisse présager un hiver rude sur les marchés financiers européens. Aux Etats-Unis, en effet, les taux d'intérêt se sont tendus cette semaine bien au-dessus de la barre des 9 % qu'il avait franchie en hausse la semaine dernière. La chute du dollar d'abord *(voir en rubrique « Devises et or »)* a immédiatement fait renaître l'incertitude outre-Atlantique, à la fois sur l'attitude des prêteurs étrangers devant la baisse de la valeur de leur créance et sur celle de la Réserve fédérale des Etats-Unis devant la situation actuelle.

Son président, M. Alan Greenspan, a lancé, mercredi, un sévère avertissement au président élu et au Congrès sur les dangers du déficit budgétaire. « *Si les Etats-Unis ne négocient pas rapidement, les déséquilibres de l'économie vont arriver à un tel point que les effets du déficit vont se faire sentir de façon croissante et rapide. Ce déficit a déjà commencé à éroder les fondements de l'économie, et la nécessité de résoudre ce problème est plus urgente que jamais.* »

Immédiatement, ces propos ont fait renaître la crainte d'un durcissement de la politique des autorités monétaires américaines, c'est-à-dire celle d'une hausse des taux. Du coup, les rendements des bons du Trésor ont augmenté, celui de l'emprunt à trente ans passant un point jusqu'à 9,17 %. En outre, les opérateurs redoutaient quelques difficultés lors de l'adjudication trimestrielle du Trésor, portant sur le trente ans. Tout se passa finalement assez bien, ledit Trésor ayant pu lever 9 milliards de dollars au taux moyen de 9,10 % contre 9,17 % en mai dernier. Les Japonais ont, comme à l'habitude, souscrit 30 % à 40 % du montant de cet emprunt.

Pour l'instant, le feu n'est pas à la maison mais il couve, estiment les opérateurs. Si, effectivement, MM. Bush et Reagan ont affirmé que la réduction du déficit budgétaire était la priorité et que le gouvernement présenterait, le 9 janvier, un projet de budget qui ramènera ce déficit à 100 milliards de dollars, cet avis n'est pas partagé par tout le monde, notamment le président de la commission des finances de la Chambre des représentants. Ce dernier pense qu'une crise pourrait bien se produire et qu'elle surviendrait en septembre 1989 lorsque le Congrès devra fixer le nouveau plafond de la dette. Il ne voit pas comment M. Bush pourra réduire le déficit sans augmenter les impôts, ce à quoi ce dernier se refuse.

En France, le marché a assez bien résisté à ces mauvaises nouvelles, le cours de l'échéance décembre sur le MATIF fléchissant encore un petit peu de 106,40 à 106,10. En revanche, une tension a été notée sur le marché interbancaire, le loyer de l'argent au jour le jour a poussé un point au-dessus de 9 %. Il est vrai que c'était à l'occasion de la fin de période de constitution des réserves des banques, intervenue le 15 novembre, et qu'en fin de semaine on était revenu à 7 3/4 %, mais cette brusque montée traduit une certaine nervosité.

Sur le front des émissions, un peu engorgées ces derniers temps, les deux emprunts de 1 milliard et 1,3 milliard de francs de la Caisse autonome de refinancement, l'un des bras séculiers de la Caisse des dépôts, émis à 9 % et 8,80 %, ont reçu un bon accueil. Bon accueil également pour les 2 milliards de francs de la BNP à taux fixe de 9 % et à douze ans. Cela n'a pas été le cas en revanche pour la société. Au Printemps qui a littéralement défié le marché en voulant lancer un emprunt de 500 millions de francs à 8,64 %, taux bien trop bas pour du papier privé de deuxième catégorie. Résultat : une très belle « colle » avec une décote de 2 %. Autre colle, celle de l'emprunt du GOBTP émis à 9 %. On n'aime pas tellement cette signature.

Sur le front des SICAV court terme dites de trésorerie, un curieux événement s'est produit au mois d'octobre avec un recul de 6,8 milliards de francs (1,1 %) sur un encours qui dépasse 600 milliards de francs. Certes, on observe habituellement un ralentissement des souscriptions, et même une diminution de l'encours à l'approche de la fin de l'année. Les entreprises qui détiennent, dit-on, 50 % environ de ces SICAV, surtout les monétaires (415 milliards de francs sur 610 milliards de francs), s'allègent volontiers pour l'habillage de leur bilan de fin d'année. Mais cela se produit le plus souvent en décembre (– 0,2 % pour le dernier mois de l'année dernière). Cette fois-ci, le phénomène est observé plus précocement. En outre, il affecte uniquement les SICAV monétaires, c'est-à-dire sans risque de cours, avec 13 milliards de francs de rachat net en faisant abstraction de l'augmentation des valeurs liquidatives (coupons courus). En revanche, l'encours des SICAV régulières (investies en obligations à taux fixe de courte durée ou à taux variable) ou sensibles (qui recherchent les hausses de cours en jouant sur la baisse des rendements) non seulement ne décroît plus au profit de celui des SICAV monétaires mais augmente lentement depuis le début de l'année. Tout au long de 1987, en revanche, cet encours avait fléchi au profit des SICAV monétaires, protégées contre le risque de hausse des rendements, donc de baisse des cours. Au seuil de l'hiver il semble donc qu'il y ait à la fois une contraction des liquidités en provenance des entreprises et la poursuite d'une modification des structures des actifs des SICAV court terme sur l'espoir sans doute d'une baisse des rendements, très profitable aux investissements d'obligations à taux fixe de moyenne ou longue durée.

F. R.

Deuxième étape de la privatisation de Mediobanca

Lundi 21 novembre, les trois banques sous contrôle de l'Etat italien (Comit, Credito Italiano et Banco di Roma) proposent au public 13,29 % du capital de Mediobanca, premier institut de financement du pays, comme le prévoit le processus de privatisation décidé par le Parlement au mois de janvier dernier.

Les parlementaires avaient décidé alors que, dans le courant de cette année, la part de l'Etat au sein de Mediobanca, à travers les trois banques citées ci-dessus, serait ramenée de 51 % à 25 % de son capital. Il était prévu également qu'un autre paquet de 25 % serait réservé à de grands groupes industriels (Agnelli, Pirelli, De Benedetti, Generali...) et que les 50 % restants seraient mis en vente sur le marché international.

En mai dernier, une première étape a permis de porter la part des grands groupes à 20 %. Le nouveau processus décidé le 28 octobre par le conseil d'administration de Mediobanca prévoit de céder non seulement 5 % aux industriels pour atteindre les 25 % prévus, mais également de proposer à des investissements une part des titres détenus par les trois banques contrôlées par l'Etat. Du 21 au 23 novembre, ses établissements placeront 13,29 % du capital sur le marché international.

MATIÈRES PREMIÈRES

Bon vent pour le blé européen

Pendant que les cours des céréales restaient fermes cette semaine sur le marché de Chicago – le boisseau de blé (27,216 kilos) se traitant au-dessus de 4 dollars, – la CEE a confirmé que la campagne 1988-1989 à l'exportation avait assez bien commencé. Depuis septembre, la France a vendu entre 1,3 et 1,5 million de tonnes de blé tendre et près de 1 million de tonnes d'orge à l'Union soviétique. « *Le marché est facile cette année, et il n'y a pas d'inquiétude à avoir pour d'autres ventes* », confirmait ces jours-ci la Direction des relations économiques extérieures (DREE, précisant que cette conjoncture favorable tenait « *à la bonne production européenne et à la mauvaise récolte américaine* ». Le département américain de l'agriculture a ainsi estimé le 9 novembre que la récolte de maïs aux Etats-Unis pour 1988 serait en baisse de 34 % et n'atteindrait que 116,75 millions de tonnes. Pour mémoire, l'Amérique avait enregistré en 1985 une récolte record de maïs de 222 millions de tonnes... Côté soviétique, on ne parle plus de produire 235 millions de tonnes de blé, objectif affiché du plan, mais plutôt 210 millions de tonnes. Dans un récent communiqué, le comité d'Etat pour les statistiques de l'URSS a annoncé que, à l'issue des neuf premiers mois de l'année, les céréales avaient été moissonnées sur 103,1 milions d'hectares, sans fournir d'élément de comparaison avec la même période de 1987. Le texte précise que seize régions, territoires et républiques autonomes de la Fédération de Russie, sept régions d'Ukraine, une région du Kazakhstan, la Biélorussie et les républiques du Caucase « *ont réalisé le plan de vente de blé* ». Par ailleurs, « *les objectifs du plan concernant la fourniture des tracteurs, des moissonneuses-batteuses, des machines pour la récolte de maïs et des engrais minéraux n'ont pas été atteints* ». Le 15 novembre, on apprenait l'achat par Moscou de 1,2 million de tonnes de maïs américain, s'ajoutant aux 4,7 millions de tonnes déjà commandées depuis le 1er septembre.

Début novembre, on apprenait en outre que la CEE était en pourparlers avec la Chine pour lui vendre 1,5 million de tonnes de blé communautaire. Le nouveau directeur général de l'ONIC (Office national interprofessionnel des céréales), M. Jean Renard, qui faisait état des ces conversations, a précisé que la transaction butait sur le niveau de la restitution additionnelle à l'exportation demandée par la Chine. Alors que la CEE lui propose le même traitement que celui offert aux Soviétiques (une prime de 4,5 ECU, soit 31,5 F, par tonne), Pékin souhaite une restitution additionnelle de 6 ECU (42 F) par tonne. De l'avis des professionnels, la Chine devrait cependant conclure le contrat compte tenu du manque relatif de marchandises disponibles aux Etats-Unis, au Canada et en Australie, au moment où ses besoins intérieurs s'annoncent importants et pressants. Fin octobre, Pékin a déjà acheté 400 000 tonnes de blé aux Etats-Unis à un prix subventionné dont le montant n'a pas été révélé.

Quant à l'état des stocks mondiaux et européens au lendemain de la sécheresse estivale, rien ne pousse au catastrophisme. La pénurie n'est pas pour demain. Dans une note récente, l'AGPB (Association générale des producteurs de blé) indique que, selon le département américain de l'agriculture, les stocks mondiaux de céréales devraient atteindre cinquante-cinq jours de consommation en juillet 1989, « *soit à peu près les soixante jours que le Conseil international du blé et la FAO (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture) considèrent comme le niveau minimum de sécurité* ». Au 1er juillet, les stocks mondiaux représentaient quatre-vingt-cinq jours de consommation : ils auront donc diminué, si les prévisions se confirment, de 35 %, suite à un recul de la production mondiale de 5 %.

Le déstockage de céréales sur l'ensemble du globe atteindra cette année 133 millions de tonnes, dont près de 100 millions de tonnes aux Etats-Unis. En revanche, la bonne récolte céréalière dans la CEE permettra aux stocks de conserver leur niveau de soixante-dix jours d'utilisation (consommation plus exportation).

ERIC FOTTORINO.

PRODUITS	COURS DU 18-11
Cuivre h. g. (Londres) Trois mois	1 546 (– 64) Livres/tonne
Aluminium (Londres) Trois mois	2 272 (– 158) Livres/tonne
Nickel (Londres) Trois mois	11 825 (+ 525) Dollars/tonne
Sucre (Paris) Mars	1 545 (– 115) Francs/tonne
Café (Londres) Novembre	1 067 (– 7) Livres/tonne
Cacao (New-York) Décembre	1 383 (– 37) Dollars/tonne
Blé (Chicago) Décembre	411 (– 11,6) Cents/boisseau
Maïs (Chicago) Décembre	258,2 (– 11,4) Cents/boisseau
Soja (Chicago) Décembre	238,20 (– 15,4) Dollars/t. courte

Le chiffre entre parenthèses indique la variation d'une semaine sur l'autre.

Le Monde

Un mensuel soviétique interdit en RDA

Berlin-Est. – Les autorités est-allemandes ont interdit la distribution en RDA du mensuel soviétique *Spoutnik*, a indiqué, samedi 19 novembre, le *Berliner Zeitung*, quotidien du SED (PC est-allemand). C'est la première fois qu'une publication soviétique est interdite officiellement en RDA, notent les observateurs occidentaux à Berlin-Est.

Le *Berliner Zeitung* publie une communication du service de presse du ministère est-allemand des PTT selon laquelle le mensuel soviétique a été « *rayé* » de la liste officielle des publications dont la distribution est autorisée en Allemagne de l'Est. Les autorités est-allemandes justifient cette mesure en accusant le mensuel *Spoutnik* de « *publier des articles qui ne servent pas à la consolidation de l'amitié germano-soviétique mais qui, au contraire, déforment l'histoire* ».

Déjà, en octobre dernier, les autorités est-allemandes avaient empêché la diffusion du même mensuel. *Spoutnik* avait alors critiqué l'attitude de Staline au début de la seconde guerre mondiale. Il lui avait notamment reproché d'avoir conclu, en 1939, un pacte avec l'Allemagne fasciste et avait rappelé que, sous Staline, la hiérarchie militaire soviétique avait été victime d'épurations sanglantes en 1937. – *(AFP.)*

Nouvelle rencontre de Lech Walesa et du ministre polonais de l'intérieur

Varsovie. – Selon des sources proches du syndicat interdit Solidarité, Lech Walesa s'est entretenu secrètement, vendredi soir 18 novembre à Varsovie, avec le ministre polonais de l'intérieur, le général Kiszcak.

La rencontre, à la demande du gouvernement selon les mêmes sources, visait à ouvrir la voie aux conversations de « table ronde » entre le gouvernement et l'opposition. Elle a eu lieu en présence de l'archevêque Bronislaw Dabrowski, secrétaire de la Conférence épiscopale polonaise.

Lech Walesa s'était rendu dans la journée au siège de l'épiscopat polonais, en compagnie de hauts conseillers de Solidarité, pour y rencontrer l'archevêque Dabrowski.

Le fondateur de Solidarité et le général Kiszcak se sont déjà rencontrés à trois reprises depuis l'été pour mettre sur pied des négociations gouvernement-opposition destinées à rallier des soutiens aux réformes économiques et politiques mises au point par le POUP (Parti ouvrier unifié polonais).

Le ministre de l'intérieur polonais, qui est rentré d'un voyage en Irak jeudi soir, avait exprimé il y a trois semaines sa volonté de rencontrer à nouveau Lech Walesa afin d'aplanir les obstacles barrant la voie à la « table ronde ». Il avait renouvelé son message au président de Solidarité, il y a une semaine. – *(Reuter, AP.)*

Sur plainte d'un des auteurs présumés des attentats de 1986

Le juge Boulouque a été inculpé de violation du secret de l'instruction

M. Albert Moatty, président de la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris, a inculpé, vendredi 18 novembre, M. Gilles Boulouque, juge d'instruction au tribunal de Paris, de violation du secret de l'instruction. Cette inculpation fait suite à une plainte de Fouad Ali Salah, considéré comme l'un des responsables de la série d'attentats commis à Paris en 1986 et détenu à Fleury-Mérogis.

Défendu par Me Dominique Inchauspé, Fouad Ali Salah avait, le 23 juin 1988, déposé plainte pour violation du secret de l'instruction après la publication, dans *le Figaro* du 26-27 mars, d'un entretien donné, au téléphone, par M. Boulouque qui ne semble pas s'être attendu à ce que ses propos apparaissent dans le journal. Le magistrat y déclarait notamment que, selon lui, le réseau terroriste dont il instruisait le dossier « *était en fait dirigé par Fouad Ali Salah à qui l'on peut attribuer la totalité des attentats commis au mois de septembre 1986 à Paris.* » Le juge qualifiait également Fouade Ali Salah de « *poseur de bombes* ».

Ces déclarations ont été considérées par l'inculpé comme une violation du secret de l'instruction. Dans la plainte transmise au doyen des juges d'instruction, Fouad Ali Salah estime que « *ces propos établissent de manière certaine que M. Boulouque révèle à dessein des faits et des renseignements dont il a eu connaissance en sa qualité de juge d'instruction chargé de l'affaire et exprime des déductions tirées par lui de ces éléments. (...) Ils revêtent une extrême gravité en ce qu'ils portent directement atteinte à la présomption d'innocence dont bénéficie tout inculpé.* »

Cette plainte pour violation du secret de l'instruction s'accompagnait d'une requête en suspicion légitime visant à dessaisir M. Boulouque de son dossier d'instruction. La demande avait été rejetée dans le courant du mois d'août, pour défaut de signification à l'une des nombreuses parties concernées par ce dossier touffu. A la lumière de l'inculpation de M. Boulouque, Me Inchauspé, cependant, n'exclut pas l'éventualité de déposer, dès lundi, une nouvelle requête. Le 16 novembre, la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris avait également rejeté une demande de mise en liberté de Karima Ferahi, épouse de Fouad Ali Salah, inculpée d'association de malfaiteurs et écrouée en même temps que son mari.

Ce n'est pas la première fois que le juge Boulouque se heurte à Fouad Ali Salah. Le 24 décembre 1987, Me Inchauspé avait déjà déposé une requête en suspicion légitime contre ce magistrat à la suite de déclarations faites au *Journal du dimanche*, le 5 décembre 1987, et de plusieurs autres articles de presse commentant le départ de Wahid Gordji, « interprète » à l'ambassade d'Iran, autorisé à quitter le territoire en novembre (*le Monde* du 26 décembre 1987). *Le Point* avait notamment publié un échange de questions et de réponses extraites d'un interrogatoire de Salah ; *le Nouvel Observateur*, avait, quant à lui, publié le procès-verbal d'audition de Wahij Gordji quelques heures avant qu'il ne soit emmené au Bourget où l'attendait un avion à destination de Téhéran.

Le 17 février, cette première requête en suspicion légitime avait été rejetée. Mais, à la demande du parquet, une plainte contre X en violation du secret de l'instruction et du secret professionnel avait, entre-temps, été ouverte après les articles du *Journal du Dimanche*, du *Point* et du *Nouvel Observateur* (*le Monde* du 12 février 1988). Par arrêt du 7 novembre, la chambre d'accusation vient de joindre cette dernière procédure à celle qui vise aujourd'hui le juge Boulouque. Plusieurs journalistes pourraient du même coup être inculpés dans les prochains jours.

Profond émoi au palais de justice

L'inculpation du juge Boulouque a provoqué un profond émoi au palais de justice de Paris où la nouvelle a été connue vendredi après-midi. Le fait que Salah, démuni de toutes ressources, ait, conformément à la loi, bénéficié de l'aide judiciaire pour déposer sa plainte a été particulièrement mal ressenti. Plusieurs magistrats, sans vouloir se prononcer sur le fond de l'affaire, font également observer que Fouad Ali Salah est un inculpé peu commode qui avait avec son juge des relations difficiles. De fait, lors des auditions, les couloirs où sont installés les cabinets d'instruction résonnaient souvent de ses menaces à l'égard du juge Boulouque.

Dès qu'il a eu connaissance de l'inculpation de son collègue, le Syndicat de la magistrature a estimé, dans un communiqué, que celle-ci servait « *ceux* [qui] *dans la police et la justice ont en réalité tiré les ficelles de l'instruction Gordji et ont discrédité la justice. Le juge Boulouque a été inculpé de violation du secret de l'instruction alors que ceux qui, dans la même affaire et dans bien d'autres, l'ont enfreint avant lui ne sont et ne seront jamais poursuivis* ».

L'Union syndicale des magistrats, de son côté, a estimé « *qu'une nouvelle fois, le milieu du terrorisme utilise la voie de l'intimidation contre la justice. (...) On ne peut que dénoncer cette manœuvre d'un inculpé portant plainte contre son juge d'instruction dans le seul but d'obtenir son dessaisissement* ».

Au ministère de la justice, samedi matin, on se déclarait surpris d'une décision que l'on disait n'avoir apprise que vendredi soir, en même temps, en quelque sorte, que le juge Boulouque. Le même étonnement empreint de consternation était perceptible à l'Elysée.

G. M.

Mélange des genres

LA justice – encore une fois ! – prise dans une affaire politique. Pour avoir oublié que le mélange des genres est dangereux, le juge Boulouque est inculpé de violation du secret de l'instruction. Tout réputé innocent qu'il soit, il a dû ressentir cette décision avec une amertume certaine. Amertume d'autant plus grande qu'il a la conviction, à en juger par les déclarations qui lui valent les poursuites d'aujourd'hui, que son « client » est largement impliqué dans les attentats de l'automne 1986, à Paris. Au demeurant, les résultats de l'enquête semblent indiquer que si rien ne prouve que Salah ait posé les bombes, il demeure probable qu'il les ait entreposées.

On peut juger excessive, voire choquante, l'inculpation d'un magistrat confronté à un dossier de ce genre. Les menaces proférées par Fouad Ali Salah à l'encontre du juge Boulouque sont là pour rappeler que les affaires de terrorisme ne sont pas de même nature que les autres. On peut aussi imaginer que le juge Boulouque, qui a instruit le dossier des « plombiers » du Conseil supérieur de la magistrature, est victime – comme le fut semble-t-il, avant lui, le commissaire Marcel Leclerc, « patron » de l'Inspection générale de la police nationale – du zèle qu'il a manifesté à vouloir impliquer, quelques semaines avant l'élection présidentielle, l'Elysée. Là n'est pourtant pas l'essentiel. « *Peut-être cette affaire choque-t-elle d'un point de vue éthique,* nous a déclaré Me Inchauspé, avocat de Salah, *mais s'il faut aller loin pour débarasser la justice des influences politiques, on ira loin* ». Or, dans le dossier Salah qui n'est autre, ici, que le dossier Gordji, la politique est au verso de chaque cote.

Gordji était-il coupable ou innocent ? Très vite, semble-t-il, le juge avait acquis la conviction que l'Iranien n'était pas personnellement impliqué dans les attentats de Paris. Mais, à la demande des autorités françaises engagées dans une partie de poker avec Téhéran pour la libération des otages, il a, apparemment, accepté, de faire monter le « cours » de Gordji afin que la libération de l'Iranien ait une contrepartie de valeur. De fait, Roger Auque et Jean-Louis Normandin ont été libérés dès le départ de France de Wahid Gordji ; quant aux trois derniers otages, (Jean-Paul Kauffmann, Marcel Carton et Marcel Fontaine), les négociateurs de M. Pasqua, alors ministre de l'intérieur, s'accordent à dire que le processus de leur libération s'est engagé autour de la mise hors de cause de Wahid Gordji.

Tel est le contexte. On comprend que, dans un tel environnement, M. Boulouque ait un peu perdu de cette prudence que tout magistrat sait manifester quand il viole le secret de l'instruction et confie aux journalistes quelques éléments d'enquête. Il en tombe victime, ce qui est regrettable. Mais la leçon est claire : dans ces affaires exceptionnelles où le secret de l'instruction flirte avec la raison d'Etat, il vaut mieux que les juges d'instruction ne sortent pas de leur rôle.

GEORGES MARION.

Conflits persistants dans certains services publics

Des grèves se prolongeaient en fin de semaine, d'autres mouvements étaient annoncés pour la semaine à venir.

● **Dans les PTT**, les centres de tri d'Amiens et de Bordeaux restaient bloqués le samedi 19 novembre. Des grèves continuaient au Mans, à Laon (Aisne) et Caen. En revanche, le travail devait reprendre progressivement à Nice, où le blocage a pris fin dans la nuit de vendredi à samedi. A Marseille, Mulhouse et Clermont-Ferrand, où des grèves avaient eu lieu vendredi, le mouvement était suspendu samedi. Mais la CGT avait appelé à « *élargir l'action* » mardi 22 novembre sur l'ensemble des centres, et l'union CFDT des centres de tri parisiens a déposé un préavis de grève reconductible pour le même jour.

Des mouvements de grève très suivis continuaient dans les transports postaux à Marseille, à Toulouse et à Bordeaux, où les camions bloquaient le centre de tri. Le personnel de certains bureaux de poste avait aussi fait grève, comme celui de Caen, vendredi 18 novembre, de même que le personnel administratif des centres de France-Télécom de la Seine-Maritime.

● **Dans les transports urbains**, à la RATP, le trafic des lignes A (est-ouest) et B (nord-sud) du réseau express régional (RER) est perturbé depuis vendredi 18 novembre par des grèves dans les quatre ateliers d'entretien, grèves qui ont commencé en début de semaine. Le trafic devrait être assuré à 50 % pendant le week-end et dans la me proportion lundi sur la ligne A, à 60 % sur la ligne B. La CGT a appelé l'ensemble des ateliers d'entretien de la RATP à la grève. Le trafic des autobus pourrait aussi être perturbé mardi 22 novembre, tous les syndicats ayant appelé à des arrêts de travail.

A Marseille et Dijon, des arrêts de travail continuaient. A Lyon, en revanche, le travail devait reprendre normalement dans la journée du samedi 19 novembre, un accord étant intervenu la veille entre la direction de la Société lyonnaise des transports en commun (SLTC) et les syndicats pour des augmentations de salaire de 245 F net pour un débutant, 262,5 F pour un salarié avec dix ans d'ancienneté et 287 F en fin de carrière. Le trafic avait recommencé partiellement à partir du mercredi 16, la SLTC ayant proposé le 13 une somme de 18 millions de francs pour des augmentations de salaire en 1989 ainsi qu'une prime exceptionnelle de 672 F en décembre 1988, tandis que le tribunal demandait aux grévistes de retirer les piquets de grève.

● **Dans les centres de Sécurité sociale**, des grèves continuaient vendredi 17 novembre, notamment à Marseille, à Montpellier et à Caen.

A NOS LECTEURS

L'abondance de l'actualité nous contraint d'ajourner notre page Régions.

● **Seine-saint-denis : législative partielle fixée aux 11 et 18 décembre.** LLes dates de l'élection législative partielle dans la neuvième circonscription de Seine-Saint-Denis (Bondy) ont été fixées aux 11 et 18 décembre. L'élection de Mme Véronique Neiertz avait été annulée par le Conseil constitutionnel parce que son suppléant, M. Claude Fuzier, devenu député quand Mme Neiertz est entrée au gouvernement, est également le remplaçant de M. Marcel Debarge, sénateur. M. Fuzier, maire de Bondy, sera cette fois le candidat socialiste, Mme Neiertz étant sa suppléante. Mme Neiertz avait été réélue au second tour des législatives, le 12 juin, avec 19 200 voix (100 %), alors qu'elle était la seule candidate. Au premier tour, avec 35,12 % des suffrages, elle avait devancé le communiste M. Roger Gouhier (25,29 %), qui s'était retiré en sa faveur, M. Jean-Jacques Ladel (UDF-PR, soutenu par le RPR), qui avait obtenu 17,54 % des suffrages, M. Pierre Dufour, (FN), 17 %, et Mme Christiane Calais (UDF-PR dissidente), 5,02 %.

● **L'Assemblée désigne ses représentants dans les conseils d'administration des chaînes publiques.** – La commission des affaires culturelles de l'Assemblée nationale a désigné, le 16 novembre, ses représentants aux conseils d'administation des sociétés de l'audiovisuel public. Il s'agit de MM. Jean-Jack Queyranne (PS-Rhône) pour A 2, Bernard Schreiner (PS-Yvelines) pour FR 3, Jean-Pierre Béquet (PS-Val d'Oise) pour Radio-France, Claude Lise (app. PS-Martinique) pour RFI, Georges Hage (PC-Nord) pour l'INA et Michel Péricard (RPR-Yvelines) pour TdF.

● **Zimbabwe ; trois condamnations à mort.** – Trois Zimbabwéens, deux Blancs et un Noir, ont été condamnés à mort, vendredi 18 novembre à Harare, pour le meurtre d'un homme tué dans l'explosion d'une voiture piégée devant une résidence du Congrès national africain (ANC). Les juges les ont reconnus coupables d'avoir organisé l'attentat et d'avoir œuvré en liaison avec les services secrets sud-africains. – (AFP.)

Le numéro du « Monde » daté 19 novembre 1988 a été tiré à 528 271 exemplaires

A B C D E F G

Au congrès de Versailles

MM. Yvon Collin et Emile Zuccarelli se disputent la présidence du MRG

Le congrès du Mouvement des radicaux de gauche se tient, samedi 19 et dimanche 20 novembre, au Palais des congrès de Versailles, pour désigner le successeur de M. François Doubin à la présidence. Trois candidats sont en lice : MM. Yvon Collin, sénateur du Tarn-et-Garonne, Emile Zuccarelli, député de Haute-Corse, et Philippe Walker, conseiller municipal de Reims. Parallèlement, le président sortant invite le congrès à donner son avis sur le processus de « *réunification* » de la famille radicale.

Le MRG organise des congrès ; il a un président (et surtout beaucoup d'anciens présidents) ; il a des ministres, des élus et revendique plusieurs milliers de militants ; il a quasiment une fédération par département (il lui est même arrivé d'en avoir deux...) ; il a un siège et une poignée de permanents. Le MRG est-il pour autant encore un parti politique ? L'un des trois candidats, M. Walker (qui ne se fait aucune illusion sur ses chances de l'emporter), président de la fédération de la Marne depuis une dizaine d'années, est inquiet : « *Ce sont les grosses fédérations qui décident de tout, et pourtant elles représentent moins de un cinquième du territoire français ; la sclérose est telle qu'aucune des idées du parti n'est connue ; il n'y a pas de communication ni interne, ni externe.* »

En mettant au premier rang de leur programme le renforcement des structures, l'organisation interne et l'unité du parti, les deux principaux concurrents reconnaissent implicitement que la question de l'existence même du MRG reste posée. Menacé de disparition par scissiparité, le MRG a pourtant survécu à ses scissions, ses conflits, qui ont culminé en 1986-1987 avec le départ de M. Michel Crépeau et de ses amis qui avaient alors lancé leur propre mouvement : Liberté pour demain. La nouvelle candidature de M. François Mitterrand puis sa réélection ont ressoudé le MRG... du moins provisoirement, car les radicaux de gauche sont de nouveau touchés par les démons de leurs querelles intestines où le flou le dispute à l'ambiguïté.

MM. Collin et Zuccarelli ont, au cours de leur campagne interne, tenté de ne pas raviver les plaies. Leurs discours ne sont guère différents. Pour le premier, présenté comme le poulain de M. Jean-Michel Baylet, secrétaire d'Etat aux collectivités territoriales, qui lui a déjà laissé un siège de sénateur du Tarn-et-Garonne, « *l'ancrage à gauche doit être réaffirmé* ». Pour le second, favori de M. Doubin, « *la clarté politique impose de nous positionner par rapport au président de la République* ». L'un et l'autre se retrouvent, malgré eux, confrontés au dialogue par médias interposés auquel se livrent leurs chefs de file respectifs. Il en va ainsi des prochaines européennes, ou de la réunification de la famille radicale.

M. Baylet a, devant le comité directeur réuni à la veille du congrès, mis un bémol à ses déclarations dans *le Journal du dimanche* du 13 novembre, selon lesquelles le MRG était prêt à faire liste commune avec des personnalités centristes. Quant à la « réunification » qui doit, selon une déclaration cosignée de M. André Rossinot, président du parti frère, et de M. Doubin, elle n'est, pour aucun des deux candidats, l'objectif prioritaire que veut en faire le président sortant. Ni M. Zuccarelli ni M. Collin n'entendent la voter en l'état..., considérant qu'il s'agit là d'une initiative personnelle, prise sans concertation préalable et qui n'est destinée qu'à les lier s'ils sont élus.

« Du sang et des larmes »

Quant aux européennes, toute prise de position, à plus de six mois du scrutin de juin, leur semble prématurée. L'urgence est pour eux, d'abord, d'ordre interne. M. Collin a promis aux militants « *du sang et des larmes* » pour doter le MRG d'un projet pour sortir du « *taisant* » radical. M. Zuccarelli considère que le MRG a pour tâche de « *fixer* » les électeurs qui sont venus s'ajouter à ceux de la gauche pour donner 54 % à M. Mitterrand. Estimant que le PS, « *en phase de consolidation* », n'est pas en posture pour le faire, le député de la Haute-Corse considère qu'il y a un espace politique à occuper au nom de la « *modernité, de la solidarité et de la tolérance* ».

La compétition entre les deux candidats s'est révélée d'autant plus incertaine qu'un certain nombre de fédérations ont laissé mandat à leurs délégués de se prononcer en fonction de propos qui seront tenus en congrès. Fait encore plus rare : lors du choix des précédents présidents, les fédérations se prononçaient généralement en bloc pour un seul candidat ; cette fois, plusieurs ont décidé de répartir leurs suffrages...

ANNE CHAUSSEBOURG.

Nommé directeur général de RMC

M. Hervé Bourges doit redonner « ambition et projet » à la station

C'est l'ancien PDG de TF 1, M. Hervé Bourges, qui succédera à M. Pierre Borvo à la tête de Radio-Monte-Carlo. Nommé le 18 novembre par l'assemblée générale des actionnaires de la station, où l'Etat français est majoritaire – 83,33 % des parts sont détenues par la Sofirad, 16,67 % par la principauté monégasque, – il prendra ses fonctions le 5 décembre, devenant ainsi le cinquième directeur général de RMC en dix ans.

Cette nomination met fin à une longue période de doute et d'attente concernant le sort de cette station promise à une privatisation sans cesse différée, aujourd'hui abandonnée. Une période difficile pour le personnel de RMC confronté à des discours contradictoires et démobilisants, ainsi que pour l'ancien directeur général, M. Borvo, qui a démissionné la semaine passée en exprimant son amertume sur le gâchis et le temps perdu par les revirements du projet de privatisation (*le Monde* des 11 et 12 novembre).

Mais le gouvernement, qui a longuement hésité sur le nom de la personnalité capable de reprendre les rênes de RMC – les candidats étaient légion – semble confiant sur les chances de Hervé Bourges, auréolé par ses passages successifs réussis à la tête de Radio-France internationale et de TF 1, de redresser la station.

« *Son expérience remarquable et sa grande connaissance du secteur audiovisuel sont des atouts majeurs pour cette entreprise* », a immédiatement commenté Mme Catherine Tasca, ministre délégué à la communication, indiquant que cette désignation avait « *pour objectif de redonner une ambition et un projet à RMC* ». « *Il appartiendra au nouveau directeur général de proposer des orientations et des objectifs concernant aussi bien RMC que TMC et l'adoption d'une vraie stratégie d'entreprise* », a-t-elle conclu.

Message compris par M. Bourges, qui va mettre en veilleuse ses activités actuelles à la tête de la Compagnie internationale pour la production audiovisuelle et la communication (CIPAC), dont il est le fondateur, de Canal Plus Afrique et de MCI, une société d'investissements, pour se consacrer uniquement à RMC.

Message entendu également par le personnel qui, craignant à la fois le style autoritaire et très personnel de M. Bourges, attend avec impatience un projet de développement (sur toute la France ou dans le grand Sud européen) et du spectaculaire, dont cet homme de cinquante-cinq ans s'est fait une spécialité.

A. Co.

